



# LE DÉVELOPPEMENT DE LA SENSIBILISATION À LA VALORISATION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, AU SEIN D'UN TERRITOIRE RURAL

Mémoire de stage

**Laura VALMIGERE**

Maitre de stage :  
Virginie GASTAUD  
Responsable Pédagogique :  
Bertrand DESAILLY

**Année 2021 -2022**



## Remerciements

En préambule de ce rapport, je souhaite adresser mes sincères remerciements aux personnes qui m'ont accompagné tout au long de ce stage.

Je remercie, en premier lieu, les membres de la direction du Sictom du Sud-Gironde, et, principalement Monsieur Christophe DORAY, président du Sictom du Sud-Gironde ainsi que Monsieur Christophe VOISIN, directeur général des services, pour m'avoir accueillie au sein du syndicat pendant ces cinq mois.

Je tiens ensuite, à remercier, Madame Virginie GASTAUD, ma tutrice de stage, pour m'avoir permise d'intégrer le service prévention et de m'avoir accompagnée pendant cette période.

Je profite de ce rapport pour également remercier tous les membres du Sictom du Sud-Gironde pour leur accueil et leur compagnie toujours chaleureuse. Plusieurs ont donné de leur temps pour me faire découvrir leur univers professionnel et de ce fait, ont contribué à la bonne réalisation de mon stage. J'en suis très reconnaissante.

Enfin, j'adresse mes derniers remerciements au corps enseignant de l'université Toulouse Jean-Jaurès et plus particulièrement Monsieur Bertrand DESAILLY, mon responsable pédagogique, pour sa présence et son aide tout au long de ce stage.

## Résumé

Dans une société où la quantité de déchets est toujours plus importante, des objectifs deviennent primordiaux dans la gestion de ces derniers : leur valorisation et leur réduction. Pour atteindre ces objectifs, l'aspect réglementaire et la connaissance de nombreux outils, ouvrent le champ des possibles en matière de réduction des déchets. Chaque acteur participant à la gestion des déchets a un rôle à jouer. A échelle locale, les structures compétentes en la matière, de type collectivités ou syndicats intercommunaux, se dotent bien souvent d'un service de prévention, permettant aux citoyens d'acquérir la connaissance et les solutions nécessaires pour réduire leurs déchets au sein du foyer.

Ce document présente les missions de stage réalisées au sein du service prévention et économie circulaire du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, appelé le Sictom du Sud-Gironde. Ces actions, concernant les thématiques de recyclage et de réduction des déchets, ont permis de mettre en lumière la façon dont les domaines de la sensibilisation et de l'animation à la prévention des déchets, peuvent se développer sur un territoire rural.

**Mots clés :** déchets ménagers, réduire, prévention, sensibilisation, territoire.

## Abstract

In a society where the quantity of waste is ever increasing, the objectives of waste management are becoming essential: recovery and reduction. To achieve these objectives, the regulatory aspect and the knowledge of numerous tools open up the field of possibilities in terms of waste reduction. Each actor involved in waste management has a role to play. At the local level, the structures responsible for waste management, such as local authorities or inter-municipal associations, often set up a waste prevention service, enabling citizens to acquire the knowledge and solutions necessary to reduce their waste within the home.

This document presents the internship missions carried out within the prevention and circulaire economy department of the Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, called the Sictom du Sud-Gironde. These actions, concerning the themes of recycling and waste reduction, highlighted the way in which the fields of awareness raising and animation for waste prevention can be developed on a rural area.

**Keywords :** household waste, reduce, prevention, awareness, territory.

## Sommaire

Introduction.....	5
<b>Partie 1 : Le contexte du syndicat des déchets du Sud-Gironde et ses actions de sensibilisation en territoire rural.....</b>	<b>8</b>
1.1 La gestion des déchets : une compétence essentielle.....	8
1.2 La sensibilisation auprès des citoyens au cœur de mes projets .....	13
<b>Partie 2 : La réduction et le recyclage des déchets, pourquoi et comment ? Enjeux, règlementations, acteurs, outils.....</b>	<b>22</b>
2.1 Les enjeux de la réduction du volume des déchets.....	22
2.2 Les politiques publiques et acteurs de réduction des déchets en France .....	33
2.3 Les enjeux spécifiques à la réduction et du recyclage des déchets sur le territoire du Sictom Sud Gironde .....	44
<b>Partie 3 : Une méthodologie spécifique pour chaque axe de sensibilisation .....</b>	<b>50</b>
3.1 La mise en place de diagnostics de gaspillage alimentaire au sein d'établissement scolaires	51
3.2 Le réemploi, un domaine en pleine émergence .....	54
3.3 L'animation, un outil phare de l'éducation à l'environnement .....	57
3.4 La réduction des déchets passe par la diminution des imprimés publicitaires : suivi des autocollants Stop Pub.....	60
<b>Partie 4 : Bilan des actions menées .....</b>	<b>63</b>
4.1 Retour sur le gaspillage alimentaire (GA) en école rurale .....	63
4.2 L'avancée sur l'aspect du Réemploi .....	65
4.3 Constat sur le domaine de l'animation.....	70
4.4 Le stop pub, un outil simple et efficace pour réduire ses déchets papiers .....	74
<b>Partie 5 : Limites et discussions.....</b>	<b>77</b>
5.1 Les limites et apports d'un tel stage .....	77
5.2 Le lien avec la transition environnementale .....	79
<b>Conclusion .....</b>	<b>80</b>

## Lexique

**AGEC** : *loi* Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

**CC** : Communauté des Communes

**DMA** : Déchets Ménagers Assimilés

**EPCI** : Etablissement Publique de Coopération Intercommunale

**GA** : Gaspillage Alimentaire

**Loi NOTRe** : Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**LTECV** : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**OM** : Ordures Ménagères

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**REP** : Responsabilité élargie des producteurs

**RI** : Redevance Incitative

**SPEC** : Service Prévention et Economie Circulaire

**TGAP** : Taxe générale sur les activités polluantes

**SICTOM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

**ZR** : Zone de réemploi

## Introduction

Le monde n'a jamais autant produit de déchets qu'au 21<sup>ème</sup> siècle. Qu'ils viennent du secteur du bâtiment, de l'agriculture ou des ménages, les objets à vie limitée, sont au cœur de notre société de consommation.

Au temps du Moyen-Age, les objets étaient fabriqués dans un objectif de durabilité où les emballages n'existaient pas encore. Aujourd'hui le cycle « Acheter, consommer, jeter » est devenu un quotidien pour toutes les populations. Ce processus est devenu un véritable cercle vicieux pour notre planète. En limitant ce mémoire au cas des déchets ménagers, le constat reste tout aussi alarmant, chaque Français produit en moyenne un kg de déchets par jour.

Le terme déchet ménager englobe tous les déchets produits par un ménage mais pas seulement, il est aussi dit « assimilé » (DMA). Ce terme définit les déchets de certaines petites entreprises et commerces ainsi que ceux du secteur tertiaire. Ces déchets sont aussi pris en compte car pendant la collecte, les agents ramassent indifféremment les déchets d'activités économiques et les déchets ménagers. Ces DMA se regroupent dans quatre catégories représentées dans le schéma ci-dessous : les déchets occasionnels, assimilés, spéciaux et les ordures ménagères (OM).

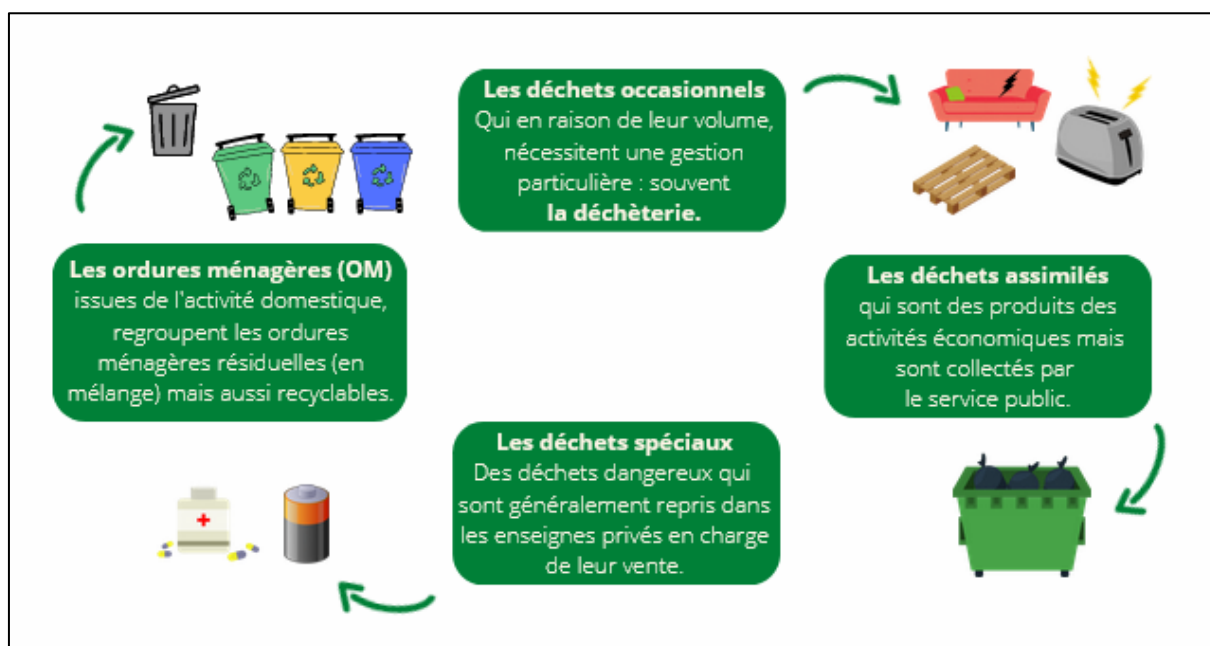


Fig 1 : Schéma représentant la catégorie des DMA, Canva - réalisation : LV

Une quantité de déchets produite qu'il faut savoir éliminer au plus vite avant que d'autres déchets s'accumulent. La gestion des déchets entre alors en jeu.

En France, ce domaine, géré par les services publics relève un enjeu important. Que ce soit au niveau de la collecte, du transport ou du traitement, ces déchets sont devenus une véritable filière d'activité, ce qui fait aujourd'hui sa force.

En plus de ces actions connues, liées à la gestion des déchets, s'est ajouté le domaine de la prévention. Par ses mesures, la prévention des déchets vise à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement par la réduction des quantités et la diminution de la nocivité des déchets<sup>1</sup>. Ses actions résident avant qu'un produit ne devienne un déchet et interviennent dans toutes les étapes de vie en amont du déchet.

Cette notion introduite dans la loi française dans les années 70, a connu un réel élan en 2004 avec le premier Plan national de prévention de la production de déchets (PNPD). Le fait de prioriser les actions de prévention à échelle locale a permis à ce domaine de s'ancrer dans la compétence de gestion de déchets. Aujourd'hui, au même titre que la collecte, le transport et le traitement, la prévention possède son propre service avec ses propres moyens humains et financiers.

Depuis peu, l'introduction de l'aspect économie circulaire dans les législations concernant la prévention des déchets, permet un nouvel angle de perspectives concernant leur réduction. L'enjeu n'est pas uniquement de limiter l'impact de ces déchets sur l'environnement, mais surtout de faire évoluer nos modes de consommation. Comme l'évoque le mouvement Zero Waste « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »<sup>2</sup>.

L'attitude des consommateurs est donc déterminante dans la production de déchets. A l'échelle locale, l'objectif est de faire prendre conscience aux citoyens l'urgence de réduire ses déchets. Pour procéder à cette sensibilisation, les services de prévention utilisent le biais de l'animation. C'est donc de façon ludique que les citoyens du territoire peuvent en apprendre plus sur les thèmes comme le compostage, le gaspillage alimentaire, le tri ou encore le devenir des déchets. Ces actions paraissent anodines, pourtant elles permettent de transmettre un message d'alerte à ces acteurs clés dans le processus de réduction des déchets.

C'est dans ce contexte que j'ai intégré, pour mon stage de fin d'étude, le Syndicat intercommunautaire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud-Gironde, plus simplement appelé le Sictom du Sud-Gironde. Son territoire rural réside au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, ancré dans le sud-ouest de Gironde (33) représenté par la carte ci-dessous.

En effet, dans le cadre de ma deuxième année de master GAED (Géographie, Aménagement, Environnement et Développement) parcours TRENT (Transition Environnementale dans les Territoires) j'ai eu l'opportunité d'intégrer le service prévention et économie circulaire (SPEC) pendant cinq mois. Ce stage a eu un double objectif : accompagner des projets de réduction des déchets ainsi que développer et mettre en œuvre la sensibilisation et l'animation du territoire sur les thématiques de recyclage et de réduction des déchets.

---

<sup>1</sup> « Cadre général de la prévention des déchets » du site : [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr), mai 2022.

<sup>2</sup> « Recycler ce qui n'a pu être évité » Dossier thématique de l'association Zerowaste, 2018.

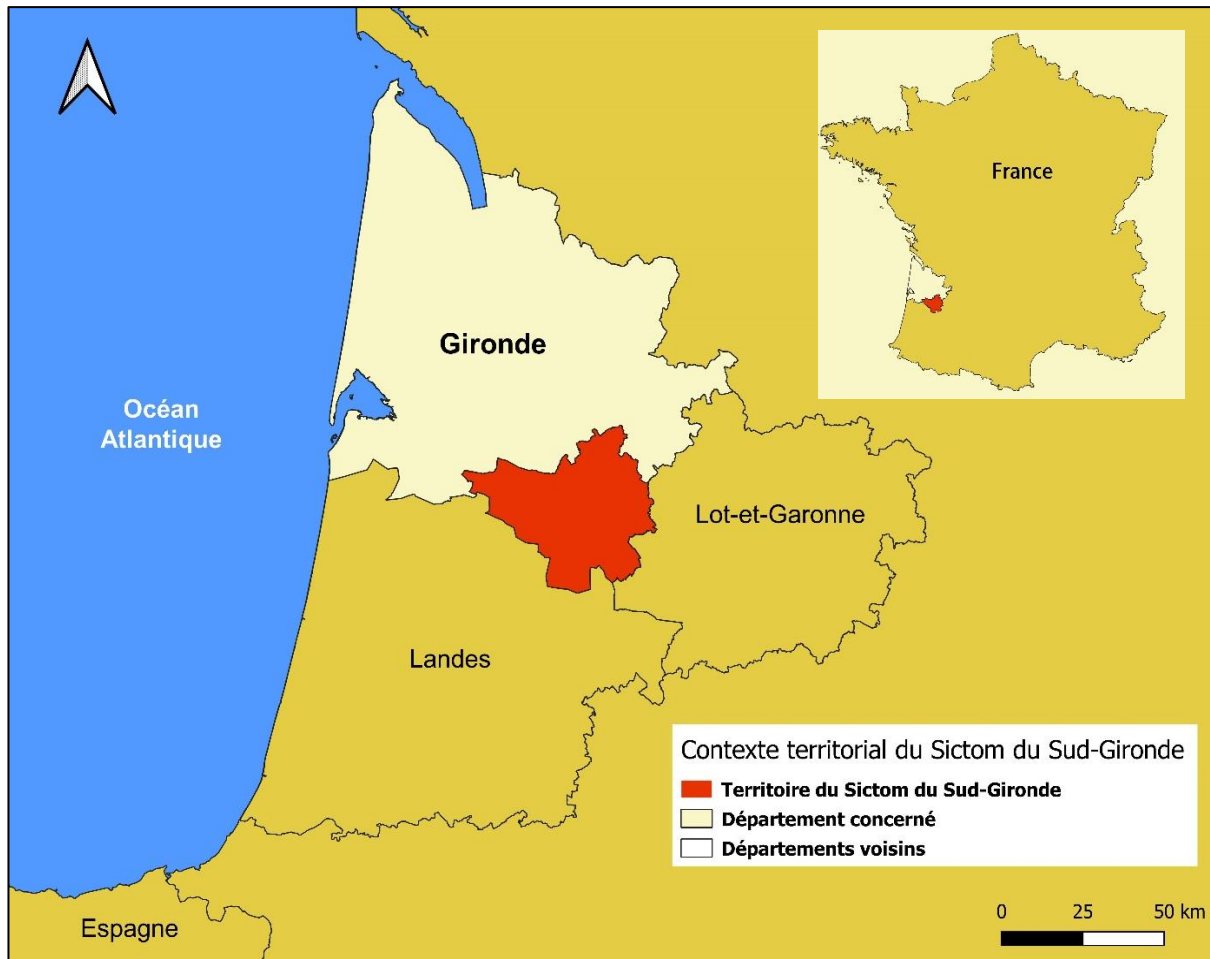


Fig 2 : Cartographie de localisation du Sictom du Sud-Gironde, Qgis - données : data.gouv - réalisation : LV

Ce mémoire appuiera donc sa réflexion autour du **développement de l'aspect de sensibilisation et d'animation sur des thématiques telles que le recyclage et la réduction de déchets, au sein d'un territoire rural.**

Pour y répondre, ce dossier s'organisera autour de plusieurs temps. La première partie sera accordée au contexte du syndicat et plus précisément au contexte du service SPEC. Ensuite un approfondissement de la réflexion initiale sera évoqué par un cadre théorique sur la réduction et le recyclage des déchets. Les parties sur les méthodologies utilisées et les résultats permettront ensuite de décrire les réponses attendues, avant d'aborder les limites et les derniers points de discussion.



## Partie 1 : Le contexte du syndicat des déchets du Sud-Gironde et ses actions de sensibilisation en territoire rural

### 1.1 La gestion des déchets : une compétence essentielle

#### 1.1.1 La gestion (collecte et traitement) des déchets par les collectivités en France

Depuis la première loi consacrée à la gestion des déchets en 1975, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont un **service public**. En effet, d'après l'article L.224-13 du Code Général des collectivités<sup>3</sup>, les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers relèvent de la compétence obligatoire des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Ces compétences regroupant le traitement, les opérations de transport, de tri ou de stockage ainsi la mise en décharge des déchets ultimes peuvent être transférées. Certaines collectivités transfèrent une partie ou la totalité de cette compétence à un autre EPCI ou à un syndicat intercommunal compétent dans le domaine.

Selon des données produites par le ministère chargé de l'écologie en 2019, 95 % de la population française vit dans une commune ayant transféré l'ensemble ou une partie de sa compétence déchets à une structure intercommunale. 86 % de la population appartient à un EPCI ayant une compétence de collecte<sup>4</sup> (ordures ménagères et sélective).

En effet, si la collecte reste une compétence de proximité qui nécessite le maintien d'un lien direct avec les citoyens, le traitement exige des équipements industriels coûteux. Certains EPCI préfèrent transférer cette compétence à un groupement couvrant un territoire plus large. De plus, depuis maintenant plusieurs années, les actions relatives à la prévention de la production des déchets, à la réutilisation ou au réemploi doivent être réalisées par ces EPCI ou les communes elles-mêmes.

La compétence déchets, qui a toujours été assimilée à l'échelle intercommunale, est en constante évolution. En effet, la législation française a de telles ambitions au sein de ce domaine que des structures telles que les syndicats intercommunaux ont fait des déchets leur principal domaine d'actions.

#### 1.1.2 Historique et contexte actuelle du Sictom du Sud-Gironde

Le Sictom du Sud-Gironde a été créé en 2017. Il succède à l'USSGETOM, qui signifie l'Union des syndicats du Sud Gironde pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères, qui a été créé en 1990. Son but était de fédérer les syndicats et plus tard les EPCI, chargés de la collecte et du traitement des déchets. Cette structure agissait sur 86 communes présentes sur trois communautés des communes différentes. Ses compétences étaient différentes d'une communauté des communes à l'autre.

C'est le contexte de la loi NOTRe de 2015, qui encourage la réduction du nombre de syndicats par leurs suppressions ou leurs fusions, que le Sictom du Sud-Gironde est créé. Celui-ci élargit son territoire d'action à vingt communes supplémentaires pour les compétences de

<sup>3</sup> F.NEDEY, septembre 2020. « Déchets : les compétences de la commune et de l'EPCI – site internet Maires de France

<sup>4</sup> « Les déchets », collectivités-locales.gouv.fr, 2014.

prévention et de traitement des déchets. Cette adhésion rend ce syndicat compétent pour la globalité de la compétence déchets au sein de son territoire d'action.

Aujourd'hui cette structure intervient auprès de 85 communes, réparties sur cinq communautés des communes, comme le montre la carte ci-dessous. D'après le rapport annuel de 2021 ce territoire inclut 65 120 habitants.

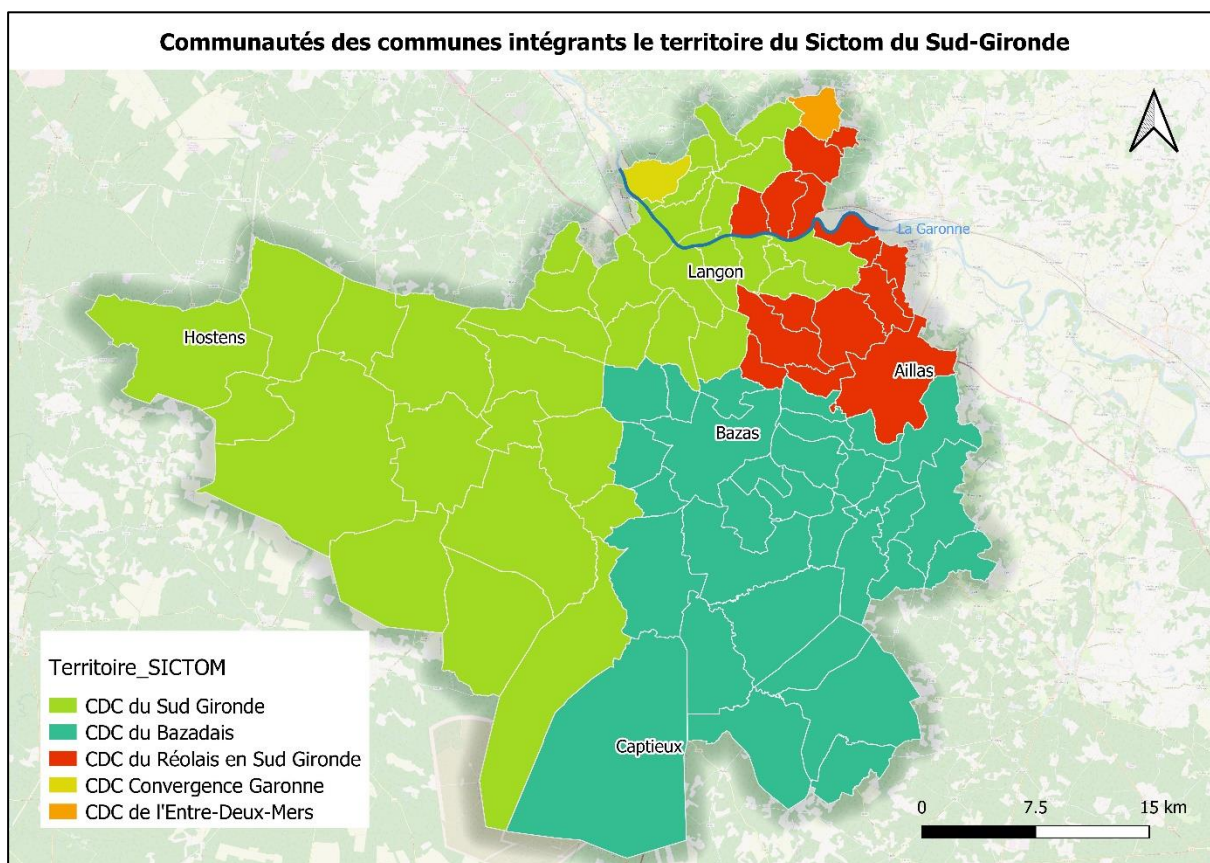


Fig 3 : Cartographie des collectivités adhérentes au syndicat, Qgis, source : Sictom du Sud-Gironde, données : data.gouv, réalisation : LV

### 1.1.3 Missions et organisation du Sictom du Sud-Gironde

Le Sictom du Sud-Gironde est un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces déchets regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés sélectivement, les déchets des activités économiques collectés, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Il assure le domaine de **la prévention, de la collecte et du traitement des déchets**, détaillé en plusieurs compétences :



Pour assurer ces services, le syndicat est présent grâce ses multiples structures implantées sur le territoire d'action, celles-ci figurent sur la carte ci-dessous.

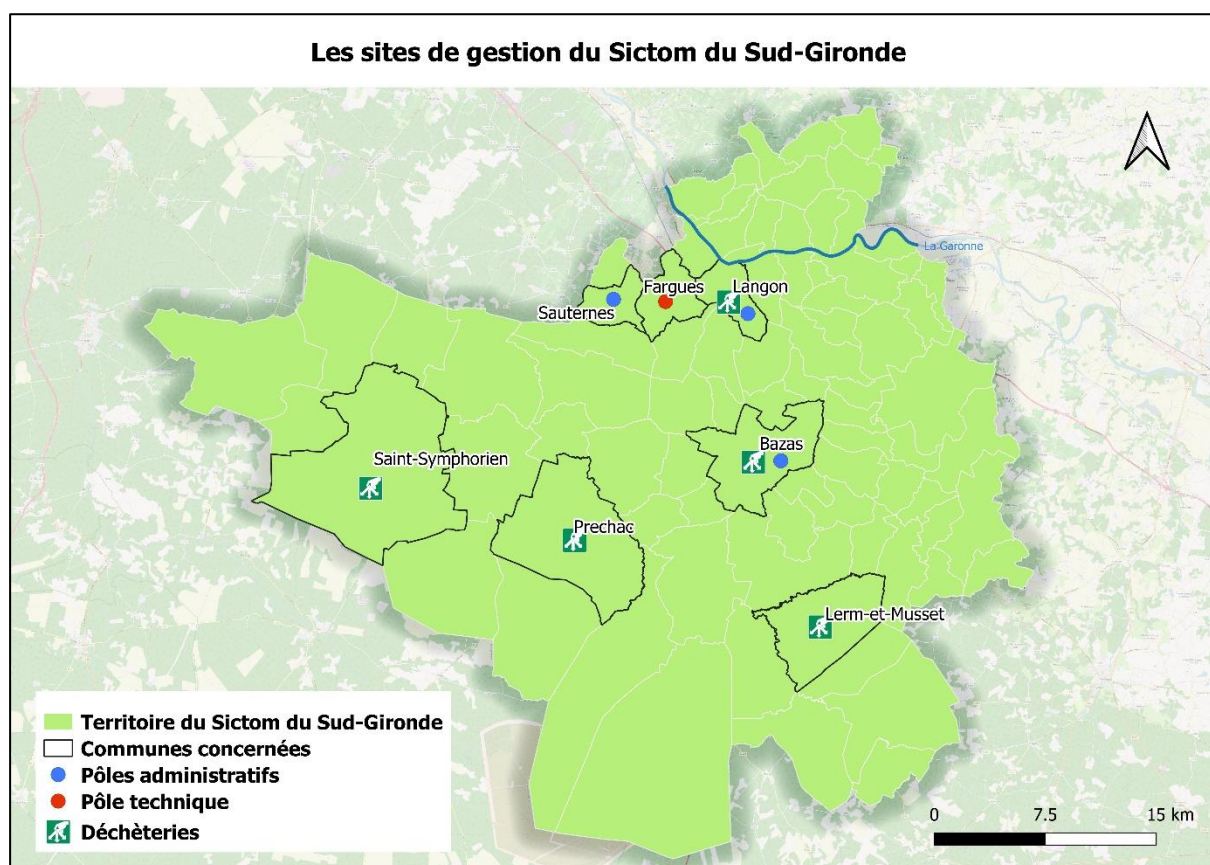


Fig 4 : Cartographie des pôles et déchèteries présents sur le territoire, Qgis, source : Sictom du Sud-Gironde, données : data.gouv - réalisation : LV

- Cinq déchèteries destinées aux particuliers sont présentes sur les communes de Langon, Bazas, Lerm-et-Musset, Préchac et Saint -Symphorien.
- Trois pôles administratifs sont installés sur les communes de Langon, Bazas et Sauternes.
- Un pôle technique est implanté sur la commune de Fargues.

Au sein de ce syndicat couvrant une partie du territoire, 85 agents travaillent. Ces personnes sont réparties dans plusieurs services :

- ⇒ **Le service administratif** regroupant les ressources humaines, la comptabilité et la redevance.
- ⇒ **Le service technique** concentrant la collecte en porte à porte, la collecte sélective, le transport, l'entretien de la plateforme de compostage, les déchèteries et l'entretien (véhicules, locaux).
- ⇒ **Le service de prévention et économie circulaire, qui est le service où j'ai été affecté.**

Les compétences régies par le Sictom du Sud-Gironde semblent similaires à tous les syndicats de déchets, néanmoins chacun à sa façon de les gérer.

**Le traitement des déchets**, qui se définit par l'incinération pour les ordures ménagères et le recyclage pour les déchets recyclables, sont transférés vers des filières spécialisées privées à côté de Bordeaux.



*Fig 5 : Photographie de la plateforme de compostage –  
source : Sictom du Sud-Gironde*

Seul **le traitement des déchets verts** est réalisé par le syndicat au sein du pôle technique (illustré par la photographie ci-contre).

Tous les déchets verts du territoire, notamment ceux collectés en déchèteries et ceux des professionnels, sont acheminés au pôle technique de Fargues. En effet, après les étapes de broyage, de fermentation, de maturation et de criblage, ces déchets se

transforment en compost directement vendu aux particuliers et aux professionnels.

Chaque année 8 500 tonnes de déchets verts sont transformés en 3 500 tonnes de compost au sein de la plate de compostage du pôle technique de Fargues.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Discours réalisé en interne par le service de prévention pour les visites de site du pôle technique de Fargues – avril 2022.

Au sein de ce syndicat les collectes sont organisées différemment, si la collecte des ordures ménagères est en porte à porte, **la collecte sélective se fait à apport volontaire** (illustré par la photo ci-dessous).



Fig 6 : Photographie du PAV de la commune de Noailan pendant une collecte – source : Sictom du Sud-Gironde

Pour que chaque citoyen puisse trier ses déchets à proximité de chez lui, 334 points d'apport volontaire (PAV) comme celui-ci-dessus, sont installés sur le territoire. Les déchets stockés dans ces bornes sont collectés plusieurs fois par semaine par des camions grues (illustrés par la photographie de gauche). Ils sont ensuite acheminés jusqu'à un centre de tri.



Fig 7 : Communication sur les nouvelles consignes de tri –  
Source : Sictom du Sud-Gironde

L'évolution des consignes de tri est un objectif du syndicat pour l'année 2023. En effet, depuis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) promulguée en 2020, les collectivités ont jusqu'à 2025 pour adopter **l'extension de tri**. Que ce soit en apport volontaire ou en porte à porte, les emballages et les papiers vont se retrouver dans le même point tri jaune, le point bleu devra disparaître. Cette évolution va permettre à des

plastiques tels que les pots de yaourt, les barquettes, les films, ainsi qu'à des petits emballages en acier tels que les capsules de café, d'être enfin recyclés sur la totalité du territoire français.

Une nouvelle étape dans le domaine du recyclage qui n'est pas sans conséquence puisque les centres de tri vont devoir aussi évoluer. Le centre de recyclable privé où le Sictom amène actuellement ces déchets n'est pas assez évolué pour pouvoir recycler ces nouveaux emballages. Le Sictom du Sud-Gironde préfère partir sur de nouvelles bases, il signe donc une convention de partenariat avec des quatre syndicats voisins dans le but d'unir leurs forces

dans des projets comme celui-là. Ces cinq syndicats ont comme projet de construire un centre de recyclage, qui sera donc public, au sein du territoire du SMICVAL (limitrophe au Sictom)<sup>6</sup>.

Les compétences du Sictom du Sud-Gironde sont multiples et encore en constante évolution. Le service prévention en est la preuve.

## 1.2 La sensibilisation auprès des citoyens au cœur de mes projets

### 1.2.1 La Prévention des déchets

D'après le Ministère de la Transition écologique « *La prévention consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits* »<sup>7</sup>.

En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, la prévention des déchets peut intervenir sur la totalité du cycle de vie d'un produit. Cette démarche étroitement liée aux étapes de gestion des déchets, possède plusieurs objectifs pour amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement :

- Economiser les matières premières épuisables
- Limiter les impacts concernant les étapes de fabrication, de transformation, de transport et de distribution.
- Amener les citoyens vers une consommation plus responsable.

Des objectifs qui amènent à une ambition globale de diminution des déchets avec pour conséquence directe la réduction de coût de la gestion des déchets pour les collectivités.

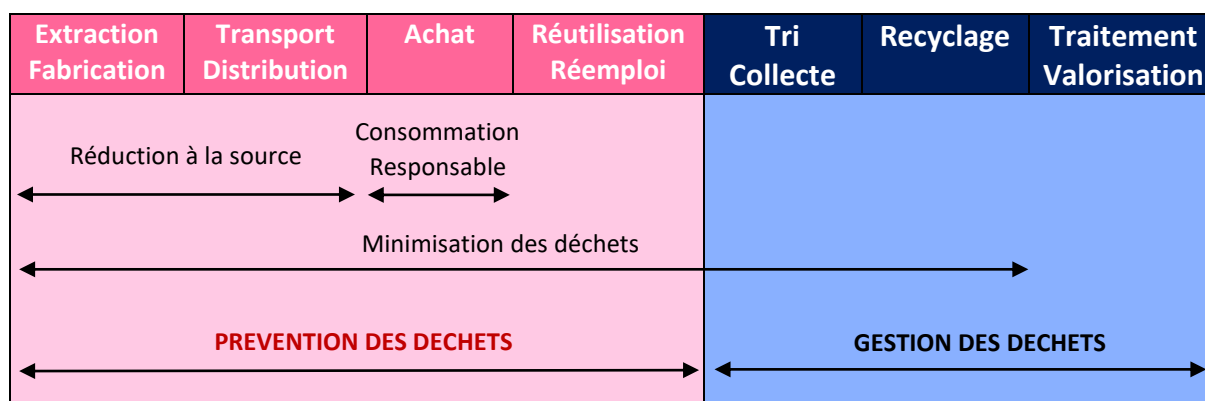


Fig 8: Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit – source : ADEME, 2014 - réalisation : LV

La prévention des déchets peut se dissocier en deux aspects :

- La **prévention quantitative** vise à éviter, réduire ou retarder l'abandon d'un produit qui deviendra un déchet. Cet axe se base sur le principe des trois R : réduire, réutiliser, recycler, qui aide à développer des stratégies individuelles et collectives. Privilégier l'éco-conception du produit, favoriser le réemploi,

<sup>6</sup> « Rapport annuel 2021 » réalisé par le Sictom du Sud-Gironde en juin 2022.

<sup>7</sup> « Cadre général de la prévention des déchets » du site : [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr), mai 2022.

promouvoir l'éco-consommation ou encore lutter contre l'obsolescence programmée sont les pistes d'actions que cette démarche peut prendre.

- La **prévention qualitative** vise à limiter la nocivité des déchets et leur traitement, sur l'environnement et la santé en impulsant par exemple l'aspect de biodégradable, recyclable ou encore inerte.

Si la prévention quantitative se répercute directement sur nos quantités de déchets dans les poubelles, la prévention qualitative fait intervenir des paramètres permettant de mesurer la sécurité ou la dangerosité d'un produit. Ces deux aspects de prévention permettent un impact global sur la gestion des déchets, néanmoins celle qui nous intéresse pour la suite de ce mémoire est la prévention quantitative. Celle-ci permet directement d'agir avec les acteurs du territoire en leur proposant les solutions concrètes pour valoriser et réduire au mieux leurs déchets.

Ce domaine est pris en charge par les structures compétentes en matière de gestion de déchets sur les territoires, les EPCI ou les syndicats. En effet, un service de prévention est actif au sein du Sictom du Sud-Gironde depuis une dizaine d'années et ces actions ne cessent d'évoluer.

### 1.2.2 Présentation et état des lieux des actions de prévention au sein du Sictom du Sud-Gironde

Le domaine de la prévention impulsée par les politiques de gestion des déchets, est devenu un domaine d'action à part entière. En effet, de nombreuses collectivités locales en charge de la compétence déchet, se dotent d'un service de prévention pour mener à bien les actions encouragées par l'Etat.

Dans ce contexte, le Sictom du Sud-Gironde s'est doté d'un service de prévention il y a déjà plusieurs années. Ce service dans lequel j'ai réalisé mon stage s'est vu, au fil des années, acquérir une place primordiale au sein du syndicat.

En effet grâce à ce service de nombreuses missions sont réalisées pour accompagner les citoyens à améliorer leur gestion des déchets.

**Le compostage** est un des aspects majeurs dans les missions de prévention sur ce territoire. La loi AGEC, qui impose une solution de tri des biodéchets pour chaque citoyen d'ici 2024, a vivement impulsé les actions autour de cette thématique.

Le Sictom du Sud-Gironde propose à ces citoyens plusieurs types de composteurs selon le type d'habitat :

Composteur Individuel	Lombricomposteur	Composteur Collectif
<p>Celui-ci est adapté pour les personnes vivant en maison individuelle.</p> <p>Ce composteur est délivré gratuitement après une heure de formation ou il est vendu à 10 € si la personne ne souhaite pas être sensibilisé sur cette pratique.</p> 	<p>Les personnes habitant en appartement peuvent posséder un <b>lombricomposteur</b> : plus petit mais un peu plus difficile à équilibrer.</p> <p>Par conséquent ce composteur est vendu 10 € et sa formation est obligatoire.</p> 	<p>Il peut être une solution pour les particuliers habitant en immeuble ou pour les structures souhaitant trier ses biodéchets (écoles, EPHAD, commune, etc.).</p> <p>Celui-ci est délivré après une journée de formation « compostage partagé » car avant son installation, des personnes comme le référent de site ou les usagers doivent connaître leur rôle.</p> 

Fig 9: Tableau présentant les différents composteurs du syndicat – source : Sictom du Sud-Gironde, réalisation : LV

**Bilan : 8947 composteurs (de tout type confondu) ont été distribués par le syndicat.**

Outre le fait d'équiper les citoyens d'une solution de tri à la source pour leurs biodéchets, l'objectif premier est de sensibiliser ces personnes au compostage. Cette transmission de savoir peut permettre la durabilité de cette pratique qui devient une obligation.



Pour faciliter l'apport des déchets bruns dans son compost et limiter amener les déchets verts en déchèterie, le service prévention propose un **prêt de broyeur** pour les particuliers ou les communes. Ce prêt de quelques jours est gratuit cependant sa formation est obligatoire.

Pendant les formations, en plus de l'explication donnée sur le fonctionnement du broyeur, l'utilisation du « broyat » est abordée. En effet, cette matière obtenue après l'utilisation de cette machine peut être bénéfique pour son composteur ou son potager. L'atelier abordant la thématique du jardinage au naturel peut compléter celui du broyeur pour approfondir des techniques pour utiliser au mieux son broyat.



Fig 10 : Photographie du broyeur pour les particuliers – source : Sictom du Sud-Gironde

La thématique des déchets verts et de sa valorisation est au cœur des actions menées par le service prévention du Sictom du Sud-Gironde.

Ces actions en plus de proposer des solutions matérielles aux citoyens du territoire, reposent sur la sensibilisation. Le compostage ou l'utilisation de broyat ne sont pas les seules sensibilisations réalisées par le service prévention, d'autres animations sont proposées.

De nombreuses **animations scolaires** sont menés chaque année par le Sictom du Sud-Gironde. Des animations faites dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sont proposées aux enfants allant du CE1 à la terminale. Elles durent environ deux heures et se font essentiellement sur trois thématiques : **le tri, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

D'autres animations sont possibles, comme **les visites du pôle technique.** Ces visites gratuites permettent de faire comprendre le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que l'organisation de la plateforme de compostage.



Fig 11 : Photographie du stand Sictom au cours du festival électro de Langon, mai 2022 – source : LV

Enfin pour pouvoir être au plus proche des citoyens, le service prévention peut participer aux événements locaux avec **son stand d'information et de sensibilisation aux déchets.**

Plusieurs thèmes comme le compostage, le broyage, le tri ou la réduction des déchets en général, sont abordés avec les citoyens.

Le service prévention prête aussi plusieurs kits d'animations gratuitement (présentés sur l'image ci-contre).

Ces kits permettent aux structures qui le souhaitent de réaliser en autonomie des animations sur les thèmes évoqués par la prévention, notamment la réduction

*Fig 12 : Photographies des kits d'anim prêtés par le service prévention, source : Sictom*

des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri ou encore le compostage.



Les formations et les animations que proposent le Sictom du Sud-Gironde peuvent se faire au pôle technique de Fargues mais aussi au sein de structures et de communes du territoire qui le souhaitent. Cette facilité de déplacement permet de capter le plus de citoyens sur l'ensemble des aspects abordés. Depuis le début de cette année, **plus de 1400 personnes ont été sensibilisées** à une formation ou une animation proposée par la prévention.

Le service prévention ne gère pas uniquement les actions de sensibilisation, **il accompagne les acteurs du territoire à réduire leurs déchets** de multiples façons.

Des structures de restauration collective peuvent être accompagnées à réduire leurs déchets alimentaires grâce à un **diagnostic de gaspillage alimentaire**. Celui-ci a pour objectif de dresser un état des lieux chiffré de ce gaspillage, ainsi que de proposer des actions concrètes de réduction. Cette démarche peut notamment amener à créer un projet de compostage collectif au sein de la structure.

Spécifiquement pour les évènements du territoire, le Sictom du Sud-Gironde met à disposition un **dispositif appelé « kits manifs »** permettant de limiter et trier les déchets produits à ces occasions. Ces kits sont composés d'éco-cups et des bacs mobiles de tri (illustrés sur la photo ci-dessous).

**Eco Cups**



**Bacs de tri**



Fig 13 : Photographies des kits manifs prêtés par le service prévention, source : Sictom

**En 2021, 97 manifestations ont été accompagnés par le syndicat grâce à ces kits.**

Le Sictom du Sud-Gironde met gratuitement à disposition **des autocollants « Stop-Pub »** permettant de réduire de 20 kg, d'après l'ADEME, les déchets papiers des foyers. Les citoyens peuvent s'approvisionner dans chaque mairie et quelques structures du territoire.

Enfin, le dernier aspect impulsé par le service prévention est le réemploi. En effet, **deux zones de réemploi** (illustrées ci-dessous) sont disponibles sur le territoire. Ces zones, gérées par le service, permettent aux citoyens de déposer et/ou prendre gratuitement des objets encore en bon état.

La première a ouvert ses portes en 2017 au sein de la déchèterie de Langon. Celle-ci est ouverte tous les mercredis et le premier samedi du mois. C'est une personne du service de prévention qui est présente pour la bonne organisation de cet espace.

Une deuxième est disponible depuis avril 2022 sur la commune de Saint-Symphorien, à côté de la déchèterie. Contrairement à celle de Langon, celle-ci est en libre-service.

**Zone de Réemploi  
Langon**



**Zone de Réemploi  
Saint-Symphorien**



Fig 14 : Photographies des zones de réemploi présentes sur Langon et St Symphorien, source : Sictom et LV

Pour réaliser ses missions, le service du Sictom du Sud-Gironde se compose de trois personnes :

- ⇒ Une personne chargée de prévention, qui gère le service.
- ⇒ Une animatrice qui traite les missions liées aux déchets verts.
- ⇒ Un agent technique prévention.

L'équipe accueillera avant la fin de cette année un(e) autre animateur/trice afin de proposer un plus grand nombre d'animations (hors broyage et compostage) sur le territoire.

### 1.2.3 Mes missions de stage au sein du service prévention

Mon stage au sein de ce service prévention avait un double objectif :

- Développer et mettre en œuvre la sensibilisation et l'animation du territoire sur les thématiques de recyclage et réduction des déchets.
- Accompagner les projets de réduction des déchets.

En effet, tout au long de mon stage, mon temps s'est réparti entre une phase de terrain et une phase réflexive autour de plusieurs aspects de la prévention des déchets :



Le gaspillage alimentaire, notamment dans les établissements scolaires, est une notion qui m'a accompagnée pendant les premiers mois de mon stage. J'ai pu réaliser des diagnostics alimentaires dans plusieurs écoles du territoire qui avaient le même prestataire de restauration. Ces missions qui se situaient entre la phase terrain et la phase de rédaction, permettent aux structures de se prendre compte des quantités jetées. Celles-ci pouvaient être accompagnées d'un temps animation pour sensibiliser au mieux les élèves à cette notion.

La notion de réemploi faisait partie de plusieurs missions qui m'ont été attribuées. Tout d'abord, j'avais la responsabilité de la zone de réemploi de Langon un mercredi sur deux et le premier samedi du mois. Dans un second temps j'ai pu faire remplir aux usagers de cet espace, une enquête pour pouvoir établir leur profil et recueillir les points à améliorer. Une enquête a pu être aussi menée auprès des usagers de la déchèterie pour comprendre leur avis sur cet espace. Outre les usagers, une de mes missions principales a été de développer un annuaire du réemploi, sous forme d'une carte interactive sur le site du Sictom, les citoyens pourraient y trouver les structures et acteurs du réemploi.

L'animation est un aspect de la prévention qui m'a suivi tout au long de mon stage. Ces animations étaient diverses :

- Animations scolaires notamment sur les notions de tri et de gaspillage alimentaire.
- Visites du pôle technique de Fargues.

- Animations du stand de sensibilisation.

L'aspect de réduction de déchets papiers était mise en parallèle avec à ma mission concernant le comptage des Stop-Pub. Cette mission, qui m'a demandé une forte mobilisation de la phase terrain, consistait à compter les stop pub des boites aux lettres bien précises du territoire. Cette action qui n'avait pas été faite depuis 2016, a permis d'établir un profil d'évolution de ce dispositif.

Enfin, la notion de recyclage m'a beaucoup sollicité pendant mon stage. Premièrement mes animations scolaires étaient faites en majorité sur cette notion. Ensuite une des plus importantes missions a été de retirer l'aspect tri de l'outil pédagogique du syndicat que possédaient plusieurs structures éducatives en raison du prochain changement des consignes de tri sur le territoire.

Pour dresser son contexte, cet outil pédagogique Patchamama, a été créé en 2015 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'Ussgetom à l'époque a été missionné afin de proposer des activités susceptibles être utilisés pendant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Grâce à cet outil, le syndicat accompagne une trentaine de professionnels de l'enfance et de la jeunesse de son territoire.

Ce dispositif se compose d'une mallette illustrée par la photographie ci-contre.

Plus de 45 animations sont rassemblées dans cette caisse où sept thèmes sont abordés :

- Le gaspillage alimentaire
- Le compostage
- L'univers des déchets
- La réparation
- Le papier
- Consommer autrement



Fig 15 : Photographie de la boîte Patchamama, source : Sictom

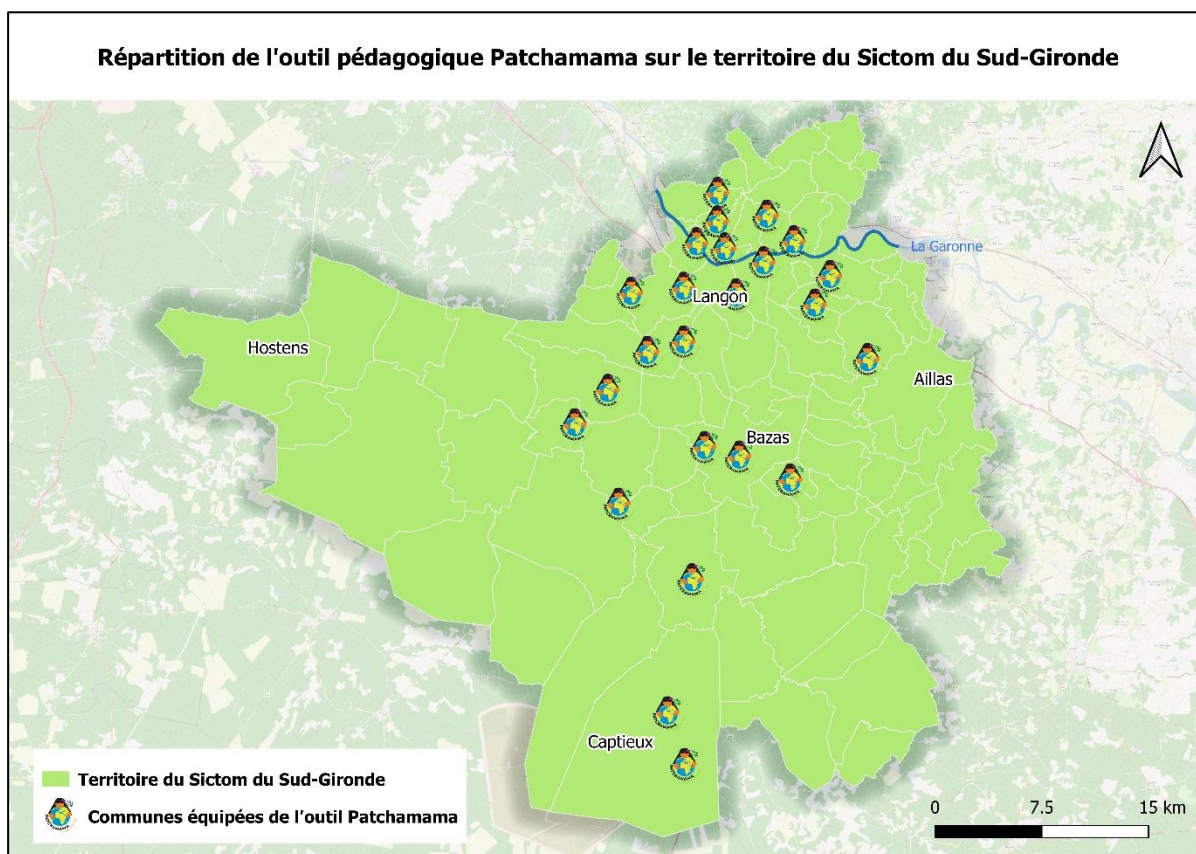


Fig 16 : Cartographie de la localisation des boîtes pédagogiques présentes sur le territoire, Qgis - données : data.gouv, source : Sictom, réalisation : LV

Depuis sa diffusion en 2016, un grand nombre de communes du territoire sont équipés de ce dispositif. Néanmoins, comme le confirme la carte ci-dessus, cet outil est inégalement réparti sur le territoire. Beaucoup de ces outils se retrouvent vers la ville de Langon ainsi qu'au-dessus de la Garonne. Cette forte hétérogénéité s'explique par le dynamisme des structures périscolaires et de loisirs au sein de cette zone.

Ces missions concernant plusieurs aspects de la prévention seront développées dans les parties concernant les méthodologies utilisées et les résultats obtenus.

La partie suivante permettra d'expliquer l'importance de ces missions au sein du domaine de la gestion des déchets.

## Partie 2 : La réduction et le recyclage des déchets, pourquoi et comment ? Enjeux, règlementations, acteurs, outils

### 2.1 Les enjeux de la réduction du volume des déchets

Les déchets sont une partie intégrante de notre vie depuis de nombreuses années, cependant leur perception et leur gestion n'a fait qu'évoluer au cours des époques. La nature s'est longtemps chargée de faire disparaître les déchets sans que les populations s'en soucient. Des pratiques telles que l'enfouissement ou le compostage étaient courantes. Néanmoins l'époque de la sédentarisation et des premières constructions ont marqué une modification de cet aspect. En effet, cette concentration dans un même espace a considérablement augmenté le taux de déchets, qui, au Moyen-Age, se résumait à des débris alimentaires, des excréments, des eaux usées et de la boue. A Londres, à l'époque médiévale, les habitants produisent plus de 50 tonnes d'excréments par jour.<sup>8</sup> Les villes sont d'une insalubrité accablante qui se ressent dans certains noms de rues comme à Rouen avec la rue « sale ».

Les premiers principes de gestion des déchets font leur apparition en France au 16<sup>ème</sup> siècle lorsque François 1<sup>er</sup> démocratise l'emploi de paniers pour récupérer les déchets ménagers.<sup>9</sup> Néanmoins cette nouvelle initiative ne ravit pas les habitants qui n'ont pas conscience que les



Fig 17: Dessin d'un chiffonnier, source : wikipedia.fr

déchets dans lesquels ils vivent au quotidien sont la cause de plusieurs maladies.

Pourtant le principe de recyclage prend déjà forme à cette époque grâce à une figure courante : le chiffonnier<sup>10</sup> (illustré par la photo ci-contre). Il parcourt les rues avec sa hotte sur le dos, fouillant les tas d'ordures avec son crochet dans le but d'y trouver des matières qu'il puisse remettre dans la branche industrielle (industrie du bon marché, commerce de luxe). Comme son nom l'indique ils ramassent beaucoup de chiffons qui sont retournés dans les papeteries pour en faire du papier, ils recherchent aussi des os utilisés pour faire des bougies, des boutons, de la colle ou encore du charbon animal sont

aussi souvent recherchés. Au 18<sup>ème</sup> siècle la notion « d'hygiène » apparaît et va impulser de nouvelles techniques comme le pavage des rues qui facilite le lavage. A Paris, à la veille de la Révolution Française, la première loi concernant l'organisation du nettoyage des rues et des places est promulguée dans toute la France. A ce moment-là, le regard sur les déchets change et est associé au danger. Les odeurs quotidiennes ne sont pas aussi supportées qu'autrefois.

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle les chiffonniers sont concurrencés par les poubelles. En 1884, le préfet de la Seine, Eugène Poubelle signe un arrêté préfectoral relatif à l'enlèvement des ordures ménagères pour lutter contre l'entassement des déchets dans les rues de Paris. Chaque foyer

<sup>8</sup> Turcot L., 2019, « Ordures, déchets et immondices » YouTube – *L'histoire nous le dira*

<sup>9</sup> « Historique du recyclage en France », par le site PAPREC

<sup>10</sup> Béguin M. 2013. « L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle » VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement.

est équipé d'un récipient appelé la « poubelle ». Selon le préfet de la Seine, il fallait trois poubelles par foyer, celle pour les produits putrescibles, celle pour les cartons et papiers et celle pour le verre. Cette dernière catégorie sera mise en place qu'un siècle plus tard, néanmoins cette avancée donne véritablement naissance à la gestion des déchets recyclables en France. L'aspect hygiénique est enfin accepté par les populations et les rues de Paris, puis de France deviennent désengorgées et propres. Cette nouvelle gestion de déchets qu'impulse Eugène Poubelle remplace des processus de recyclage ancestraux où les matières étaient bien souvent remployées. En effet les rues paraissent plus propres, cependant certains espaces commencent à être utilisés pour stocker les déchets collectés, l'aire des décharges à ciel ouvert apparaît.

Les changements de modes de consommation des Français des années soixante influencés par les évolutions démographiques et technologiques, marquent un nouveau tournant dans l'histoire de la gestion des déchets. Cette nouvelle société de consommation a engendré une nette progression des déchets ménagers.<sup>11</sup> D'après le groupe PAPREC, chaque Français génère en moyenne 250 kg de déchets par an en 1960. Ce changement de consommation s'explique par de nouveaux comportements de vie. La hausse du pouvoir d'achat en est la première explication. La population n'achète plus seulement par nécessité, l'achat plaisir devient une réalité. S'ajoute à cela le quotidien des femmes qui passent de ménagères à femmes actives. Les industriels, comme le montre la publicité ci-contre, se sont adaptés à leur nouveau quotidien où le temps passé en cuisine est réduit. C'est ainsi que les premiers plats préparés et les premiers emballages à usage unique sont créés. La culture du « tout jetable » marque cette décennie en faisant place à un nouveau matériau révolutionnaire : le plastique. Cet élément est devenu le produit phare des emballages et l'engouement à cette époque pour ce matériau le rend encore aujourd'hui omniprésent dans nos sociétés. C'est à partir de cette nouvelle façon de consommer que la quantité de déchets produit par les français n'a cessé d'augmenter.



Fig 18 : Publicité Moulinex 1965, source : ouest-France.fr

De 1960 à 2002 la quantité de déchets générée par chaque Français par an est passée de 250 à 400 kg. En parallèle, le développement du recyclage suit avec quelques décennies de retard l'explosion de la consommation des emballages. Un cas particulier tout de même : la consigne des bouteilles en verre encore très pratiquée jusque dans les années 1960-1970. Néanmoins des matières initialement mises aux ordures ménagères comme le métal ou plus récemment le plastique reçoivent un traitement à part. La filière de recyclage se généralise grâce aux collectes sélectives réalisées dans l'ensemble du pays.

De plus, si personne ne se souciait du sort des déchets dans les années soixante, une prise de conscience voit progressivement le jour à la fin des années quarante-vingt-dix. Si bien qu'au 21<sup>ème</sup> siècle on voit apparaître la notion de Zéro Déchet, les consommateurs sont encouragés à jeter le moins possible en repensant de façon plus durable leur consommation. Une nouvelle

De plus, si personne ne se souciait du sort des déchets dans les années soixante, une prise de conscience voit progressivement le jour à la fin des années quarante-vingt-dix. Si bien qu'au 21<sup>ème</sup> siècle on voit apparaître la notion de Zéro Déchet, les consommateurs sont encouragés à jeter le moins possible en repensant de façon plus durable leur consommation. Une nouvelle

<sup>11</sup> « De l'influence de la consommation sur les déchets ménagers », Octobre 2005. Dossier par Eco-Emballages.



ère qui s'éveille dans un monde où la prise de conscience des sociétés de consommation passées est un réel combat.

### 2.1.2 Enjeu écologique

Cette évolution constante de la quantité de déchets produite n'est pas sans conséquence. D'après le bilan environnemental de la France fait par l'Etat, les ménages produisent en moyenne 29 millions de tonnes de déchets par an<sup>12</sup>. Notre environnement en est directement impacté, car si au 18<sup>ème</sup> siècle les déchets devaient être traités pour des raisons d'hygiène, aujourd'hui ils le sont en évitant du mieux possible leur impact environnemental.

Un des meilleurs cas d'étude pour parler de l'impact environnemental qu'a causé notre société de consommation est la **matière plastique** qui, une fois transformée en emballage, a contribué à la culture du « tout jetable ».



Fig 19 : Photographie de bouteilles plastiques,  
Source : lefigaro.fr

D'après l'ADEME sa production mondiale est passée de 1,5 en 1950 à 117 millions en 1990.<sup>13</sup> En 2019 sa production atteint les 368 millions de tonnes. Une matière qui est donc devenue omniprésente dans notre vie quotidiennement, qui n'est pas sans conséquences pour l'environnement.

La production de plastique passe tout d'abord par un processus complexe. Un extrait d'article de « Conversation Nature » nous explique ce processus.<sup>14</sup> Le pétrole, qui est la matière première utilisée pour fabriquer ce matériau, subit de nombreuses actions. Celui-ci est chauffé à très haute température avant d'être refroidit pendant l'étape du craquage. Ce phénomène produit des molécules, qui, une fois regroupées, forment des polymères. La base de tous les plastiques est constituée par ces polymères, qui seront moulés en y ajoutant des additifs notamment pour la résistance du matériau. A ce stade, les différents types de plastiques sont produits et classés en différentes familles dans le but de produire de multiples objets, comme le montre le schéma ci-dessous réalisé par l'ADEME. Ces familles sont renseignées auprès des utilisateurs par le symbole apparaissant du côté gauche de chaque nom de plastique mentionnés sur le schéma ci-dessous. Ces logos ont été créés pour aider les consommateurs notamment pour différencier les plastiques recyclables ou non.

<sup>12</sup> « Production de déchets et recyclage », 2020. Service des données et études statistiques du Bilan Environnemental

<sup>13</sup> « Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV », mai 2017 par le site internet de l'ADEME

<sup>14</sup> « La pollution de l'air : définition, causes et conséquences » YouTube – Conservation Nature, Avril 2021



Fig 20 : Schéma familles plastiques réalisé par l'ADEME, 2021.

Grâce à ses nombreux avantages tels que sa légèreté, sa résistance et son faible coût, les industriels n'ont pas hésité à utiliser ce matériau. D'après l'étude menée par l'ADEME, la France fait partie des plus gros consommateurs de plastique en Europe avec une consommation de 4,8 millions de tonnes par an soit 70 kg par habitant.

Néanmoins ses conséquences sur l'environnement ne sont pas moindres. En effet, en se référant au processus de l'analyse de cycle de vie (ACV) évoqué par l'ADEME, qui a pour objectif de quantifier le transfert de pollution produite, un taux de pollution semble générée au cours de chaque étape de vie du plastique.

Avant toute chose, ce matériau tire profit de ressources épuisables telles que le pétrole et le gaz naturel. Ces matières qui, en plus de se raréfier depuis de nombreuses années d'exploitation, libèrent des gaz à effet de serre pendant l'extraction. D'après la même étude menée par l'ADEME, il faut environ 1,9 kg de pétrole brut pour produire 1 kg de bouteilles. Chaque Français participe donc à l'extraction de 133 kg de pétrole (ou de gaz naturel) par an, soit plus du double de sa consommation annuelle de plastique. Cette importante consommation de matières premières est accompagnée par l'importante pollution que la fabrication et le transport du plastique produit.

Cependant la fin de vie de cette matière est tout aussi problématique pour l'environnement. D'après une étude menée par WWF<sup>15</sup>, un tiers des déchets plastiques produits se retrouvent dans la nature dont la majeure partie finit dans les océans. Si rien n'ait fait d'ici 2025, l'océan devrait contenir 1 tonne de plastique pour 3 tonnes de poissons. François Galgani, chercheur intervenant à une récente conférence de presse du CNRS<sup>16</sup>, a soutenu cette hypothèse en rajoutant que 200 tonnes de plastiques étaient déversées par jour et que cette matière représentait 80 % des déchets en mer. Des quantités qui sont dramatiques pour un matériau aussi durable. Les macro-plastiques comme les sachets ou les verres, sont souvent évoqués pour désigner les déchets plastiques en mer seulement après plusieurs années ces déchets se

<sup>15</sup> « Pollution plastique : à qui la faute ? », 2019. Rapport WWF

<sup>16</sup> « Pollution plastique : du constat aux solutions, la recherche mobilisée », 10 février 2021. Visioconférence de presse du CNRS

fragmentent en résidus appelés des « micro-plastiques » qui se mesurent en millimètres. Depuis quelques années, les chercheurs parlent de « nano-plastiques » qui suit l'étape des micro-plastiques, les particules sont à ce stade, invisibles à l'œil nu.

Les premières victimes de toute cette quantité de plastique en mer sont les organismes marins, qui d'après Ika Paul-Pont, présente à cette même conférence du CNRS, sont impactés



Fig 21 : Photographie des causes du plastique,  
Source : franceinfo

du plus petit plancton au plus grand prédateur. Beaucoup de ces animaux, comme cette tortue sur la photographie ci-contre, ingèrent du plastique, cependant les particules de cette matière ont la capacité d'absorber tous autres contaminants présents dans l'eau, ce qui ajouté à ses additifs de base, la rend très toxique. Toute cette toxicité est larguée dans le milieu marin mais aussi dans le système digestif de ces organismes qui est souvent perturbée. Cette même chercheuse explique que la capacité de cette matière à aborder les polluants provoquent les colonisations de bactéries, champignons, algues ou autre qui viennent perturber l'équilibre et la santé des écosystèmes.

Cependant les organismes marins ne sont pas les seuls à être touchés par ce phénomène, même si la santé humaine est encore à l'étude, l'université de Newcastle a déclaré qu'un être humain ingère près de 5 grammes de particules plastiques chaque semaine. Tous les micro-plastiques présents dans les océans se dispersent dans tous les cours d'eau possibles, l'eau que nous buvons au quotidien qu'elle soit en bouteille ou sortie du robinet est donc contaminée par ces résidus. La composition de ce plastique par son taux d'additif et sa capacité à capter d'autres polluants, pourrait devenir un réel danger pour la santé humaine.

Cependant l'impact sur l'environnement qu'occasionnent les déchets n'est pas uniquement dû au plastique. Tout objet qu'un individu consomme et qui est jeté à la fin de sa vie a eu son propre cycle de vie. Chaque objet a engendré une extraction de matières premières et une certaine consommation d'énergie de sa fabrication jusqu'à son trajet dans les maisons des populations. Il est donc important que l'objet, une fois consommé, soit valorisé au mieux pour qu'il cause le moins de pollution au courant de son étape de fin de vie. Des matières comme le plastique, le métal ou autres sont fabriqués pour être les plus résistants possible, leur fin de vie sans une gestion adéquate est donc relativement longue. Ce schéma ci-dessous réalisé par le Syndicat des déchets du Sud Gironde parle de lui-même en évoquant les différentes années ou siècles que mettent les matières à se décomposer naturellement. Une mise en parallèle entre ces résultats de dégradation des déchets et ceux décrivant les quantités de déchets que consomment les Français, permet de se rendre compte de l'importance de la gestion de la fin de vie de ces objets.

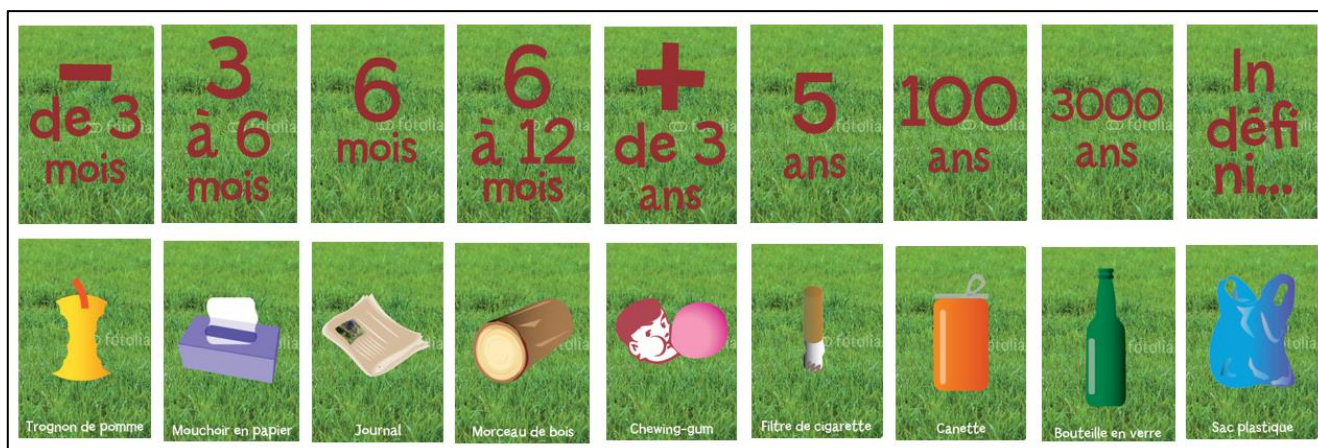


Fig 22 : Schéma du temps de dégradation naturelle des déchets, Outil Pédagogique Patchamama – Sictom du Sud-Gironde, 2015.

La gestion des déchets permet à chaque objet de limiter son impact dans l'environnement quand celui-ci est considéré comme déchet. Elle permet également d'éviter d'engorger les lieux publics de détritiques comme cela pouvait l'être au 18<sup>ème</sup> siècle. De plus, la nature de nos déchets depuis ce temps-là a bien changé, comme vu précédemment, nos déchets actuels sont beaucoup plus résistants et toxiques. Il est donc important que ces déchets, une fois leur destination finale : la poubelle, soient rapidement traités car au vu de notre consommation actuelle, leur quantité est vite excessive. Cependant, même si son rôle est de limiter son impact environnemental, la gestion des déchets génère quand même une certaine pollution. Une des premières causes est le transport que les déchets occasionnent. D'après un article de l'ADEME menée en 2016<sup>17</sup>, le transport représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre générées dans le domaine des déchets. Des émissions majoritairement reproduites pendant la collecte des déchets. Pour donner un exemple concret : au sein du syndicat des déchets du SICTOM, dix camions bennes tournent tous les jours pour collecter les ordures ménagères des 66 000 habitants du territoire.

Seulement l'impact environnemental des déchets ne s'arrête pas là, les ordures ménagères peuvent être éliminées de deux façons différentes en France, soit en étant enfouies directement dans le sol soit en étant incinérées donc brûlées. Des pratiques relativement polluantes, d'après un rapport sénatorial<sup>18</sup>, une tonne de déchets incinérés génère 5000m<sup>3</sup> de fumées et de CO<sub>2</sub>. Seulement pour éliminer l'importante quantité de déchets que la population produit quotidiennement, ces procédés sont les seuls connus à ce jour. Il est donc primordial qu'à l'avenir ces types d'élimination soient réduits pour laisser place à d'autres types de valorisation de déchets comme le recyclage et à la réutilisation.

Depuis les années 2000 la filière de recyclage est intégrée dans la gestion des déchets en France et permet à sept familles de matériaux d'avoir leur propre fin de vie pour pouvoir être au maximum valorisés. Le plus ancien dispositif de recyclage est le verre, il a aujourd'hui 35 ans. Sa valorisation est un véritable succès puisque celui-ci est recyclé à 100 % et à

<sup>17</sup> « Transport et logistique des déchets », Août 2016 par le site internet de l'ADEME.

<sup>18</sup> « L'approche environnementale » Rapport de l'information du Sénat, 2010.

l'infini.<sup>19</sup> D'après les chiffres de CITEO<sup>20</sup> 88 % des objets en verre recyclables sont recyclés en France.

Néanmoins tous les matériaux qui possèdent une filière de recyclage en France n'ont pas les mêmes résultats. L'ADEME estime que sur le taux d'emballage en plastique mis sur le marché chaque année en France, seulement 29 % sont recyclés. Ce faible taux de recyclage est notamment causé par une trop faible quantité de déchets recyclables collectés, mais les erreurs de tri ne sont pas le seul problème. La faible proportion du recyclage s'explique par la nature des emballages qui sont constitués d'un mélange différent de matériaux. Par exemple sur une canette de soda en aluminium on retrouve un revêtement en plastique et une couche de vernis, qui sont à l'heure actuelle, impossible à recycler. Pour le cas du plastique, seulement la famille des PET (représentée par la figure 1) est recyclable sur tout le territoire français. De plus, contrairement au verre, à chaque phase de recyclage le plastique se dégrade ce qui ne le rend valorisable seulement deux à trois fois.<sup>21</sup> Pour s'insérer dans la sphère de l'économie circulaire le recyclage devrait pouvoir être répété à l'infini, ce qui actuellement, n'est possible que pour le verre et le métal. L'amélioration de l'aspect de recyclage doit encore être amélioré pour être le plus efficace et par conséquent que la fin de vie des déchets soit le moins polluant possible.

Pour une meilleure valorisation des déchets en France, il est donc primordial de sensibiliser au mieux les citoyens sur leur impact mais aussi sur l'importance de les déposer au bon endroit. Tout d'abord en expliquant que le recyclage est un processus important et qu'il permet aux déchets de ne pas être brûlés ou stockés dans le sol mais bien valorisés, ils peuvent aider à la fabrication de nouveaux objets. Ensuite, la notion des matières premières utilisées pour la fabrication d'un objet est aussi à aborder car cet aspect reflète la raréfaction de nos ressources causées par la société de consommation aujourd'hui. Réduire l'impact environnemental des déchets actuellement revient tout simple à réduire notre consommation de déchets.

Aucun processus de fin de vie des déchets n'a un impact 0 sur l'environnement, la seule solution aujourd'hui est de réduire au maximum sa propre quantité de déchets. Pour ce faire la première étape serait de limiter sa consommation de déchets à usage unique. D'après l'ADEME, l'achat de produits en vrac, peut permettre de réduire nos emballages, qui sont la principale source de déchets ménagers en France. Certains déchets organiques peuvent notamment être d'un grand bénéfice en devenant du compost et réduire d'environ 160 kg par habitant et par an le poids de nos poubelles.<sup>22</sup> Un des aspects des services de prévention des déchets est de pouvoir trouver une solution de compostage pour chaque foyer en France, un processus qui réduirait considérablement l'impact environnement des poubelles mais aussi leur prix. Si nous venons de démontrer les impacts environnementaux, nous allons maintenant déceler comment les déchets sont aussi un enjeu économique.

---

<sup>19</sup> « Recycler le verre d'emballage, pourquoi ? » Rapport d'Eco Emballage

<sup>20</sup> F.Charlet, juillet 2022 « Les chiffres du recyclage » article CITEO

<sup>21</sup> « La Face cachée du recyclage » Documentaire de l'émission *Sur le front*, 2021.

<sup>22</sup> « Déchets : chiffres clés » Rapport fait par l'ADEME, 2019.

### 2.1.2 Enjeu économique

La gestion des déchets qui englobe la collecte, le transport, le tri, la prévention et le traitement est un service public. Celle-ci est donc gérée par différentes collectivités compétentes dans ce domaine. Néanmoins toutes ces actions ont un coût pour ces territoires qui se répercutent directement sur les taxes des contribuables : les citoyens.

D'après un rapport de l'ADEME<sup>23</sup>, 50 % des collectivités ont un coût complet par habitant compris entre 100 à 132 €. Ce coût appelé « complet » est la somme de toutes les charges représentées sur le schéma ci-dessous. Les coûts de collecte et de traitement semblent être les plus importants, même s'ils varient d'une collectivité à l'autre. De nombreux facteurs

comme la taille de la collectivité, la distance et le nombre de flux collectés au porte à porte ou encore le mode de traitement utilisé peuvent faire bouger ces pourcentages en restant tout de même majeurs.<sup>24</sup>

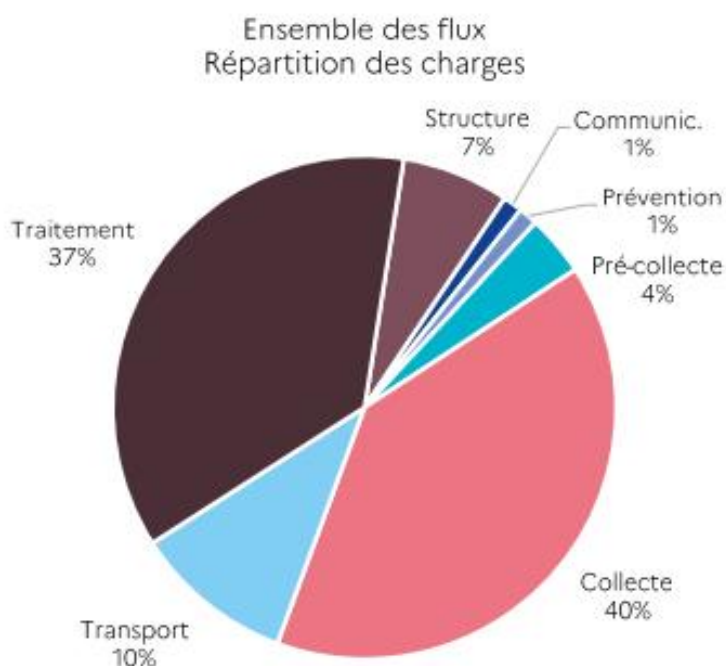


Fig 23 - Répartition des charges pour l'ensemble des flux, source : ADEME, 2018.

C'est donc sur ces aspects qu'il est important d'étudier des solutions moins coûteuses en passant avant tout par une sensibilisation à la baisse des ordures ménagères des français. D'où l'importance d'avoir un service de prévention actif qui travaille auprès des citoyens avec l'objectif de faire changer des modes de consommation et donc la réduction des déchets. De plus, ce service représente avec la communication, les plus faibles coûts des collectivités.

En plus de varier d'une collectivité à une autre, ces coûts ont tendance à augmenter avec le temps. Dans un contexte où la quantité de déchets est encore trop élevée en France, les politiques publiques prennent leurs dispositions pour limiter ces dépenses. En effet, la TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui a pour objectif de condamner financièrement les entreprises qui sont considérées comme trop polluantes, a été fortement augmentée en 2021. Dans le domaine des déchets, ce sont les traitements des ordures ménagères tels que

<sup>23</sup> « Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets » Dossier fait par l'ADEME, juillet 2021.

<sup>24</sup> « Référentiel nation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets » Rapport fait par l'ADEME, 2016.

l'enfouissement et l'incinération qui sont les plus touchés. Par exemple la tonne d'ordures enfouie est passée de 24 € en 2019 à 45 € en 2022.<sup>25</sup> Cette forte augmentation touche directement les entreprises compétentes dans ce domaine et se répercute sur les collectivités gérant la gestion de déchets, donc par conséquent les citoyens. Concrètement, au sein du syndicat de déchets du Sud-Gironde, les tarifs de redevances ont augmenté de plus de 9 % de 2020 à 2021 pour faire face à cette augmentation des prix du traitement.

Cette augmentation des coûts de traitement a pour objectif d'inciter les foyers à réduire leur quantité de déchets. En effet, pour un moindre coût et par conséquent un plus faible impact sur l'environnement, les déchets doivent être au maximum valorisés avant la destination finale : la poubelle. Pour donner une valeur à un déchet, les pratiques comme le recyclage et le réemploi sont fortement conseillés et de plus en plus répandues. Le recyclage permet à certaines matières comme le métal, le verre ou encore le plastique, d'être transformées pour créer de nouveaux objets. Un procédé qui permet de valoriser les déchets tout en réduisant l'achat de matière première et par conséquent leur extraction. Cette pratique qui se développe depuis maintenant plusieurs années est accompagnée depuis peu par la réutilisation. Par définition la réutilisation représente l'action d'un propriétaire d'un bien usagé qui en fait donation à des proches ou le remet dans une structure de réemploi.<sup>26</sup> L'objet en question ne prend donc pas le statut de déchet et sera utilisé par un autre propriétaire. Cette pratique est mise en valeur par les nombreuses structures qui se multiplient tel que les recycleries qui prônent cet esprit de seconde main.

Néanmoins même si ces pratiques ont l'air de réduire les coûts pour les collectivités, elles affaiblissent aussi le coût de redevances des entreprises. En effet, d'après un article de presse<sup>27</sup>, le domaine de la seconde main est un véritable succès. Outre les vide-greniers, de nombreuses plateformes spécialisées dans la revente comme Vinted, Le Bon Coin ou encore Back Market deviennent virales. Les chiffres prouvent cet engouement, le marché de l'occasion est estimé 7 milliards € en France. De plus, une personne sur cinq a déjà revendu son téléphone.

Le fait de revendre facilement ses objets, notamment ses objets électroniques pose la question de l'obsolescence programmée. L'obsolescence d'un produit désigne le fait que celui-ci devienne obsolète au bout d'un certain temps d'utilisation et qui par conséquent, pousse son propriétaire à le remplacer. Le téléphone portable en est l'exemple même, sa durée de vie est diminuée dès sa fabrication. La fragilité apportée à l'écran, la faible capacité de stockage ou encore l'arrêt de mise à jour après quelques années pousse le consommateur à changer cet appareil devenu essentiel. Néanmoins la pratique de réemploi ou de réutilisation permet de lutter contre cette obsolescence en limitant l'achat d'objets neufs. La crise sanitaire a même accéléré ce processus en freinant l'achat de téléphones neufs car les

---

<sup>25</sup> « Pourquoi votre facture déchets va augmenter en 2021 ? » Article du blog *Phenix*, 2020.

<sup>26</sup> « Le réemploi et la réutilisation » Article de l'ADEME, août 2021.

<sup>27</sup> « Habillement : quand le neuf se pique d'occasions » Article de Libération, mai 2021.

fabricants étaient en manque de composants électroniques. Cette situation a donc permis aux reconditionneurs, qui étaient seuls sur le marché à ce moment, d'en tirer profit avec une hausse de leurs ventes.<sup>28</sup>

Cet engouement pour le mode de l'occasion a eu aussi un réel impact sur le marché du textile. Le secteur « classique » de l'habillement a connu une chute de 15 % de son CA en 2020. Opposé à cela, le marché de la revente doit croître de 20 % d'ici quelques années. Un succès de la seconde main dont les consommateurs ont deux motivations principales : l'économie et l'écologie. Les Français trouvent un certain réconfort avec des produits achetés deux fois moins chers voir moins. De plus ces produits ont le pouvoir de donner l'impression d'avoir bien agis car les consommateurs sont conscients que produire un objet neuf est plus impactant que d'acheter un objet d'occasion. Des aspects positifs qui plaisent et développe un véritable marché de l'occasion.

Cette nouvelle manière de consommer affecte directement les entreprises qui voient leur chiffre d'affaires diminué face à cette tendance de la seconde main. Pour pallier à cette situation, certaines enseignes notamment de prêt à porter, déclinent une partie de leur magasin en marché de l'occasion et peuvent proposer une reprise de vieux vêtements contre un bon achat. Un revirement de situation qui pourrait avoir comme effet de seulement déplacer le problème de la surconsommation si aucune prise de conscience se fait de la part des citoyens.

### 2.1.3 Enjeu social

Il est impossible d'établir un profil sociologique des personnes qui ont tendance à mieux trier ou qui ont une plus grande volonté pour réduire leurs déchets. Il est démontré par certaines études que la dimension sociale est essentielle dans des pratiques telles que le tri. Le tri serait d'ailleurs un comportement normatif qui serait plus accepté en collecte en porte-à-porte qu'en apport volontaire du fait d'une plus grande assiduité des comportements de tri. Des comportements pro-environnementaux influenceraient aussi sur cette pratique<sup>29</sup>. Le recyclage n'affecte donc pas une classe sociale en particulier cependant les déchets impactent indirectement l'aspect social qui deviendrait lui-même un enjeu.

Les citoyens sont les premiers à participer à la bonne gestion des déchets en payant la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Une étape qui crée déjà une forme de distinction sociale puisque la majorité des Français la payent indifféremment de leurs revenus. Cette taxe est calculée sur la même base que la taxe foncière<sup>30</sup>, c'est-à-dire en prenant en compte la valeur locative cadastrale de la propriété. Plus le bien est grand, plus la taxe sera

<sup>28</sup> « La crise sanitaire, un accélérateur sur le marché du téléphone reconditionnée » article électronique Ifop, décembre 2020.

<sup>29</sup> M. Dupré, 2013. « Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri » Cairn - *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*.

<sup>30</sup> « Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères », du site internet du service public, 2022.



élevée, un calcul jugé injuste par certains. Un article de presse relate ce fait en 2014<sup>31</sup>, un citoyen s'indigne en voyant que son voisin paie deux fois moins cher pour les mêmes services de gestion des déchets car sa maison est moins grande. Cette situation témoigne de ces inégalités engendrées par les taxes. De plus, aucune aide de l'Etat n'est spécifiquement attribuée pour le paiement des ordures ménagères. Il pourrait donc être difficile pour certaines personnes de payer cette taxe et par conséquent créer de fortes inégalités au sein d'une population appartenant au même territoire et ayant les mêmes services de gestions de déchets.

Au sein du territoire du Sictom du Sud-Gironde la redevance se calcule suivant le nombre de foyers. Un choix qui permet de ne montrer aucune hiérarchie sociale et mettant en avant le fait que plus le foyer accueille de personnes plus ils produisent de déchets. Cependant ce critère ne permet pas non plus l'équité puisqu'en ne prenant pas en compte les revenus de chacun, les inégalités persistent.

Les taxes liées à la gestion des déchets ne représentent pas le seul aspect social que connaît ce domaine l'aspect d'espaces consacrés au traitement des déchets est aussi problématique. A l'échelle mondiale, la fin de vie des déchets crée de fortes ségrégations sociales. Depuis des années certains pays sont devenus les véritables poubelles des pays riches. Les quantités de déchets sont tellement conséquentes dans certains pays comme la France que certains volumes sont revendus à d'autres pays en guise d'étape d'élimination. Néanmoins des pays étaient tellement engorgés, notamment la Chine, que celle-ci et d'autres pays asiatiques ont décidé en 2018 d'interdire l'importation des déchets plastiques<sup>32</sup>. L'acte de déplacer des déchets dans les pays pauvres ou en développement revient à dénigrer ces pays, qui subissent l'image que l'on donne actuellement aux déchets, soit extrêmement négatifs.



Fig 24 – Photographie des décharges de Conakry, source : mosaïqueguinee.fr

Conakry, une ville de Guinée, voit depuis quelques années ses décharges à ciel ouverts débordées, en ayant pour conséquence l'image d'une ville otage par les « montagnes immondes ». Une étude faite à ce sujet<sup>33</sup> a démontré que ces

espaces que prennent les déchets sont devenus le reflet d'une configuration socio-spatiale

<sup>31</sup> M.Macé, Novembre 2014. « Taxe d'ordures ménagères : ils dénoncent un « calcul injuste » ». Article du journal électronique L'Orne.

<sup>32</sup> « Un enjeu pour l'Afrique : ne pas devenir « la poubelle du monde » des déchets plastiques », février 2022, Article électronique de Le Monde.

<sup>33</sup> M-R Bangoura, juin 2021. « La gestion des déchets solides ménagers et ségrégation socio-spatiale dans la ville de Conakry », HAL.

directement liée à une sorte de ségrégation de la part des pays riches. Des déchets accumulés qui sont donc signe de pauvreté et d'insalubrité.

Seulement des espaces qui stockent des déchets sont aussi présents sur le sol français, même dans un pays développé, l'image reste négative et ses espaces sont rejetés. La ville de Vienne possède une décharge depuis les années 90, qui a créé un véritable conflit d'intérêt au moment du projet de son extension.<sup>34</sup> Une mobilisation s'est formée pendant plusieurs années pour pouvoir interdire ce projet qui était décrit par les riverains comme nocif pour l'environnement et leur santé. Ce conflit répond à une inquiétude collective de la proximité du traitement des déchets et de l'espace de vie des citoyens. Une appréhension mondiale qui représente un véritable enjeu social tant le déchet possède une image néfaste.

Même si les multiples enjeux ont été présentés de façon décloisonnée, il est important d'appuyer sur le fait qu'ils s'impactent mutuellement. En effet, obliger les citoyens à réduire leurs déchets sans leur expliquer pourquoi serait un non-sens et ce sentiment d'obligation pourrait les freiner. Les citoyens ont ce besoin d'acquiescer cette prise de conscience des impacts environnementaux, sociaux et économiques que provoquent les déchets, pour réagir au plus vite. D'après l'article des représentations sociales du tri<sup>35</sup>, les connaissances relatives aux consignes de tri permettent la compréhension et l'appropriation de la règle juste. Cette étude conclue sur le fait que les non-trieurs sont mal informés.

De plus, l'aspect économique est souvent un argument qui est amené par les citoyens qui déplorent le fait de trop payer pour être obligé faire des efforts en matière de réduction de déchets. Seulement s'ils avaient conscience du coût exorbitant que leur coûterait la redevance si la situation ne change pas, car l'impact environnemental des déchets est trop important, leur discours changerait peut-être. Cependant si notre regard sur les déchets doit changer, c'est en partie suite à l'évolution de l'aspect réglementaire concernant la gestion des déchets.

## 2.2 Les politiques publiques et acteurs de réduction des déchets en France

### 2.2.1 Le contexte national de la réglementation des déchets

L'augmentation de déchets connue depuis les années soixante, la multiplication de matériaux (avec des compositions de plus en plus complexes) et les premières pollutions perçues par les décharges à ciel ouvert ont peu à peu amené à une véritable prise en compte des politiques publiques.

---

<sup>34</sup> C.Cirelli, 2015 « Du déni à la mobilisation. Vivre à côté d'une décharge le cas de Vienne en Isère », Cairn – Ethnologie française.

<sup>35</sup> M.Dupré, 2013. « Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri » Cairn - *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*.

La nouvelle administration de l'environnement mise en place dans les années soixante-dix, a voté **la première loi en juillet 1975 relative à « l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux »**. Celle-ci signe le début de la politique de gestion des déchets au niveau national.<sup>36</sup> Cependant, dès le début des années quatre-vingt-dix, cette récente politique connaît un cadrage plus complet.

Les entreprises responsables de la production de déchets sont les premiers sollicités avec **la réforme de 1992**. Celle-ci oblige tout d'abord ces structures responsables de la mise sur le marché d'emballages ménagers de pouvoir avoir une solution de valorisation. Pour les inciter à les valoriser, l'Etat développe la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), basée sur le principe « pollueur-payeur ». Cette réforme incite aussi le lancement des premiers programmes de collecte sélective et la création des premiers centres de tri. Pour mettre cette filière de recyclage en place, la planification territoriale a engendré la prise en compte des acteurs locaux pour cette compétence, c'est donc dès cette date que les déchets sont gérés à l'échelle locale, en commençant par les communes. De plus, c'est à cette date que les politiques publiques prennent en compte le domaine de la prévention des déchets. Un aspect qui deviendra essentiel dès la prochaine réglementation.

La mise en place du premier « **Plan National de Prévention de la Production des déchets** » (PNPD) datant de **2004**, permet un élan important dans la politique de gestion de déchets notamment pour l'aspect prévention, qui devient un aspect primordial. En effet, des campagnes de sensibilisation autant pour les ménages que les entreprises se mettent en place sur le territoire français pour prévenir des impacts et des solutions de réduction des déchets. Ce plan actif jusqu'en 2013, impulse les services de prévention au sein des collectivités compétentes dans ce domaine. S'ajoute à ce nouvel aspect, des objectifs comme la stabilité de la quantité de déchets produits avec par conséquent un durcissement au niveau de REP destinée aux entreprises produisant des déchets.

**La loi Grenelle I et II de 2010** portant sur un engagement national en matière d'environnement, prévoit de réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage, de renforcer les actions de prévention et de recyclage. De plus, ne toute nouvelle disposition voit le jour, le développement du recyclage des déchets organiques par le compostage.

Après le bilan positif du premier plan national de prévention des déchets, qui a vu la quantité d'OMA par habitant et par an passé de 396 kg en 2005 à 366 kg en 2011, le deuxième **Plan National de Prévention des déchets (PNPD) est mis en place pour la période de 2014 à 2020**<sup>37</sup>. Ce plan définit de manière plus fine des objectifs pour les différents flux de déchets.

---

<sup>36</sup> « Pour mémoire » 2013, revue du ministère de l'écologie, du DD et de l'énergie – Comité d'histoire

<sup>37</sup> « Programme national de prévention des déchets 2014 -2020 » Rapport réalisé par le Ministère de l'écologie, du DD et de l'énergie, 2013.

Sans se cantonner aux déchets ménagers, ce plan prend également en compte les déchets des activités économiques.

L'impact environnemental pris en compte par ces politiques de gestion de déchets prendra un tournant drastique **en 2015 avec la loi relative à la transition pour la croissance verte (LTECV)**. Comme les lois Grenelle de 2009 et 2010, cette loi agit sur beaucoup de domaines touchant l'environnement. Celle-ci a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production des déchets en mettant en place des actions qui favorisent la transition vers une économie circulaire et non « linéaire » qui se définit par les actions suivantes : extraire, produire, consommer, jeter.<sup>38</sup> Pour ce faire les processus de réemploi, de réutilisation et de valorisation sont impulsés et détaillés, néanmoins d'autres mesures doivent se durcir notamment au niveau des financements.

Avec des quantités d'ordures ménagères toujours plus importante, la France a décidé de proposer une redevance incitative, c'est-à-dire qui s'adapte à la quantité de déchets produits. Une nouvelle tarification qui est décidé par les collectivités, en 2025 25 millions de français devraient être concernés. La loi oblige également l'extension des consignes de tri pour 2023. Cette simplification permettrait de recycler 150 000 tonnes de nouveaux emballages d'ici quelques années<sup>39</sup>.

**La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020** a promulgué les dernières obligations en vigueur. Celle-ci a pour objectif global de créer un modèle de société plus durable, qui est donc la suite logique de la transition vers une économie circulaire de 2015. Plusieurs axes traités, permettant de réduire encore plus nos déchets : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée. Concrètement cela signifie 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 avec une homogénéisation des consignes de tri sur l'ensemble du territoire ou encore l'obligation d'une solution du tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen d'ici 2024.

Afin de maintenir nos objectifs à échelle locale, **le plan national de prévention de déchets de 2021-2027** fixe de nouveaux objectifs comme la réduction de 50 % de gaspillage alimentaire ou réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produit par un habitant d'ici 2030. Des objectifs inédits se développent comme l'atteinte de 5 % du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et le réutilisation<sup>40</sup> d'ici 2030.

Depuis maintenant de nombreuses années, la France essaye de recourir à l'ensemble des leviers d'action en matière de politique de réduction et de prévention de déchets. Cependant avec un plan national de prévention de la production des déchets qui n'est apparu qu'en 2004, les politiques redoublent d'efforts pour rattraper le retard causé et des quantités de déchets

---

<sup>38</sup> « Economie Circulaire – Déchets » Par l'Agence de la Transition Ecologique - ADEME Expertises, 2019.

<sup>39</sup> « Emballages : le point sur l'extension des consignes de tri » Article électronique de l'Association de consommateurs, 2019.

<sup>40</sup> « Cadre général de la prévention des déchets » du site : [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr), mai 2022.

toujours trop élevées. De ce fait, les collectivités compétentes dans ce domaine, doivent sans cesse se renouveler pour être en adéquation avec les législations actuelles. Actuellement les aspects liés au compostage, à l'extension des consignes de tri et aux solutions de réemploi sont au cœur des préoccupations de ces services publics.

### 2.2.2 Politique européenne

Si les lois concernant la gestion des déchets sont aussi actives ces dernières années c'est en partie grâce à l'échelle européenne qui impulse bien souvent les directives réalisées à l'échelle nationale.

**Dès 1994**, l'Europe produit une directive fixant des objectifs de recyclage et de valorisation énergétique pour tout emballage à l'horizon 2001. Cependant c'est **la directive-cadre sur les déchets de 2008/98/CE** qui, encore aujourd'hui, constitue l'élément central de la réglementation européenne en matière de déchets.<sup>41</sup> Celle-ci vise à protéger l'environnement mais aussi la santé humaine en précisant l'importation de l'utilisation de techniques spécifiques pour la gestion des déchets. Dès 2008 elle estime que d'ici 2020, le taux de déchets ménagers devront être recyclés à 50 %. Un objectif qui semble en bonne voie, en 2019 47,7 % de ces déchets sont recyclés en Europe.<sup>42</sup>

Cette directive renforce également les dispositions en matière de prévention en imposant aux Etats l'élaboration de programmes nationaux de prévention, c'est donc dans ce cadre-là que les PNPD ont été mis en place en France. De plus elle différencie deux aspects de la prévention, celle de la production de déchets et celle des dommages causés par les déchets. Ce détail apporté montre, dès cette période, l'importance de prévenir les acteurs participant à la gestion des déchets.

Cependant elle ne s'arrête pas là, plusieurs autres aspects de la gestion des déchets sont évoqués. Elle introduit notamment le concept de « responsabilité élargie du producteur » REP et confirme que pour le « principe pollueur-payeur », le producteur de déchets initial doit lui-même supporter les coûts de la gestion des déchets. Des aspects visant directement les entreprises créant la majorité de nos emballages en appuyant sur le fait que la gestion de ces déchets doit être réalisée sans aucun impact environnemental. Cette directive doit être transposée dans le droit national des états membres deux ans après sa sortie au plus tard.

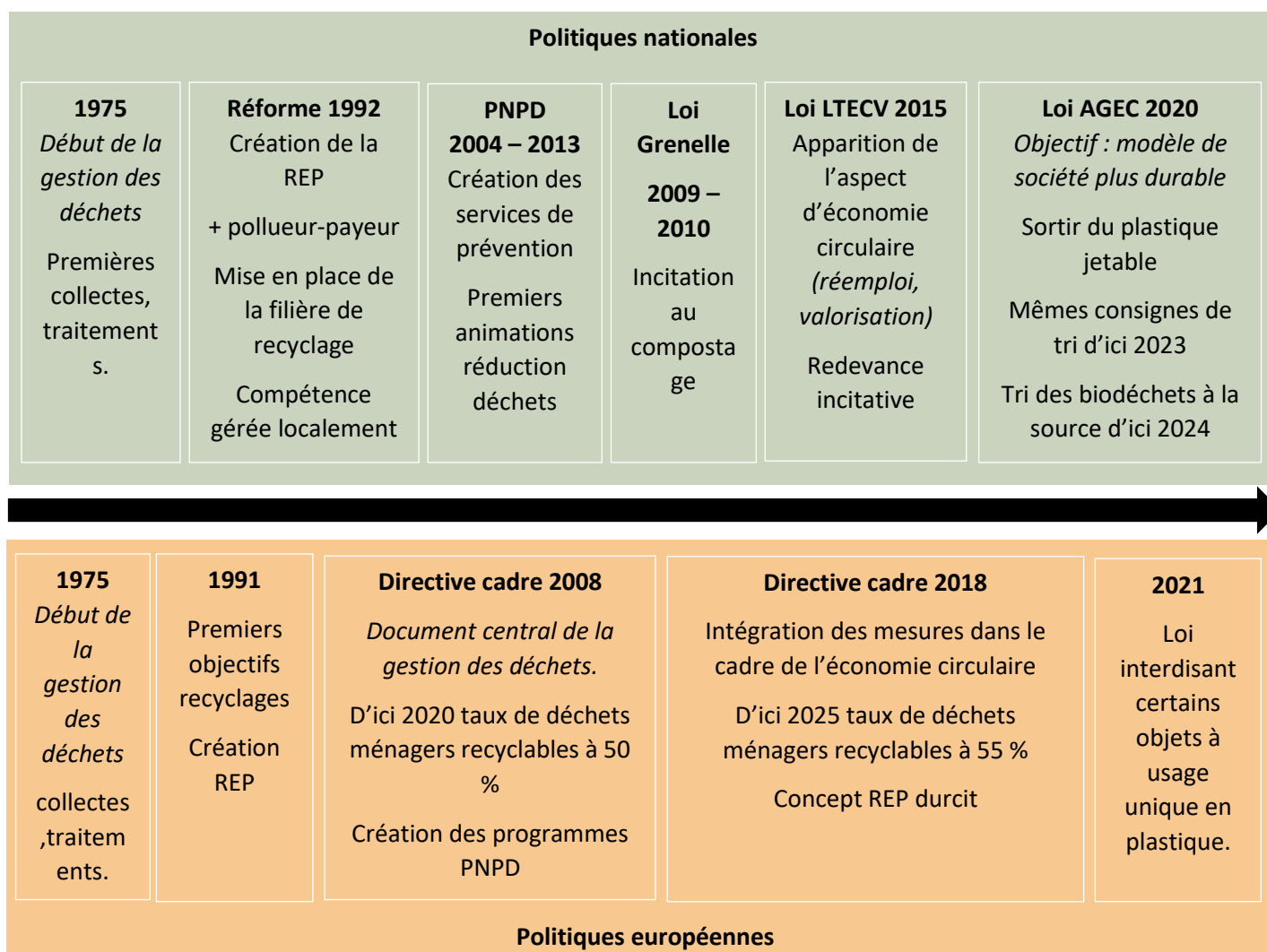
**La directive européenne de 2018 (UE) 2018/851** modifie celle de 2008 en intégrant l'ensemble des mesures dans le cadre de l'économie circulaire. Celle-ci en plus de renforcer les règles relatives à la prévention des déchets ou à la REP, intègre ce nouvel aspect au sein les mesures que doivent prendre les Etats membres comme le soutien de modèles de production et de consommation durables dont les produits sont réparables, réutilisables et de conception évolutive. Une économie circulaire qui rythme donc les nouvelles mesures en mettant l'accent les concepts permettant une autre projection de la société de

<sup>41</sup> « La législation européenne sur les déchets : situation actuelle et évolutions futures » article électronique de Etui

<sup>42</sup> C.Schmitt, novembre 2021. « Réduction et valorisation des déchets : que fait l'Europe ? » article de toute l'europe.eu

consommation. En termes de recyclage, elle prévoit de nouveaux objectifs, d'ici 2025 55 % des déchets municipaux doivent être recyclés. Un pourcentage qui augmentera au fur et à mesure des années pour atteindre 65% en 2035. Pour améliorer le recyclage, des collectes séparées doivent être mises en place avant 2025 notamment pour les textiles, les déchets dangereux.

Le pouvoir de la Commission européenne dans la réduction des déchets est primordial, en 2018, elle présente un ensemble de mesures pour tenter de réduire drastiquement l'utilisation de dix produits en plastique à usage unique ». En 2021, l'Union Européenne a décidé d'interdire l'accès au marché à certains objets à usage unique en plastique. Cette interdiction marque une grande avancée dans le domaine de la réduction des déchets. La réglementation de la gestion des déchets ménagers en Europe et en France, a évolué depuis 1975. Pour synthétiser, le tableau ci-dessous représente leurs principales évolutions :



Malgré les efforts fournis par les politiques, le taux de déchets ménagers continue d'augmenter. En effet, le groupe Eurostats estime qu'en 2019 la moyenne européenne de déchets par habitant était de 502 kg contre 483 kg en 2014<sup>43</sup>.

Cependant les processus de valorisation et d'élimination évoluent depuis les années 2000, le total des déchets ménagers mis en décharge a diminué de 59 millions de tonnes<sup>44</sup>. Par conséquent le recyclage a vu son pourcentage au niveau européen augmenter, en passant de 41 % en 2012 à 47,7 % en 2019. Une moyenne qui cache des disparités.

En effet, certains pays comme l'Allemagne ou l'Autriche ont déjà atteint l'objectif de 2025 qui est de recycler au moins 55 % des déchets municipaux puisque leurs taux respectifs sont de 66,7 % et 58,2 %. En revanche, certains pays comme Malte et la Roumanie recyclent leurs déchets ménagers qu'à 8,9 % et 11,5 % de leurs déchets municipaux. En ce qui concerne la France, son taux de recyclage reste en dessous du pourcentage européen avec 46,3 %.

Ces pourcentages démontent la forte disparité qu'il peut y avoir entre la façon qu'ont les pays d'appliquer la réglementation européenne. En effet, l'aspect des politiques nationales est le seul biais qui peut directement cibler les acteurs liés à la gestion des déchets.

### 2.2.3 Les acteurs de la réduction des déchets

Pour une gestion des déchets optimale et conduite de l'étape de production des déchets à celle de fin de vie, plusieurs acteurs se mobilisent pour mener à bien cette compétence. Les acteurs de la gestion de déchets sont les premiers à pouvoir agir sur la réduction des déchets, ils sont donc devenus acteurs de la réduction des déchets.

Même si les déchets sont souvent représentés comme un service public, beaucoup d'acteurs

*Fig 25 – Frise chronologique résumant les réglementations françaises et européennes, source : LV*

privés sont essentiels à la bonne gestion des déchets.

#### ⇒ **Les producteurs privés**

Les entreprises produisant des marchandises directement pour les consommateurs, qu'ils soient alimentaires ou autre, sont les premiers producteurs de déchets. Comme vu précédemment, depuis la réforme de 1992. La notion de producteur est précisée par l'article L541-2 du code de l'environnement : « *Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers* ».

Ces acteurs, très vite visés par les politiques publiques concernant la gestion des déchets sont des protagonistes importants au sein de l'aspect de réduction des déchets.

<sup>43</sup> C.Schmitt, novembre 2021. « Réduction et valorisation des déchets : que fait l'Europe ? » article de toute l'europe.eu.

<sup>44</sup> H.Mustafa Douine, février 2021. « 500 kilos de déchets générés par an et par personne en Europe » rubrique économie du journal électronique Le Figaro.

### ⇒ Les éco-organismes

Afin que les producteurs de déchets puissent répondre aux obligations réglementaires liées à la gestion des déchets, les éco-organismes sont apparus dès le début des années quatre-vingt-dix. En effet, en intégrant un dispositif de filière REP, les producteurs ont la possibilité de se fédérer autour de ces nouveaux acteurs agréés par l'Etat pour faciliter et organiser les collectes et le traitement des déchets. Pour les emballages ménagers, ce sont les éco-organismes Eco-Emballage et Adelphe qui s'engagent à épauler les producteurs.



Fig 26 – Logo « Point Vert »,  
source : agro-media.fr

C'est notamment grâce à Eco-Emballage que le logo présent ci-dessous est apparu. Ce logo appelé « Point Vert » symbolise l'organisation du recyclage des emballages ménagers opéré par Eco-Emballage quand les entreprises ont contribué financièrement à leur programme.<sup>45</sup> Aujourd'hui, plus de 95 % des emballages que nous achetons possèdent ce logo. Un résultat qui montre l'importance de ces acteurs comme appui direct des producteurs de déchets mais pas seulement. Une partie des financements apportés par les producteurs sont remis aux collectivités compétentes en matière de gestion des déchets. Par ce transfert de fonds, Eco-Emballage aide les collectivités locales à optimiser et mettre en place leur collecte sélective. Depuis 2017, l'organisme Eco-Emballage s'est fusionné avec Ecofolio (spécialisé dans le recyclage papier) pour devenir CITEO : le nouvel éco-organisme représentant les déchets ménagers en France, ayant comme premier objectif « la réduction et l'écoconception des emballages ».

### ⇒ Les entreprises de valorisation des déchets

Certaines entreprises ont un rôle essentiel dans la gestion des déchets de certains territoires. En effet, les collectivités peuvent leur déléguer des services comme la collecte ou le traitement des déchets. Une situation de plus en plus répandue pour répondre aux réglementations toujours plus ambitieuses en matière de valorisation des déchets. Certaines collectivités n'ont pas les moyens financiers et humains nécessaires pour mettre en application les lois concernant la gestion des déchets, elles peuvent donc décider de prendre un prestataire privé qui sera lui-même en charge de ces compétences données. C'est ainsi que les acteurs comme Suez ou Veolia sont devenus des protagonistes majeurs de la gestion des déchets. Cette configuration privée que peut prendre certains territoires en matière de gestion de déchets n'est pas négative, elle peut permettre, grâce à des structures ayant des moyens financiers suffisants, des actions innovantes concernant l'aspect de réduction de déchets. Parmi leurs nombreuses actions, l'entreprise SUEZ a permis la réalisation d'une déchèterie innovante dans la ville de Carcassonne dans l'Aude, en partenariat avec la collectivité de déchets : le Covaldem.<sup>46</sup> Cette déchèterie permettrait une valorisation des déchets plus qualitative grâce à une solution de réemploi adaptée. Par le soutien apporté aux associations locales d'économie solidaire une véritable Recyclerie a été créée au sein de cette déchèterie. Des actions comme celle-ci, ces entreprises privées en réalisent sur l'ensemble du territoire

<sup>45</sup> « De l'influence de la consommation sur les déchets ménagers » Rapport d'Eco-Emballages, 2005

<sup>46</sup> « Carcassonne. Recydrive, le nouveau concept de déchèterie », article de presse la Dépêche, 2017.



français et permettent d'impulser une nouvelle aire de la gestion et de la réduction des déchets.

#### ⇒ **Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

L'aspect de réemploi de plus en plus impulsé par les politiques publiques françaises, permet depuis quelques années, de nouvelles structures spécialisées dans ce domaine. En effet, depuis la promulgation de loi AGECE, il devient obligatoire de proposer une solution de réemploi aux citoyens au sein de structures telles que les déchèteries. Ces solutions peuvent être proposées directement par les collectivités compétentes en déployant des « zones de réemploi » cependant certaines collectivités peuvent faire appel à des prestataires de l'économie sociale et solidaire pour gérer cet aspect. Ces structures en plus de proposer une nouvelle valorisation des objets, sont pour la plupart locale et participent à l'insertion professionnelle de personnes en difficultés. Des critères environnementaux et sociaux qui permettent à ces structures d'avoir une véritable place au sein de l'aspect de réduction des déchets.

#### ⇒ **Les associations de lutte contre la production de déchets**

A diverses échelles, les associations de lutte contre les déchets sont essentielles et participent à la prévention des déchets auprès des populations. A échelle nationale, des associations comme Zero Waste France peuvent influencer d'autres acteurs à prendre leur disposition en termes de réduction des déchets. Cette association créée en 1997 promeut le mode de vie zéro déchet et zéro gaspillage. Grâce à sa forte mobilisation auprès des différents acteurs politiques, la loi visant à interdire le plastique à usage unique a été prioritaire. Encore aujourd'hui sa lutte contre le « tout-jetable » est au cœur de sa démarche.<sup>47</sup>

A l'échelle locale, les associations engageant des actions de lutte contre les déchets ou d'autres valorisations comme des processus plus naturels, sont de véritables acteurs de prévention auprès des citoyens. Il est même de plus en plus fréquent que des collectivités créent un partenariat avec des associations dans le but de proposer différentes thématiques d'ateliers aux citoyens du territoire. Le Sictom du Sud-Gironde est en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement « l'Auringleta » qui a ses locaux au pôle technique de Fargues. Cet acteur intervient pour l'aspect de la prévention des déchets avec des formations concernant les ateliers de jardin au naturel et les formations de compostage collectif.



Fig 27 – Logo de l'asso l'Auringleta,  
source :  
[associationlauringleta.worldpress.fr](http://associationlauringleta.worldpress.fr)

La gestion des déchets découle d'un service public, plusieurs acteurs publics sont donc essentiels dans la démarche de réduction des déchets.

#### ⇒ **L'Etat**

Cette instance est le premier fédérateur de la gestion des déchets par les politiques qu'il applique. Il fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations pour une gestion toujours plus durable des déchets. Son approche de la gestion des déchets englobe « toute activité

<sup>47</sup> « Réduire le jetable » article électronique de ZeroWaste France

participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final ». <sup>48</sup> L'Etat encadre donc chacune de ces activités à l'aide du code de l'environnement. Ses obligations sont soumises à chaque acteur intervenant dans la gestion des déchets.

#### ⇒ **Les services déconcentrés de l'Etat**

Les services de l'Etat assurent le relais sur le plan local des décisions prises au niveau national. En effet ils sont sollicités pour toute installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maitrise de l'Energie) est au cœur de ce dispositif et accompagne les différents acteurs locaux dans leurs démarches. Par ailleurs, ses capacités d'expertise et de conseil peuvent être mis à disposition des entreprises, des collectivités locales ou du grand public afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. Elle aide donc financièrement des projets d'actions mais aussi des programmes de recherche à la mise en œuvre de la gestion des déchets. Par ces actions, cela fait de cette institution un élément essentiel dans l'évolution de la gestion des déchets et donc de la réduction de ces déchets.

#### ⇒ **Les collectivités locales**

Les collectivités locales sont au cœur de la gestion des déchets, elles sont même au premier plan puisque ce sont elles qui pilotent les principales actions. Néanmoins ces trois échelles de collectivités locales : Région, Département et commune ont subi une évolution constante au niveau de leurs compétences publiques avec la planification territoriale, ce qui a fortement impacté leur rôle dans la gestion des déchets. Il sera donc évoqué ici leur rôle actuel au sein de cette compétence.

Du fait de la loi NOTRe de 2015, La **Région** est en charge des compétences de planification de la politique de prévention et de gestion des déchets. Elle décide donc de la politique territoriale générale gestion des déchets et par conséquent un échelon privilégié de décision<sup>49</sup>. Le **Département** est aussi responsable de l'aspect planification en ayant à son actif d'autres plans comme ceux traitant des déchets des travaux publics. Ces instances sont donc devenues des échelons de décisions en matière de gestion des déchets en laissant aux collectivités plus locales la compétence opérationnelle. Les **communes** ont été les premières collectivités à prendre la totalité de la compétence déchets. Cependant pour assurer ce service, les collectivités peuvent choisir de transférer une partie ou la totalité de leur mission qui comprend la collecte, le transport, le traitement et la prévention à un établissement public de coopération internationale (EPCI) ou à un syndicat mixte se dédiant entièrement à cette compétence.

#### ⇒ **Les citoyens**

La dernière catégorie évoquée est celle concernant les citoyens. Ce sont des acteurs essentiels de la réduction de la quantité de déchets car ce sont nos modes de consommation qui

<sup>48</sup> « Gestion des déchets : principes généraux » article électronique du Ministère de la TE, janvier 2022.

<sup>49</sup> « Le rôle des régions dans la gestion des déchets » Dossier réalisé par ZeroWaste France

influence ce taux. Ils agissent dans la totalité des domaines évoqués quand l'aspect de réduction des déchets est évoqué. Ils sont producteurs de déchets, ainsi, par leur choix de consommation en évitant par exemple des produits sur-emballés, ils contribuent à la lutte contre les déchets. De plus, si ce geste est imité par un grand nombre de citoyen cela peut avoir comme conséquence d'alerter les entreprises, qui pourraient elles-mêmes réduire leur production de déchets pour s'adapter à la demande. C'est par d'autres actions comme trier ses déchets, favoriser le réemploi, composter ses biodéchets que la quantité de déchets pourrait considérablement baissée à court terme. Cependant ces actions doivent d'être accompagnées d'un discours cohérent pour que cette réduction des déchets soit efficace. Il est donc important de développer l'aspect prévention qui permet aux citoyens d'avoir un contact réel avec le monde des déchets.

Ces acteurs qu'ils soient privés ou publics sont d'une importance primordiale concernant une bonne gestion des déchets. En effet, une gestion des déchets efficace revient à ce que tous les acteurs évoqués aillent dans le sens de la réduction des déchets.

#### 2.2.4 Les outils de réduction de déchets

Avant d'être appliquées, les réglementations promulguées par l'Etat passent par une phase d'« outils » qui permet aux instances locales d'adapter les actions prévues sur leur territoire. De ce fait, une collectivité peut disposer de plusieurs leviers concernant la réduction des déchets.

- La sensibilisation à la réduction des déchets est un aspect primordial. Depuis 2004 la compétence prévention est adoptée dans la réglementation française et ne cesse d'évoluer en faisant une place de plus en plus grande à l'outil de sensibilisation. En effet, inciter les citoyens à réduire leur quantité de déchets doit passer par une **prise de connaissance des bonnes pratiques** tout en informant sur l'impact de nos modes de consommation actuels. Par les termes « bonnes pratiques » se cachent des actions comme soutenir les alternatives aux produits à usage unique, favoriser des achats de seconde main mais aussi le prêt de matériel plutôt que l'achat. Pour faire connaître le monde du réemploi il est intéressant pour les collectivités de faire connaître les structures spécialistes et les soutenant, qui sont de plus des activités locales créant des emplois locaux.
- Dans un second axe qui est celui du tri des déchets, plusieurs outils peuvent être élaborés pour permettre de réduire la quantité d'ordures. **L'amélioration des collectes sélectives** grâce la mise en place de l'extension de tri est le premier levier. Le fait de moderniser les centres tri va permettre à des matières comme le plastique d'avoir plus de filières recyclables. En effet même du plastique léger va pouvoir être recycler. Cet outil a comme deuxième objectif de simplifier les consignes de tri (avec seulement un bac jaune pour les emballages) à l'ensemble du territoire français. Cet outil est donc actuellement un outil majeur en termes de réduction des déchets. De plus, pour promouvoir ces consignes de tri, **la sensibilisation auprès du public** est essentielle. En plus des campagnes de communication, des ateliers peuvent être organisés par les

services de prévention ou en partenariat avec des associations locales pour informer des nouvelles consignes de tri.

- En guise d'encouragement à l'allègement des poubelles, les collectivités peuvent mettre en place **la tarification variable des déchets ou tarification incitative**. Cet outil permet de définir le montant de la redevance en fonction des quantités jetées par les ménages. Cette tarification peut-être en fonction du poids, du volume jeté ou encore du nombre de levées effectuées. Pour se réaliser il suffit de munir les bacs de puces électroniques qui s'activent dès la levée des camions bennes. Ainsi pour bénéficier d'une faible redevance, les citoyens sont incités à réduire les déchets via des pratiques telles que le tri ou encore le compostage.
- La valorisation des biodéchets est d'ailleurs un axe important de la réduction des déchets. **Permettre à chaque citoyen de bénéficier d'un moyen de trier ses biodéchets** est un outil essentiel. Pour se faire des distributions de composteurs individuels ou collectifs peuvent s'organiser accompagnés si possible de formations pour permettre aux citoyens d'avoir les bases de cette pratique. Au sein d'un territoire trop dense il est possible d'envisager des collectes de déchets verts en porte à porte. Le compostage est actuellement un maillon essentiel dans l'objectif de réduction des déchets, il est donc essentiel et obligatoire de le développer pour 2023.
- **Le dispositif « Stop Pub »** est aussi un outil dont les collectivités peuvent se doter pour réduire la quantité de déchets papiers. Chaque foyer de France recevrait en moyenne 30 kg de papier dont 89 % qui seraient des imprimés publicitaires.<sup>50</sup> Un simple autocollant tel que le « Stop Pub » mentionnant le refus de recevoir des prospectus publicitaires, permettrait par conséquent de réduire une grande quantité des déchets papiers des français. Des collectivités peuvent se doter de ce dispositif pour leur territoire. Pour se faire ces autocollants doivent être accessibles dans des lieux accessibles au public comme les mairies, les bureaux de postes les magasins, etc.



Fig 28 – autocollant stop pub disponible au sein du Sictom, source : Sictom du Sud-Gironde

Tous ces outils évoqués peuvent à terme réduire considérablement la quantité de déchets. Cependant ils doivent avant tout s'adapter aux caractéristiques du territoire d'étude.

<sup>50</sup> « Stop Pub », rapport réalisé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, juillet 2022.

## 2.3 Les enjeux spécifiques à la réduction et du recyclage des déchets sur le territoire du Sictom Sud Gironde

### 2.3.1 Les caractéristiques géographiques du territoire peuvent influencer la problématique « déchets »

Le Syndicat de déchets du Sictom du Sud Gironde recouvre un territoire majoritairement rural. La carte ci-dessous réalisée grâce aux données du syndicat, décrit la nature de ce territoire. Sur les 85 communes adhérentes, 68 d'entre elles, désignées par la couleur verte sur la carte, sont considérées comme des communes rurales puisque leur densité est inférieure à 2000 habitants. Par leur grande superficie notamment du côté ouest du territoire, et leur quantité, ces communes recouvrent plus de 89 % du territoire total. Par définition, un territoire se caractérise comme rural quand celui-ci n'appartient pas à une unité urbaine et qu'il n'accumule pas au moins 2000 habitants dans un espace de continuité du bâti.<sup>51</sup> Ces territoires se définissent comme communes « peu denses » ou « très peu denses ». Par conséquent, les données décrivant le territoire d'étude justifient la caractérisation de

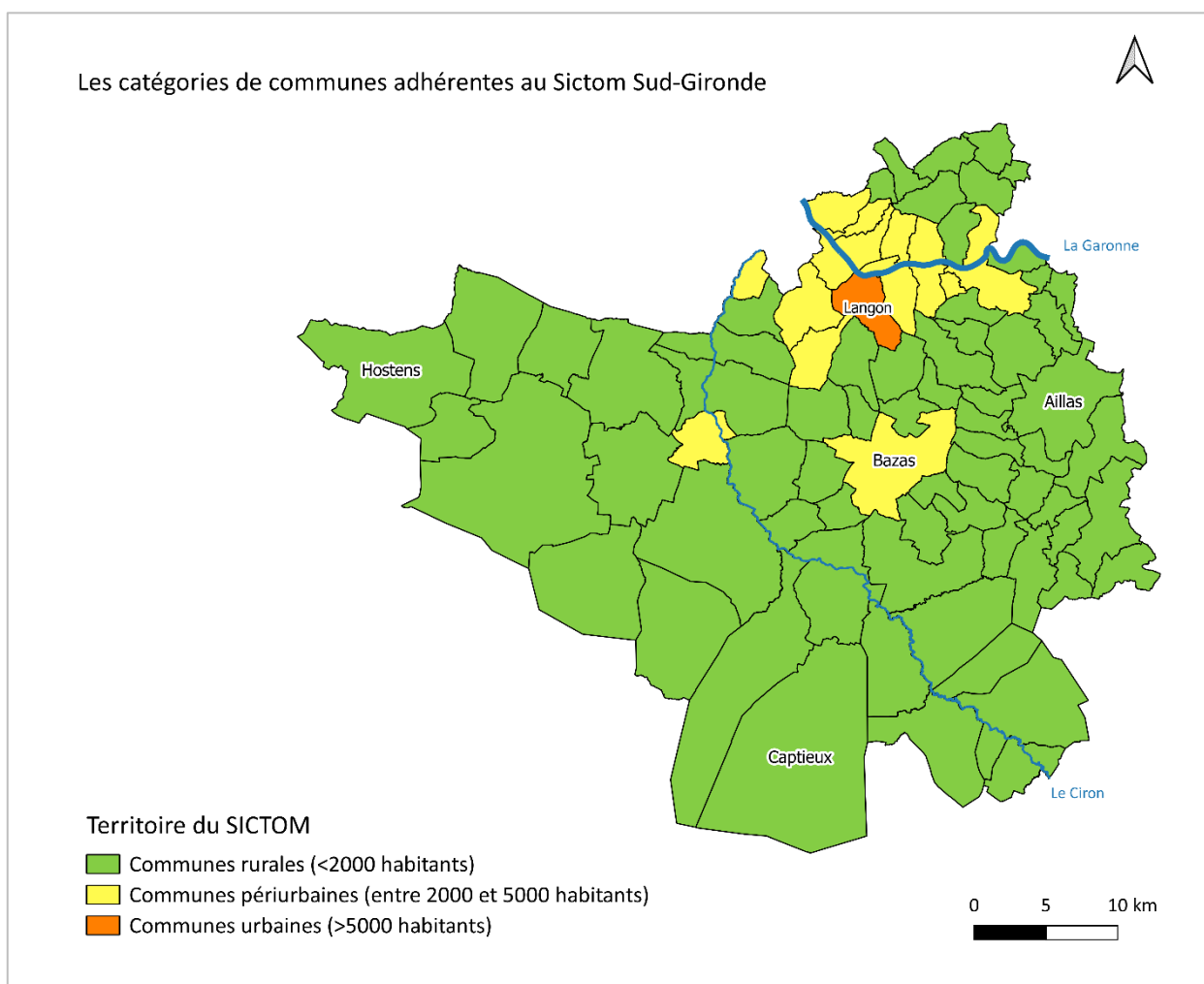


Fig 29 : Cartographie des catégories de population présentes sur le territoire du Sictom du Sud-Gironde – Qgis, données : Sictom, réalisation : LV

<sup>51</sup> « Une nouvelle définition du rural... » Rapport fait par l'INSEE en avril 2021.

Pour amorcer cet aspect géographie, la quantité de déchets produits en territoire urbain et rural semble différente. En effet si Bordeaux Métropole compte 190 613 tonnes d’ordures ménagères collectées en 2019<sup>52</sup>, le Sictom du Sud-Gironde en compte 15 168 tonnes<sup>53</sup> la même année. Cette différence de quantités marque la distinction entre un territoire urbain et un territoire rural. Cependant en rapportant ce tonnage en kg par habitant cette distinction ne se voit presque plus. Si au sein du territoire de Bordeaux Métropole les citoyens génèrent 243 kg par habitant, ceux Sictom du Sud-Gironde produisent 238 kg par habitant. Ces résultats démontrent que les habitudes de consommation des citoyens sont similaires qu’ils soient citadins ou de la campagne. La problématique de la réduction des déchets est donc primordiale au sein de tout type de territoire.

De plus, la morphologie de ce territoire d’étude dessine des caractéristiques distinctes de celles d’un milieu urbain. Pour les illustrer, voici-ci les différents types de logements :

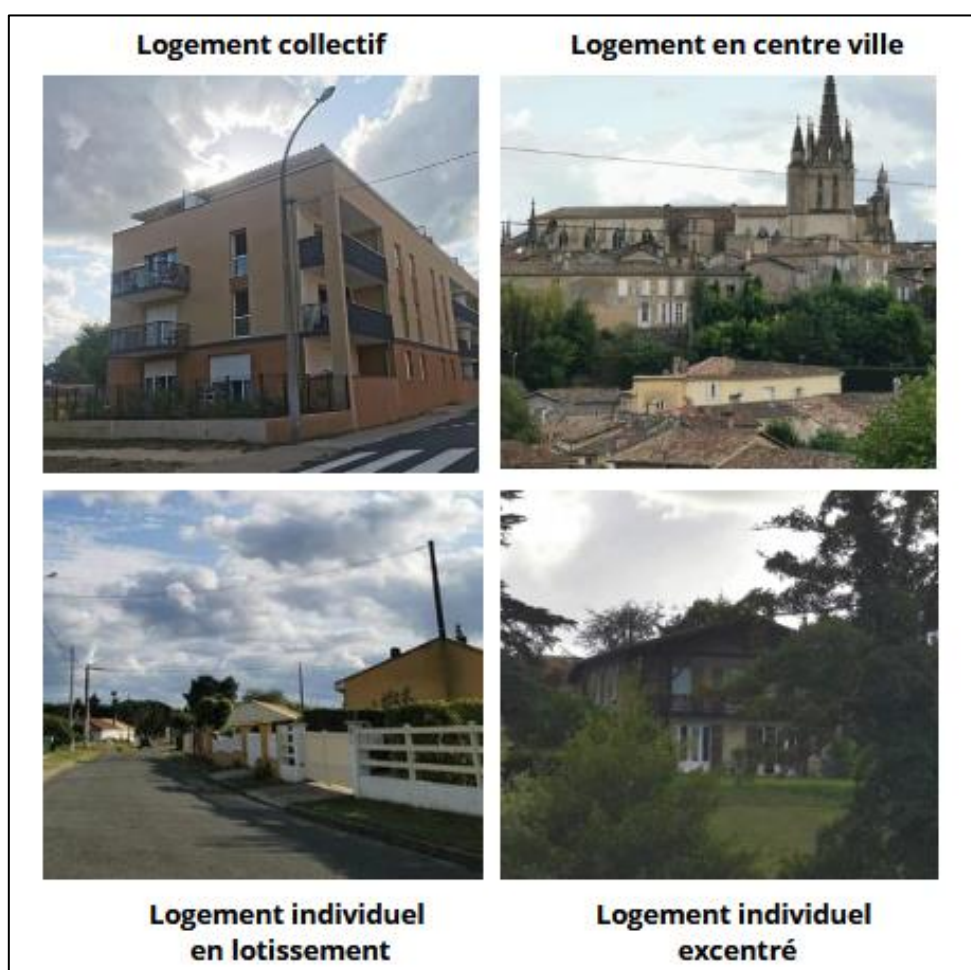


Fig 30 : Photographies des différents types de logements sur la commune de Bazas – source : LV

Dans un article évoquant la proportion des habitats des Français <sup>54</sup>, il est énoncé que « *la quasi-totalité des résidences principales en zones rurales sont des maisons* ». Une réalité qui se confirme en observant les chiffres du territoire. Sur les 31 366 foyers présents sur le

<sup>52</sup> « Rapport d’activité 2019 » réalisé par Bordeaux Métropole en 2020.

<sup>53</sup> « Rapport annuel 2019 » réalisé par le Sictom du Sud-Gironde en octobre 2020.

<sup>54</sup> Julien Damon, 2017. « Les français et l’habitat individuel » article électronique OpeEdition.

territoire<sup>55</sup>, le Sictom du Sud-Gironde estime que **85% de ces foyers sont des maisons individuelles**. Une donnée qui n'est pas sans conséquences dans le domaine de la gestion des déchets, notamment dans la collecte des ordures ménagères. Celle-ci se fait en porte à porte et plusieurs fois par semaine suivant les communes. Beaucoup de maisons sont non seulement individuelles mais aussi isolées des bourgs-centre. Cette configuration d'habitats dans certains espaces du territoire a pour effet d'allonger le temps et le coût des collectes.

Néanmoins plusieurs processus existent pour réduire au maximum ses ordures ménagères et donc limiter sa collecte, notamment grâce la pratique du compostage. D'après une enquête faite par l'ADEME sur les différents types de pratiques et gestion des biodéchets<sup>56</sup>, 83 % des personnes interrogées qui compostent vivent en habitat individuel. Une des caractéristiques qui justifie ce pourcentage est l'accès au jardin, les Français valorisent la maison individuelle, entourée de son jardin pour un meilleur cadre de vie.<sup>57</sup> Le fait d'avoir un espace extérieur a plusieurs bénéfices.

Dans un premier temps, celui-ci permet d'avoir un espace assez grand pour y regrouper plusieurs utilisations comme un espace détente avec une terrasse, un potager ou encore un espace floral. Il serait donc plus facile pour des citoyens possédant un jardin, d'accepter de dédier un espace où les déchets verts puissent se dégrader pour devenir à termes du compost. De plus, cette nouvelle matière représente un réel intérêt quand il peut être amendé dans un potager. La pratique de compostage permet de réduire ses ordures ménagères, mais aussi de créer une matière favorable pour le jardin. En plus d'un espace plus adéquat que peut garantir l'habitat individuel, les personnes vivant dans un territoire rural ont pour beaucoup, une relation déjà connue avec le compostage. D'un point de vue culturel, cette pratique traditionnelle semble mieux adapter à des citoyens vivant quotidiennement dans un milieu naturel connaissant pour certains le métier de l'agriculture, qu'à une vie plus urbaine.

En effet ce type d'habitat a comme conséquence d'équiper chaque personne en composteur individuel. Une action qui peut paraître plus longue que d'équiper un immeuble avec un seul composteur collectif, néanmoins l'entretien du compost est nécessaire pour que sa dégradation se passe au mieux. Dans le cas des composteurs collectifs il y a souvent une délégation qui se forme autour du soin de cette matière, cependant le déménagement d'un habitant ayant une place<sup>58</sup> essentielle dans sa gestion pourrait signer l'arrêt de cette pratique au sein du groupe. La gestion des biodéchets par un composteur individuel paraît donc plus durable dans le temps. Le territoire du syndicat de déchets est donc un territoire adapté pour cette pratique, d'après une étude réalisée par le Sictom, 62 % de la population compostage déjà. La pratique du compostage qui représente un outil de réduction de déchets est un levier essentiel dans un territoire rural comme celui du Syndicat du Sud-Gironde.

Néanmoins même si ce territoire est à majorité rurale avec un fort taux d'habitat type individuel, 17 communes se situent en aire urbaine et détiennent les 15 % d'habitat collectif

<sup>55</sup> Dossier sur la stratégie de collecte des biodéchets – Sictom du Sud-Gironde – 2022.

<sup>56</sup> « Etude des différents types de pratiques de gestion domestique des biodéchets » Dossier réalisé par l'ADEME, octobre 2012.

<sup>57</sup> Julien Damon, 2017. « Les français et l'habitat individuel » article électronique OpeEdition.

<sup>58</sup> C.Granjour, M.Higgin, C.Mounet, avril 2020. « Le compostage, entre réduction des déchets et domestication du pourrissement » Revue d'Anthropologie des Connaissances – Openedition.

du territoire. Même si ce pourcentage est minoritaire, il joue sur les pratiques de gestion des déchets.

En effet, s'il paraît plus compliqué de collecter les ordures ménagères en milieu rural avec sa forte dispersion de l'habitat, les habitats collectifs sont eux plus facile d'accès. Les bacs poubelles sont regroupés pour ces logements, il est donc plus efficace et plus économique de pratiquer la collecte pour le type d'habitats.

De plus, pour la pratique de compostage l'aspect collectif est aussi plus adapté. Tout comme la collecte d'ordures ménagères, il est plus pratique d'équiper les foyers en composteurs collectifs puisqu'un seul composteur peut être géré par plusieurs foyers. Cependant l'organisation de ce type de compostage est plus complexe car chaque personne doit avoir un statut pour que la gestion du composteur se passe bien. En effet un ou plusieurs référents doivent être nommés pour des tâches comme l'apport de déchets bruns ou la réalisation de retournements se fasse de façon régulière et méticuleuse. Par conséquent, une formation pour ce type de composteur doit être obligatoire et plus longue que celle faite pour la procuration d'un composteur individuel. La pratique du compostage doit donc s'adapter au type de logement de chaque foyer. Cependant cela ne s'arrête pas là puisque dans des centres villes comme celui de Langon ou Bazas, la quantité de biodéchets est trop importante pour être gérée en autonomie. Pour une bonne gestion de ces déchets il serait donc préférable de pratiquer la collecte sélective pour les biodéchets qui est une approche complémentaire au compostage domestique. Le traitement de ces déchets collectés peut se faire par méthanisation. Cependant ce nouveau mode de collecte demande d'importants moyens financiers et humains, un partenariat avec une entreprise possédant un méthanisateur est aussi envisagé.

La morphologie du territoire mais également les types d'habitations qu'ils comportent, influent directement sur la gestion des déchets, notamment sur l'aspect de la collecte. Néanmoins un aspect encore à prendre en compte : la quantité de déchets que ce territoire produit.

### 2.3.2 La situation actuelle : quantité de déchets produite par habitant et son évolution au cours des dernières années

La quantité de déchets que produisent les citoyens est une caractéristique essentielle pour pouvoir agir du mieux possible sur leur réduction. A l'échelle nationale, la production de déchets ménagers s'élève à 580 kg par habitant en 2017 contre 530 kg en 2013<sup>59</sup>. Cette quantité en hausse est une moyenne dont les collectivités peuvent se baser. Le tableau ci-dessous reprend les taux de déchets en kg produits par habitant du territoire du Sictom du Sud-Gironde de 2016 à 2021. En analysant la catégorie des flux totaux, nous pouvons apercevoir qu'en 2017, la moyenne de déchets par habitant sur ce territoire est supérieure à la moyenne nationale.

---

<sup>59</sup> « Economie Circulaire – Déchets » Par l'Agence de la Transition Ecologique - ADEME Expertises, 2019.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Ordures ménagères (kg/hab)</b>	233,1	237	243	238	238	239,3
<b>Apport en déchèterie (kg/hab)</b>	198	271	293	320	330	346,4
<b>Déchets recyclables (kg/hab)</b>	83	81	75	74	76	82
<b>Flux total de déchets (kg/hab)</b>	<b>514</b>	<b>589</b>	<b>611</b>	<b>632,6</b>	<b>644</b>	<b>667,7</b>

Fig 31 : Evolution de la quantité de déchets par habitant de 2016 à 2021 Données : Rapports annuels – Sictom du Sud-Gironde, Réalisation : LV

Globalement la quantité de déchets sur ce territoire augmente chaque année. De ce fait, le volume de déchets par habitant a augmenté de plus de 150 kg en 5 ans.

Si nous examinons plus précisément, plusieurs catégories détaillées expliquent les quantités des flux de déchets totaux. Tout d'abord nous pouvons voir que la quantité d'ordures ménagères a augmenté de 6,2 kg de 2016 à 2021, une augmentation qui démontre que la consommation des citoyens est toujours exponentielle. En revanche, le taux de déchets recyclés par habitant stagne et a même diminué depuis 2016. Une situation similaire dans les milieux urbains, à Bordeaux Métropole en 2019, le taux de déchets recyclés était de 73 kg/habitant contre 74kg/habitant pour le territoire du Sictom. Il est donc urgent de faire prendre conscience aux citoyens ruraux comme urbains que les conséquences environnementales, sociales et économiques de cette augmentation et de ce manque de valorisation sont dramatiques.

Une catégorie qui n'est pas négligeable dans le détail de la hausse des DMA est l'apport en déchèterie. Son augmentation sur le territoire du syndicat est même similaire à l'augmentation totale des flux. En effet, comme le démontre le tableau ci-dessus et le graphique ci-contre, de 2016 à 2021 cette quantité est passée de 198 à 346,4 kg par habitant, une augmentation de 148 kg par habitant en 5 ans.

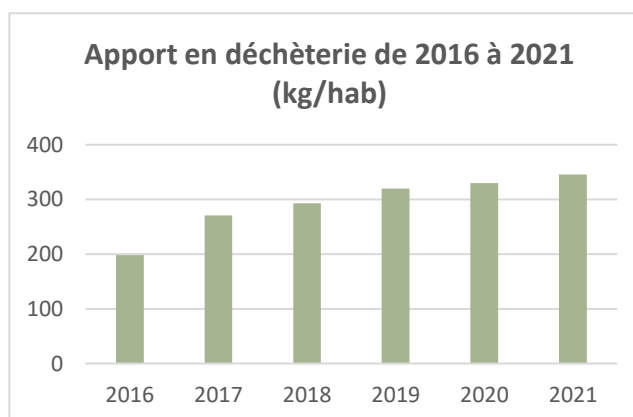


Fig 32 : Graphique représentant le taux d'apport en déchèterie de 2016 à 2021, Excel – source : LV

Cette hausse est également observée à échelle nationale. D'après un article<sup>60</sup>, les apports sont essentiellement composés de déchets verts (qui représenteraient 30 % des apports), d'encombrants et de gravats. En effet, les déchets verts apportés en déchèterie représentent sur le territoire du Sictom une importante quantité avec 6 832 tonnes contre 4 198 tonnes pour les encombrants dits « tout venant » pour 2021. La principale raison pour laquelle le taux de déchets verts apporté en déchèterie a augmenté est la loi interdisant de brûler ses déchets verts de 2011<sup>61</sup>. Une réglementation qui s'est encore plus durcit dans les années suivantes. De ce fait, dans un territoire rural où l'entretien des jardins particuliers est quotidien, ce taux a eu pour conséquence d'augmenter.

Ces volumes quantifiés chaque année permettent aux syndicats et collectivités d'adapter leurs actions. Pour pallier à cette augmentation d'apport en déchèterie, le Sictom a mis en place la carte de déchèterie à points, qui se décomptabilisent à chaque passage. Si le quota est dépassé, les passages deviennent payants. Une démarche qui a pour objectif de réduire les passages en déchèterie, les résultats du rapport annuel de 2022 seront déterminant pour le succès ou non de cette action. Pour le reste des déchets en augmentation telle que comme la quantité d'ordures ménagères et le faible taux de déchets recyclés, les actions de sensibilisation et prévention semblent essentielles pour permettre d'avoir des résultats en baisse pour les prochaines années.

Pour une meilleure compréhension des comportements des citoyens sur le territoire, une étude de caractérisation est menée régulièrement par le Sictom. Cette étude faite par un bureau d'étude, consiste à collecter un échantillon de poubelles en les triant par catégories de déchets. Les photographies ci-dessous traduisent cette phase technique qui la catégorisation des types de déchets.



Fig 33 : Photographies de la caractérisation faite par un bureau d'étude en juin 2022 au sein du Sictom du Sud-Gironde.  
Réalisation : LV

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de la composition des poubelles du Sictom Sud Gironde de 2012 à 2016 observée grâce à ces études de caractérisation. La part la plus importante des ordures ménagères reste les déchets fermentescibles, cette catégorie

<sup>60</sup> « Les quantités de déchets continuent d'augmenter, notamment dans les déchèteries » article électronique maireinfo, mars 2021.

<sup>61</sup> « Brûler les déchets verts dans votre jardin : que dit la loi ? » article de presse le Figaro, novembre 2021.

comprend les matières organiques comme déchets de cuisine, de jardin et autres produits consommables. Ils représentent en moyenne 30 % des poubelles. Nous remarquons également que certaines catégories sont en diminution comme le papier, le carton, les textiles, les métaux. La catégorie des plastiques, quand a-t-elle, a augmenté en 2016 pour atteindre 16 % des poubelles. Ce pourcentage est explicable par le peu de plastique recyclage dans le territoire. Néanmoins sa diminution en 2018 peut être dû à une baisse de la consommation de plastique ou de plus fortes erreurs de tri. En effet, depuis 2018, des territoires alentours sont déjà passés aux extensions de tri, ce qui peut engendrer plus d'erreurs au sein du territoire du Sictom puisque les gens peuvent croire que ce changement est national...

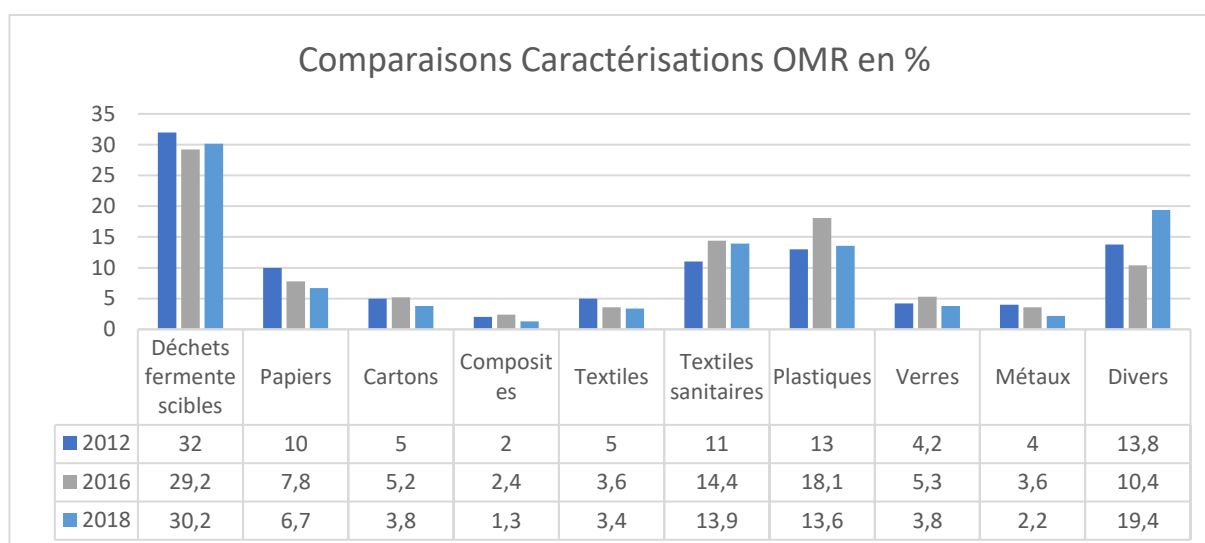


Fig 34 : Graphique évolutif sur la composition des poubelles détaillé, 2018 – Sictom du Sud-Gironde.

La connaissance de quantité et de la composition des déchets ménagers est indispensable pour cibler l'orientation des actions de prévention mais également pour ajuster les évolutions nécessaires à mettre en place pour optimiser la part des déchets valorisables.

Ces éléments de cadrages théoriques permettent de mettre en lumière les raisons et les dispositifs de réduction des déchets. Concrètement, ces aspects évoqués dans cette partie permettent de justifier la pertinence de la problématique initiale du rapport qui est de comprendre le développement de l'aspect de sensibilisation et d'animation sur les thématiques de valorisation et de réduction des déchets. En effet, beaucoup d'acteurs ont leur rôle à jouer dans cet objectif de réduction des déchets, cependant un des piliers principaux pour les collectivités et les syndicats compétents en matière de gestion de déchets sont les services de prévention et leur aspect d'animation.

Afin de concrétiser ces actions, différentes méthodes ont été mobilisées pour réaliser les missions liées à la sensibilisation à la réduction des déchets. Ces dernières vont être présentées dans le cadre méthodologique qui suit.

Un objectif qui, pour des structures telles que le Sictom du Sud-Gironde, passe par des actions faites par la prévention des déchets, qui visent à sensibiliser les citoyens sur les méthodes de valorisation et de réduction des déchets.

## Partie 3 : Une méthodologie spécifique pour chaque axe de sensibilisation

Les missions réalisées pendant ce stage découlent de multiples aspects liés à la prévention et la réduction des déchets. Par conséquent chaque mission a bénéficié d'une méthodologie particulière.

### 3.1 La mise en place de diagnostics de gaspillage alimentaire au sein d'établissements scolaires

Le service prévention réalise des diagnostics de gaspillage alimentaire lorsque des établissements accueillant un service de restauration collectif le demandent. Ces diagnostics leurs permettent de quantifier leur gaspillage alimentaire (GA) et d'adapter des actions qui pourraient le réduire. Chaque établissement a un fonctionnement de restauration différent cependant la méthodologie utilisée par le service prévention reste le même.

Dès la première semaine de ce stage, un diagnostic alimentaire dans la commune de Le Nizan a pu être réalisé. La pédiatre de la commune avait sollicité le Sictom du Sud-Gironde pour entreprendre un diagnostic au sein de la cantine élémentaire. Cette cantine fait appel à un traiteur privé pour la restauration de l'école, cependant la pédiatre, avait remarqué un important gaspillage alimentaire ainsi qu'un équilibre insuffisant des plats. La commune de Le Nizan avait fait plusieurs remarques à cette entreprise, néanmoins aucun changement n'a été effectué. C'est dans ce contexte que le service prévention est intervenu.

Ce traiteur n'approvisionne pas seulement l'école de cette commune. En effet, huit communes, mises en évidence sur la carte ci-dessous, ont sollicité les prestations de ce traiteur.

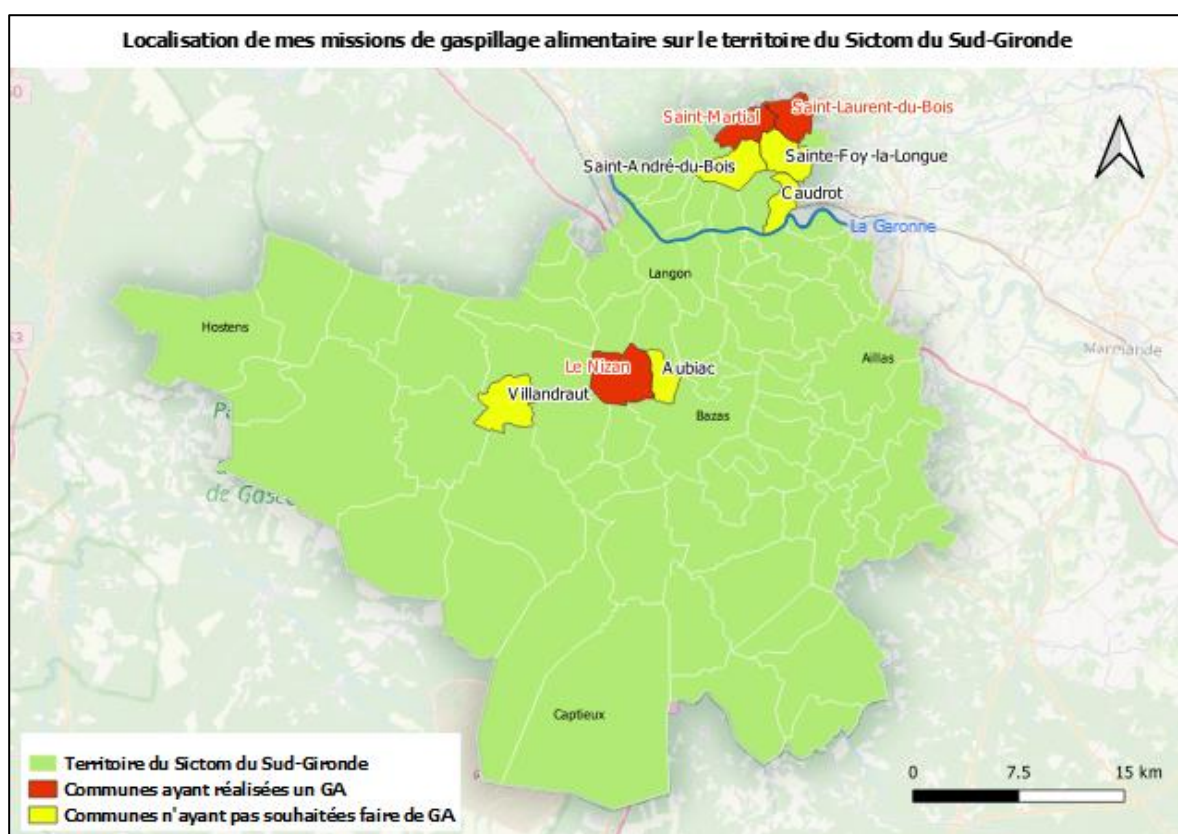


Fig 35 : Cartographie localisant les missions de gaspillage alimentaire et les communes concernées par ce prestataire – Qgis, Données : data.gouv, Réalisation : LV

Il était donc intéressant de savoir si ce gaspillage alimentaire observé sur la commune de Le Nizan était aussi important au sein des autres cantines. Cette action est donc devenue une des principales missions de stage.

Les communes de Villandraut, Aubiach, Caudrot, Sainte Foy la Longue et Saint André du Bois n'ont pas souhaité réaliser de diagnostic alimentaire. Cependant trois GA ont pu être réalisés dans les communes de Le Nizan, Saint-Laurent-du-Bois et Saint-Martial. Ces écoles ont des profils différents qu'il faut prendre en compte car ces caractéristiques peuvent influencés les résultats des diagnostics. Le tableau ci-dessous prend ces caractéristiques.

Le Nizan	Saint-Laurent-du-Bois	Saint-Martial
Petite section – CM2	CM1 – CM2	Grande section - CM2
58 élèves	19 élèves	17 élèves

Fig 36 : Tableau regroupant les caractéristiques des écoles importantes à connaître pour réaliser un GA, réalisation : LV

Chaque diagnostic réalisé dans une cantine se déroule généralement pendant une semaine.

Il consiste à peser les restes d'assiettes et les aliments non servis. Pour se faire un kit de gaspillage alimentaire composé des différents seaux (illustrés par la photo ci-contre) et de pesons, sont prêtés pour la durée du diagnostic.



Fig 37 : Photographie du kit GA du Sictom du Sud-Gironde, Réalisation : LV

Après chaque plat les convives déposent dans le seau adapté leurs restes de repas. Ces seaux sont pesés indépendamment des restes de plats qui n'ont pas été touchés par les convives.

Une différenciation est faite entre ces deux aspects de gaspillage pour comprendre si le problème vient de la prestation externe, de la cantine ou des deux. Les actions à mettre en place pour réduire ce gaspillage alimentaire seront différentes suivant cette donnée.

Ces pesées sont ensuite renseignées dans le tableau du jour présent ci-dessous. Ce sont ces données qui permettent d'établir un diagnostic.

**FICHE C - PESÉE JOURNALIÈRE** (1 feuille par service)

Lieu :	Date :	Nombre de repas préparés :	Nombre de repas servis :
--------	--------	----------------------------	--------------------------

♦ **Déchets de préparation :** Epluchures, peau d'ananas, de melon, os, ...

QUOI	POIDS

♦ **Restes d'assiette et restes de service :**

- séparer les déchets inévitables/non consommables tels que les os, peaux d'oranges, emballages qui ne constituent pas du gaspillage alimentaire  
 - préciser « avec seau » si le poids comprend le poids du seau fournis pour les pesées. Si un autre contenant est utilisé préciser le poids de ce dernier.

	Menu :	Kg restes d'assiettes (convives)*	Kg restes non servis (cuisine)*	Remarques :
<b>Entrée</b>				
<b>Plat :</b> VIANDE/POISSON				
<b>Plat :</b> LEGUMES / FECULENTS				
<b>Dessert / fromage</b>				
<b>Pain</b>				

Remarques/observations sur le service (absences, météo, service, retours des élèves, portions, menu spécial, ustensiles utilisés pour le service, ...):

Fig 38 : Fiche relatant les pesées journalières remises au syndicat à la fin de la semaine du GA, source : Sictom

Concernant le déroulement de ce diagnostic, une personne du service prévention vient généralement le lundi pour expliquer la démarche aux agents de restauration ainsi qu'aux élèves, puisqu'ils sont aussi impliqués dans ce processus. Suite à cela, les responsables de restauration sont en autonomie jusqu'à la fin de la semaine. Le service de prévention revient le vendredi pour récupérer le matériel et les fiches de pesées. Un bilan de cette semaine est aussi établie. Une animation de gaspillage alimentaire peut être aussi menée ce jour-là auprès des élèves pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

Dans des établissements plus importants comme les restaurants collectifs des collèges et lycées, le processus reste le même, seulement le service prévention est moins présent. Un classeur reprenant les consignes à respecter ainsi qu'une clé usb contenant les tableaux excel à remplir, sont remis pendant la période du diagnostic. Ces établissements sont donc plus en autonomie que les écoles élémentaires du territoire puisque ces diagnostics sont plus longs et le service prévention manque de temps.

Enfin un document de bilan du GA (cf annexe 1), réalisé par la personne du service prévention chargée du diagnostic, est remis à la structure quelques semaines après.

La méthode utilisée pour réaliser un diagnostic de gaspillage alimentaire est bien ancrée au sein du service. En revanche, la méthodologie concernant d'autres missions comme celles liées au réemploi ont évolué au fur et à mesure de leurs mises en place.

## 3.2 Le réemploi, un domaine en pleine émergence

### 3.2.1 La zone de réemploi

Depuis 2017, une zone de réemploi (ZR), accolée à la déchèterie, est ouverte à Langon. Contrairement à celle de Saint-Symphorien qui est en libre-service, celle de Langon doit être tenue par un membre du service prévention.

Pour le bon fonctionnement de cet espace, une procédure est à adopter :

- Les personnes entrant dans cette zone doivent **avoir leur carte de déchèterie**, qui permet de savoir si le citoyen vient du territoire ou non. Les personnes qui ne sont pas du territoire ne peuvent ni prendre ni déposer.
- **Les dépôts sont contrôlés** dès leur arrivé et peuvent être refusés s'ils sont trop abimés ou qu'ils ne rentrent pas dans les objets acceptés (comme les textiles, les grosses télévisions, les encyclopédies et les magazines, etc.).
- Les dépôts sont ensuite disposés au sein de la zone (photo ci-dessous) par l'agent.
- **Les articles qui sont retirés par les citoyens sont obligatoirement pesés.** Ce poids est directement rentré dans un tableau Excel. Il permet de quantifier la quantité d'objets sauvée de la déchèterie par catégorie (papier, tout venant, meubles, ferraille ou ASL). Ce processus est illustré avec la photo ci-dessous.



Fig 39 : Photographies représentant la zone de réemploi, source : Sictom du Sud-Gironde

Pour inciter les gens à venir, chaque semaine des photos à thème sont postées sur le Facebook du Sictom du Sud-Gironde. Ces photos sont réalisées par l'agent pendant les jours d'ouvertures. Voici quelques thèmes composés grâce aux dons des citoyens :

#### Tableaux



#### Soirée films



#### Rentrée scolaire



Fig 40 : Photographies de différents thèmes mis en avant sur le Facebook du Sictom un jour avant l'ouverture de la ZR, source : Sictom

### 3.2.2 Enquêtes sur la zone de réemploi

Il était important de pouvoir valoriser cette zone de réemploi au sein de ce stage. Réaliser une enquête auprès des gens côtoyés pendant chaque ouverture paraissait pertinent. L'objectif de cette enquête était de connaître le profil des personnes utilisatrices de la ZR, ainsi que de collecter les options et les possibles points à améliorer de celle-ci. Après la validation de l'enquête (disponible en annexe 2), un « espace enquête » a pu être installé au sein de la zone de réemploi pendant quelques semaines.

La deuxième enquête destinée aux usagers de la déchèterie ne s'est pas déroulée aussi facilement. En effet, en plus d'interroger les usagers de cet espace, il paraissait intéressant de savoir si les gens allant à la déchèterie en étaient utilisateurs. Seulement la phase de terrain a été plus complexe. Le rythme de la déchèterie était trop intense pour un questionnaire trop détaillé (disponible en annexe 3). Les gens étaient pressés, les interroger et remplir les enquêtes en même temps semblaient inefficaces. Il a donc fallu diminuer de moitié ce questionnaire (disponible en annexe 4) pour qu'il devienne adapté à ce temps réduit que propose la déchèterie.



Les deux enquêtes ont ensuite été rentrées sur Google Forms puis sur Excel. Par ce biais les résultats ont pu être mis sous la forme de graphiques, un format qui permet des réponses plus explicites et visuelles. *Les documents concernant les résultats seront disponibles en annexe 5 et 6.*

Des enquêtes faites à 100 mètres de différence ont donc été bien différentes à réaliser, autant pour la phase réflexive que pour la phase de terrain. Il est donc important de pouvoir d'adapter à chaque situation pour avoir enquêter de façon efficace.

Seulement cette zone de réemploi, comme d'autres structures du réemploi, ne semblent pas connues par tous les citoyens du territoire. Pour répondre à cette problématique une autre mission m'a été confié.

### 3.2.3 L'annuaire du réemploi

Pour que chaque citoyen puisse trouver une solution de réemploi à proximité de chez lui, il m'a été confié de réaliser un annuaire du réemploi. Cet annuaire qui prendra la forme d'une carte a pour objectif de faciliter la localisation des structures de réemploi et de prouver aux citoyens qu'avant de jeter et d'achat neuf, des solutions existent. A termes, cette mission pourrait donc permettre de réduire la quantité de déchets des acteurs du territoire.

Pour réaliser cet annuaire il a d'abord fallu identifier toutes les structures de réemploi du territoire. Cette étape a pu être réalisée à l'aide d'Excels saisis par le service prévention répertoriant une bonne partie de ces acteurs, et d'articles de presses locales faisant la promotion de ces nouvelles structures. Réfléchir à la forme que prendra l'annuaire en s'inspirant de ceux déjà réalisés dans d'autres collectivités, a été la phase suivant.

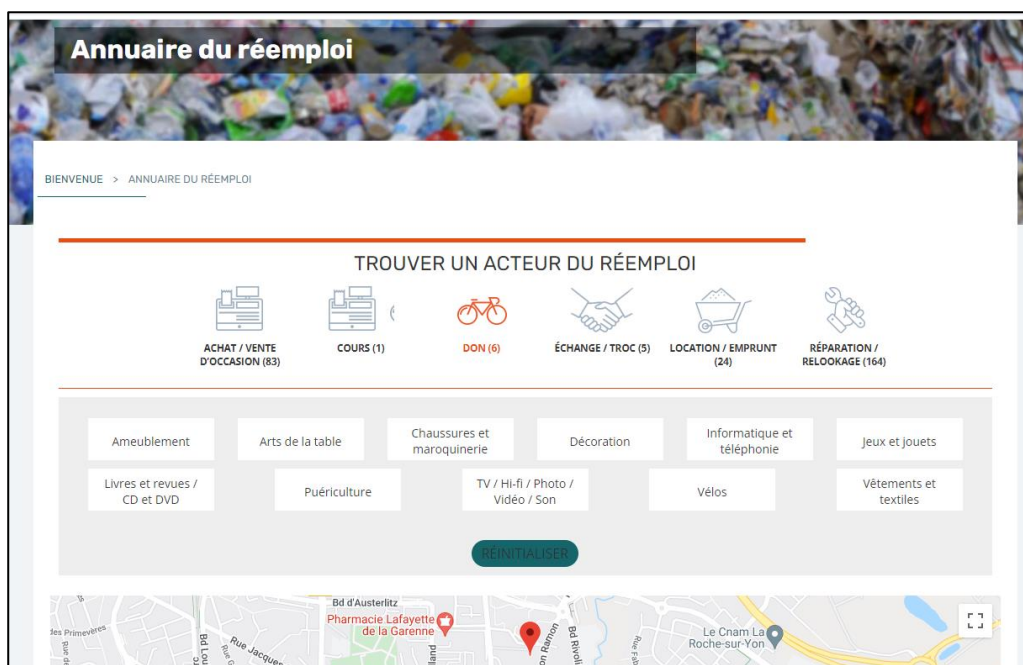


Fig 41 : Prise d'écran de l'annuaire du réemploi du syndicat des Déchets Trivalis, source : trivalis.fr

Comme le montre la prise d'écran ci-dessus de l'annuaire du réemploi de Trivalis (le syndicat de déchets de Vendée), deux types de catégories sont disponibles : ceux des acteurs et ceux

des types d'objets. Ce processus permet au citoyen une recherche plus précise, il pourra donc tomber directement sur des acteurs qui correspondent à ces critères.

Pour l'annuaire du Sictom du Sud-Gironde plusieurs catégories ont été identifiées :

- Réparation/Relooking
- Donation
- Vente/Rachat d'occasion
- Location/Emprunt

Ces catégories déjà définies permettent de cerner des demandes faites aux acteurs du réemploi du territoire.

Pour que la prise de contact avec ces acteurs soit efficace, il était nécessaire de réaliser une fiche de contact à intégrer dans les mails. Cette fiche de contact faite sur Word et Google Forms (disponible en annexe 7), a permis à ces acteurs de fournir les informations nécessaires pour intégrer l'annuaire du réemploi.

Après plusieurs semaines et plusieurs relances de mails, les éléments fournis pour les structures ont permis de réaliser une base de données solides à intégrer dans l'annuaire.

Si les méthodologies utilisées pour les missions liées à l'aspect de réemploi ont été employées pendant des périodes précises, d'autres comme celles concernant l'animation ont été plus régulièrement sollicitées.

### 3.3 L'animation, un outil phare de l'éducation à l'environnement

#### 3.3.1 Les animations destinées citoyens du territoire

Tout au long de ce stage, de diverses animations m'ont été confiées. Elles m'ont permises de mesurer ce qu'était le métier d'animatrice dans le milieu de la prévention de déchets.

##### Visites de sites



##### Animations scolaires



Fig 42 : Photographies d'animations réalisées pendant le stage, source : Sictom du Sud-Gironde

Les animations scolaires et les visites de site, illustrées par les photos ci-dessus, sont des animations qui doivent être bien préparées en amont. Pour se faire, des fiches animations ont été réalisées par le service prévention, pour chaque cycle scolaire (primaire, collège, lycée) et chaque thème abordé (tri, gaspillage alimentaire ou compostage). Celles-ci reprenant le discours et les activités à avoir pendant les animations, permettent de faciliter l'étape de conception d'animations. *La fiche concernant le thème du tri pour les élèves de primaire sera insérée en annexe 8.*

Ces animations qui se font à la demande de l'établissement, peuvent être préparées en avance par les établissements, notamment pour les animations scolaires. Le service prévention propose deux semaines avant l'animation, de prêter du matériel pour pouvoir initier les élèves à la thématique. Là aussi, pour faciliter ces séances en autonomie, des fiches d'animations destinées aux enseignants ont été créés.

Au moment de l'animation, du matériel est utilisé. Si au niveau collège et lycée des diapos sont diffusés, au niveau primaire il est préférable de se contenter de matériel ludique et accessible. Par exemple, pour les animations tri, les sacs de pré collectes sont disposés sur une table, ainsi, un jeu interactif se déroule avec les élèves qui doivent deviner ce que l'on peut retrouver dans tel ou tel sac suivant leurs connaissances. Après la partie théorique, pour chaque cycle, des séquences de jeux sont réalisées pour impliquer ces jeunes citoyens du territoire pendant l'animation.



*Fig 43 : Photographie du matériel utilisé pendant l'animation tri d'Aillas, mars 2022 - source : LV*

L'outil pédagogique Patchamama, propose de nombreuses animations ludiques pour tout âge. Le service prévention prévoit toujours quelques jeux proposer par cet outil car ils sont simples, ludiques et rapides. Cette alliance entre une séquence théorique et séquence ludique permet de sensibiliser les enfants dans une ambiance divertissante.

Pour alléger les visites de site il est aussi possible d'intégrer quelques animations comme une rapide animation de tri ou une présentation du lombricomposteur. Cela permet de les impliquer mais aussi de faciliter la sensibilisation auprès de ces jeunes.

Comme évoqué précédemment, l'outil Patchamama représente un outil d'animation important pour le Sictom. Une mission concernant son évolution a nécessité d'une méthodologie particulière.

### 3.3.2 Un outil pédagogique autonome : Patchamama

L'outil pédagogique Patchamama présenté dans la partie de présentation du territoire, comporte une partie importante sur l'univers des déchets, notamment sur le tri.

Au vu des prochaines extensions de consignes de tri, ma mission a été de rapatrier les éléments concernant le recyclage de toutes les boîtes présentes sur le territoire du Sictom du Sud-Gironde.

Pour procéder à cette mission il a d'abord fallu identifier les éléments à rapatrier grâce à une boîte Patchamama que le service prévention garde au pôle technique de Fargues. Ensuite l'étape suivante a été de réaliser un document (disponible en annexe 9) expliquant les raisons et les conditions à respecter pour réaliser ce rapatriement.

Chaque structure a été informée dans un premier temps, par téléphone avant d'envoyer le document par mail. Cette démarche a permis de percevoir que le dernier état des lieux qui avait été fait quelques années en arrière n'était plus à jour. En effet, de nombreux responsables et animateurs désignés quelques années auparavant n'étaient plus présents dans la structure renseignée. Par conséquent, avant d'annoncer la mission de rapatriement, il était primordial de savoir qui était responsable des boîtes présentes sur le territoire et quelle utilisation les structure en faisaient. Cet état des lieux des trente-deux boîtes patchamama suivit de la prise de connaissance de la mission de rapatriement ont été réalisés en plusieurs mois.

Il était convenu que les structures devaient elles-mêmes ramener les éléments de tri au sein du syndicat. Suivant leur localisation, elles pouvaient se rendre au pôle administratif de Bazas, au pôle administratif de Sauternes ou au pôle technique de Fargues.

Cependant, même si tous ces acteurs étaient au courant, très peu d'éléments tri avaient été rapportés à la date butoir de fin de rapatriement, soit le 1<sup>er</sup> juillet. Il a donc fallu revoir la méthode, rappeler les structures et leurs proposer de venir nous-même chercher ces éléments à rapatrier. Voici comment le rapatriement a pu être réalisé après plusieurs remaniements de la méthode.

Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets paraît plus facile quand ils prennent eux-mêmes leurs dispositions comme l'apposition du stop pub sur les boîtes aux lettres. C'est en ce sens que le dernier point évoqué dans cette partie reprend la méthodologie utilisée pour réaliser la mission d'état des lieux des stop pub sur le territoire.

### 3.4 La réduction des déchets passe par la diminution des imprimés publicitaires : suivi des autocollants Stop Pub

Cette mission d'état des lieux stop pub a été eu mes dernières missions réalisées. Depuis le début des années 2010, le syndicat peut fournir les habitants en autocollants. Cependant, c'est en 2019, avec la diffusion des présentoirs stop-pub que ce dispositif a pris un nouvel élan. En effet, actuellement toutes les mairies du territoire sont un point de distribution grâce à ce présentoir illustré par la photographie ci-contre.

Depuis cette nouvelle action, aucun état des lieux avait été refait, le dernier datant de 2016. Il était donc intéressant de pouvoir en refaire un quelques années après la diffusion de ce nouveau dispositif.



Fig 44 : Présentoir stop pub, source : Sictom

Cet état des lieux consiste à compter les stop pub présents sur les boîtes aux lettres des citoyens du territoire. Pour déterminer correctement l'évolution du dispositif stop pub, depuis le premier état des lieux en 2014, la méthodologie utilisée est identique. Elle consiste à compter les stop pubs apposés sur les boîtes aux lettres des mêmes communes et rues pendant la même période, c'est-à-dire la période estivale.

Onze communes sont sollicitées dans cette mission. Celles-ci ont été rassemblées dans des catégories différentes comme le montre la carte ci-dessous. Ce zonage partagé par rapport aux nombres d'habitants par commune, permet de représenter au mieux l'ensemble du territoire du Sictom du Sud-Gironde.

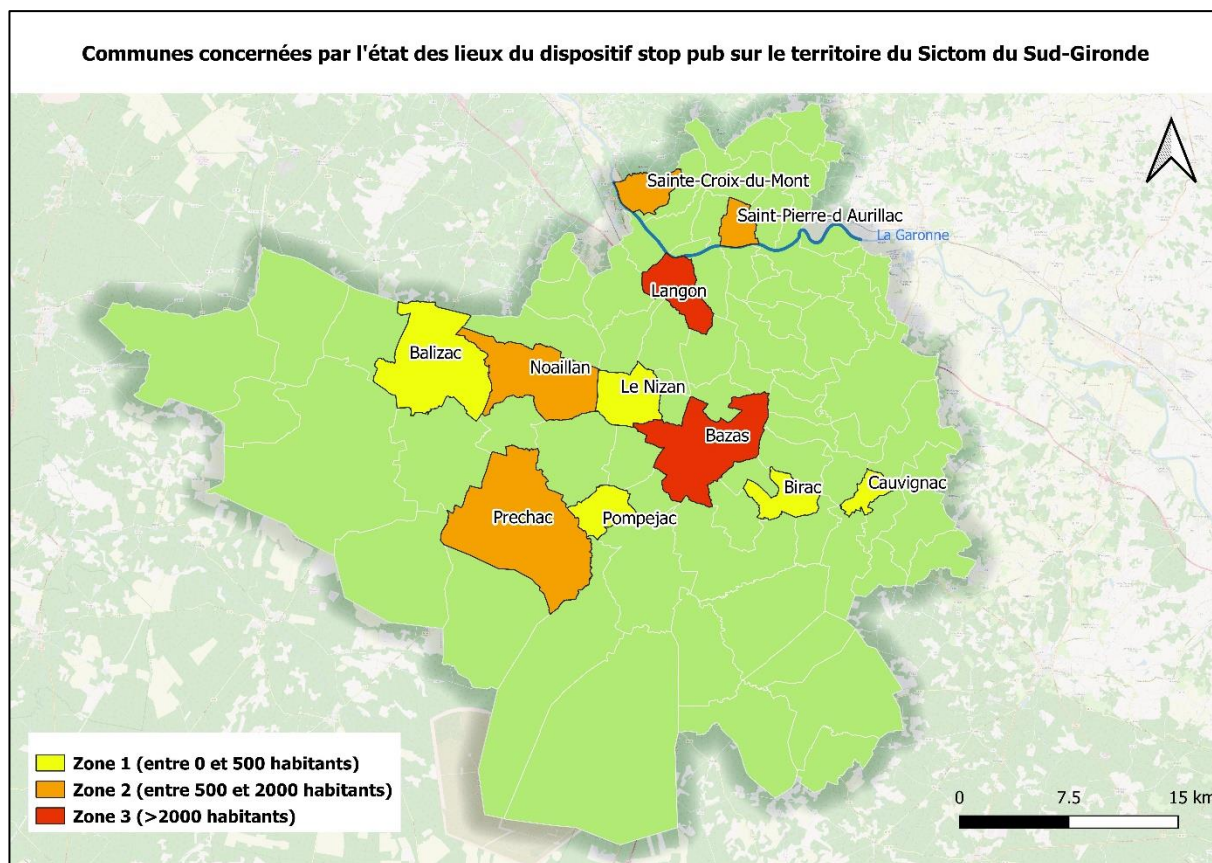


Fig 45 : Cartographie des communes sollicitées pour cet état des lieux stop pub, source : Qgis, données : Data.Gouv et Sictom du Sud-Gironde, réalisation : LV.

Ces communes ne sont pas le seul critère à respecter. Pour réaliser un état des lieux le plus similaire au dernier réalisé, les rues et les numéros de logements sont renseignés.

La fiche présente ci-dessous est un extrait de document à remplir pendant la phase de terrain. Ces fiches destinées à chaque commune présentent la démarche à suivre sur le terrain.

Fiche de comptage des boîtes aux lettres 07/2022							
Quartier		Nombre de boîtes aux lettres			Type de résidence		
Commune	Nom de la rue	Equipé		Non équipé	Habitat individuel	Habitat collectif	Professionnel
1	Bazas			1		1	
2	Bazas			1		1	
3	Bazas			1		1	
4	Bazas			1		1	
5	Bazas			1		1	
6	Bazas			1		1	
7	Bazas	1	87			1	
8	Bazas	1	87			1	
9	Bazas						

Fig 46 : Fiche de comptage des boîtes aux lettres, Excel, source : Sictom du Sud-Gironde

Sur chaque fiche sont renseignés : la commune, le nom de la rue et le numéro du logement quand il est indiqué.

Ensuite la personne qui réalise cet état des lieux renseigne si la boîte aux lettres possède un stop pub ainsi que la nature du stop pub (SM pour « fait maison », SICT pour ceux du syndicat et AUTRE pour ceux réalisés par une autre structure). Le type de résidence doit aussi être identifié.

Après cette importante phase terrain, ces fiches sont rentrées dans des tableaux Excel déjà réalisés par le service prévention. Ces tableaux réalisent ensuite des graphiques d'évolution entre les différents états des lieux menés.

Ces multiples méthodologies présentées se regroupent en deux catégories :

- La première reprend les méthodologies instaurées par le service lui-même, comme pour les missions liées au gaspillage alimentaire, à l'animation ou à l'état des lieux des stop pub.
- La deuxième catégorie concerne plutôt les méthodologies réfléchies uniquement pour certaines missions du stage comme celles de l'outil Patchamama ou encore celles concernant les enquêtes et l'annuaire du réemploi.

Les différentes méthodologies employées ont permis de dégager de nombreux résultats, présentés dans la partie suite. *Le planning des missions de stage sera présenté en annexe 10.*

## Partie 4 : Bilan des actions menées

### 4.1 Retour sur le gaspillage alimentaire (GA) en école rurale

Les trois cantines scolaires ayant participées à un diagnostic alimentaire pendant une semaine ont obtenu des résultats distincts.

	Restes d'assiettes (g/élève/service)	Taux de GA (kg/service)	GA à l'année (kg/an)
Le Nizan	<b>103</b>	<b>13</b>	<b>2 340</b>
Saint-Laurent-du-Bois	<b>77</b>	<b>3</b>	<b>540</b>
Saint-Martial	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>360</b>

Fig 47 : Tableau regroupant le taux de GA pour chaque cantine, données : résultats des diagnostic GA, réalisation : LV.

Le tableau ci-dessus regroupant les résultats obtenus pour chaque diagnostic illustre une forte distinction entre le gaspillage alimentaire de la commune de Le Nizan et les deux autres communes. En effet, le gaspillage alimentaire annuel de Le Nizan est quatre fois plus élevé que celui de St Laurent du Bois et six fois plus important que celui de Saint Martial.

Il est vrai que le nombre de convives est plus élevé puisque celui-ci s'élève à 58 élèves contre 18 pour les autres communes. Cependant, même si le taux de ce GA est rapporté à 18 élèves comme les deux autres écoles, il reste encore plus élevé.

Malgré les critères similaires entre les communes de Saint Laurent du Bois et Saint Martial, le taux de gaspillage alimentaire entre les deux établissements est différent. En effet, le fait que ce taux varie d'un kilogramme par service, augmente de 180 kg le taux annuel de Saint Laurent du Bois.

Pour que ces résultats prennent un réel sens, ils doivent être mis en perspective avec des taux moyens à échelle nationale.

Ce tableau ci-contre reprenant la moyenne française de gaspillage alimentaire de restes d'assiettes estime que ce taux correspond à **70 g/élève** chaque jour.

Cette moyenne, reprenant la première colonne du tableau ci-dessus, semble dépasser par les cantines de Le Nizan et de Saint Laurent du Bois.

Gaspillage de consommation en restauration collective		Moyenne nationale en gr/personne/repas
Primaire		70
Collège		135
Lycée		150
Maison de retraite		166
Établissement de santé courte durée		228

Fig 48: Tableau reprenant les moyennes nationales de GA de restes d'assiettes pour chaque cycle, 2014 - source : ADEME.

Les sept grammes en trop pour la cantine de Saint Laurent du Bois ne sont pas problématiques. Les plats pendant la semaine étaient particulièrement lourds (lentilles, riz pilaf, hachis parmentier), ce qui eut pour conséquence d'augmenter le grammage par élève. Donc même



si le taux diagnostiqué semble au-dessus de la moyenne générale, la situation n'est pas alarmante.

Néanmoins, le taux de restes d'assiettes par élève pour la cantine de Le Nizan, a une différence de trente-trois grammes avec la moyenne nationale. Ce taux reflète un gaspillage alimentaire conséquent au sein de cet établissement.

Ce gaspillage dont les convives sont responsables, peut s'expliquer par la taille des portions réalisées par le personnel de cantine. Or, dans les trois établissements, concernant les plats, les personnes écoutent les envies des enfants et les portions ne paraissent pas trop importantes. Néanmoins, un élément en particulier a été remarqué : les portions de pain. Cet aliment joue un rôle important dans le gaspillage alimentaire des restes d'assiettes, car s'il est donné en trop grande quantité et trop tôt avant l'arrivée des plats, les enfants ont tendance à avoir moins faim pendant le repas. Les photographies ci-dessous représentent les tranches de pains observées pendant les différents services.

**Corbeille de pain de  
Le Nizan**



**Corbeille de pain de  
Saint-Martial**



*Fig 49 : Photographies des portions de pain prises pendant les diagnostics GA différents, 2022*

Comme nous pouvons le constater, les tranches de pain de la cantine de Le Nizan sont plus épaisses que celles de la cantine de Saint-Martial. De plus, au sein de la structure de Le Nizan, ces corbeilles sont disposées sur les tables des convives avant même que les plats arrivent. Ce qui les incite à en manger dès leur arrivé. Une situation qui n'est pas le cas du service de restauration de Saint-Martial où les tranches sont fines et seulement une est distribuée par élève en même temps que l'entrée. Cette technique permet aux enfants de se concentrer sur les plats. Ce type de détail peut contribuer à la baisse du taux des restes d'assiettes et donc par conséquent avoir un GA moins élevé.

De plus, cette situation peut aisément se réadapter. Cette importante quantité de pain a été remarqué par le service prévention dès le premier jour de diagnostic. Cela a donc été rectifié le jour même. A la fin de la semaine, cette cantine a diminué sa consommation de deux pains par jour.

Concernant le gaspillage alimentaire de fin de service, c'est-à-dire la quantité d'aliments non servie, il est aussi plus élevé dans la cantine de Le Nizan. Celui-ci représente 7,6 kg par jour contre 1,5 et 1,2 kg pour les communes de Saint-Laurent-du-Bois et Saint-Martial. De ce fait,

le taux important de gaspillage alimentaire de cette cantine est aussi dû au fait que les quantités prévues semblent trop élevées.

C'est pour ce point précis que cette commune avait fait appel au service prévention. Cependant en faisant des diagnostics GA au sein d'autres cantines ayant le même prestataire, le bilan n'a pas été le même. En effet, le gaspillage global pour les deux autres cantines s'inscrit dans la moyenne nationale. Une action bien précise a été préconisée pour ces cas où le gaspillage alimentaire est modéré : le compostage collectif. Cette faible quantité d'aliments jetée pourrait facilement être valorisée par le compostage. Les communes concernées réfléchissent donc à le mettre en place courant 2023. A la suite de cela, il serait intéressant de refaire un diagnostic GA pour ces écoles, quelques mois après l'installation de ces composteurs, pour se rendre compte de l'efficacité de ces actions.

Pour le cas de Le Nizan, le fait d'installer un composteur ne suffira pas à éliminer ce gaspillage alimentaire. Une réunion a donc été menée entre le traiteur et des élus de la commune de Le Nizan. A l'issue de cet échange, il a été prévu que le prestataire modifie les quantités prévues dès la rentrée de septembre et qu'il fasse un effort pour que les plats soient les plus équilibrés possible. La commune se garde tout de même la possibilité de pouvoir changer de prestataire en cours d'année, si la solution n'évolue pas.

Ces multiples diagnostics réalisés au cours de cette mission ont permis de se rendre compte que le prestataire ne détermine pas spécifiquement le taux de GA. En effet, ces actions n'ont pas révélé les mêmes résultats. De plus, ces missions ont permis une prise de conscience des quantités d'aliments jetées pour ces trois établissements. Des solutions ont pu être données. Pour le cas de Le Nizan, ce diagnostic a, par ailleurs, permis de légitimer les propos de la commune envers ce prestataire. Ainsi la situation a pu se débloquent.

Si les solutions pour éviter le gaspillage alimentaire peuvent être conçues, les actions pour impulser la notion de réemploi sont encore en réflexion.

## **4.2 L'avancée sur l'aspect du Réemploi**

### **4.2.1 Enquête auprès des usagers de la zone de réemploi (ZR)**

Les enquêtes menées auprès des usagers de la zone de réemploi et de la déchèterie ont permis un véritable état des lieux de l'aspect de réemploi perçu par les citoyens du territoire.

**75 usagers de la zone de réemploi** ont répondu à l'enquête leur étant destinée. Ce nombre, représentant une importante part des usagers de cet espace, a permis de cerner leurs profils. Les graphiques représentés ci-dessous reprennent les résultats collectés.

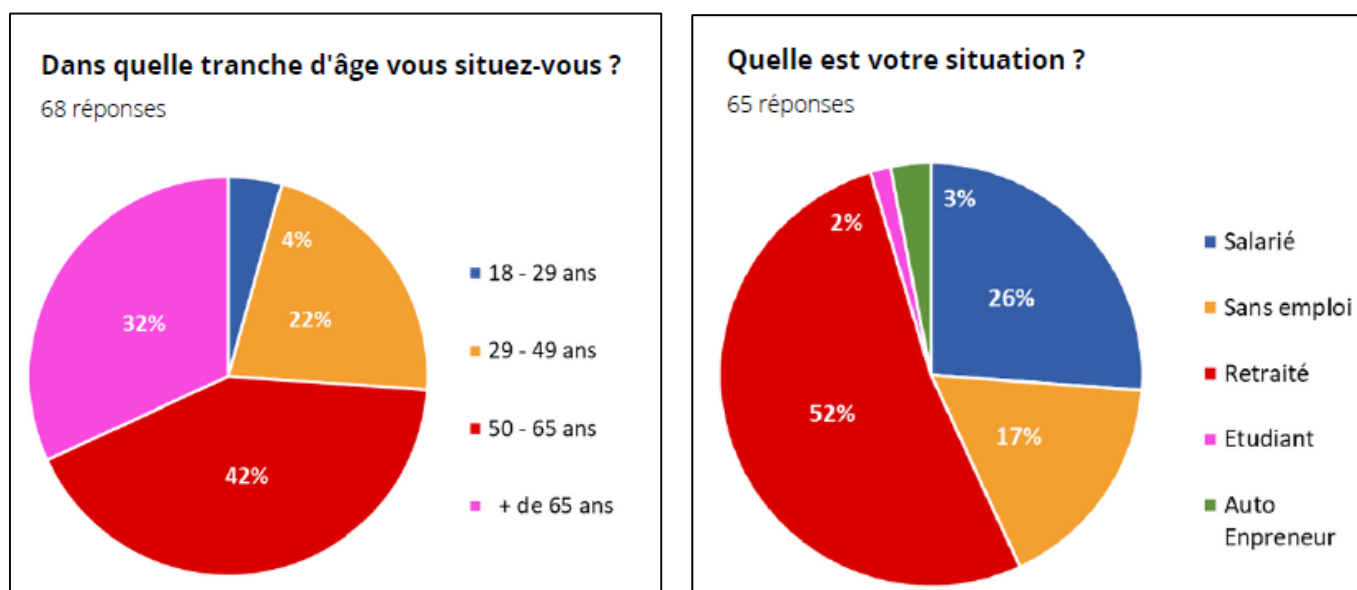


Fig 50 : Graphiques représentant les différents profils des usagers de la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV.

Les tranches d'âge les plus représentées au sein des usagers de la ZR sont celles de 50 à 65 ans et + de 65 ans. En cumulant ces deux catégories, elles représentent près de 75 % des personnes interrogées. Ce pourcentage assez élevé peut traduire un fort engouement pour la seconde main de la part de ces tranches d'âge ou tout simplement plus de temps libre.

En effet, plus de la moitié des personnes interrogées sont des retraités. Ce constat complète le résultat obtenu concernant les tranches d'âge. La possibilité que les gens puissent se libérer plus de temps étant retraité est donc une piste probable. Cependant presque 30 % des usagers interrogés sont des personnes salariées. Un pourcentage intéressant car même ouverte une fois par semaine, cette zone arrive à capter des personnes qui travaillent.

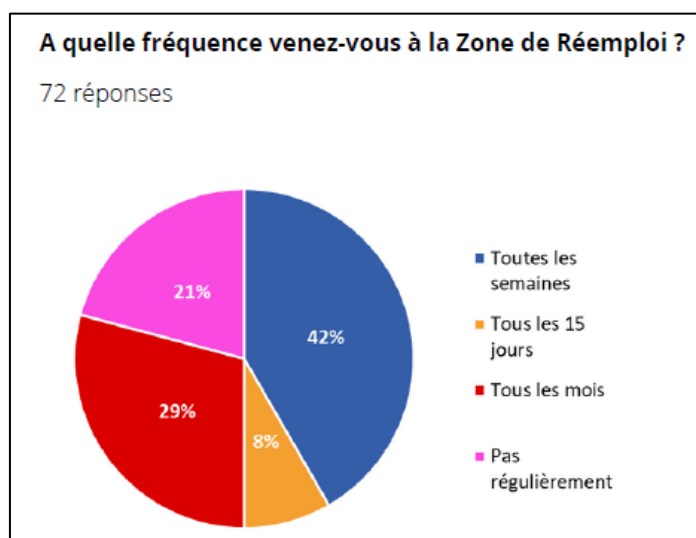


Fig 51 : Graphique représentant la fréquence des usagers allant à la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV.

Près de 80 % des personnes interrogées estiment venir régulièrement à la ZR.

Ce pourcentage est encourageant, il témoigne de la fidélité des utilisateurs autant au niveau du don que du retrait.

Les 20 % des personnes venant de façon aléatoire représentent une catégorie importante puisqu'elle permet de diversifier les utilisateurs de cet espace.

La raison pour laquelle ces personnes viennent est en majorité liée à l'aspect écologique. Un résultat intéressant qui atteste de la prise de conscience des personnes envers notre société de consommation et nos quantités de déchets trop élevés.

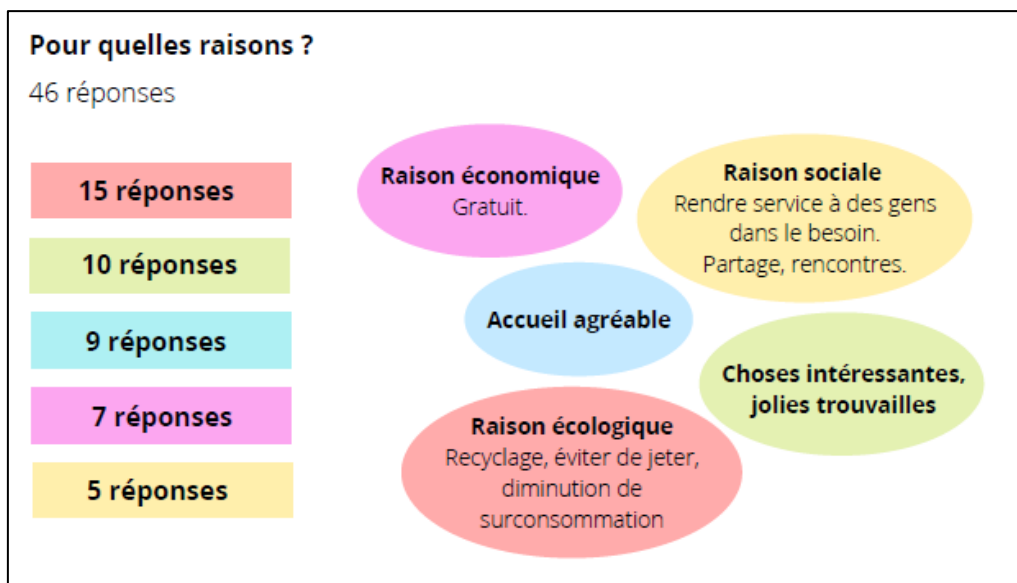


Fig 52 : Graphique reprenant les raisons pour lesquelles les usagers viennent à la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV.

Enfin, une partie de l'enquête était destinée à leur avis sur cet espace. Si plus de 90 % estiment recommander cette zone de réemploi à leur entourage, 70 % des personnes interrogées trouvent qu'elle n'est pas assez ouverte.

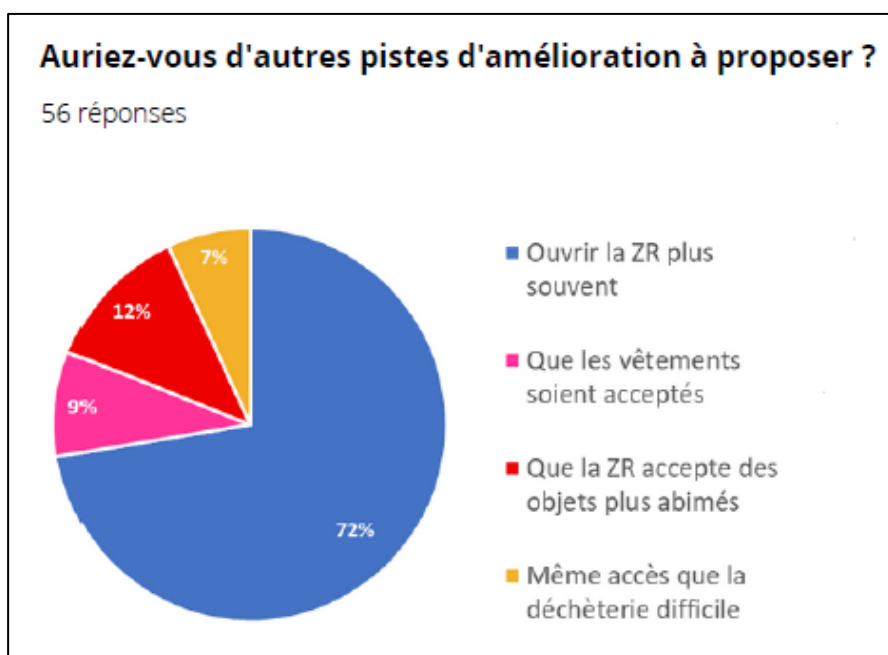


Fig 53 : Graphique représentant les pistes d'amélioration préconisées par les usagers de la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV.

Ce constat est important à prendre en compte car c'est grâce aux ressentis des usagers que des solutions pourront être plus facilement adoptées.

Au niveau de l'enquête réalisée à destination des usagers de la déchèterie, 61 personnes ont pris le temps d'y répondre. Ce taux ne représente pas une part majoritaire des personnes utilisatrices de cette déchèterie. Il permet néanmoins un premier ressenti sur l'aspect de réemploi.

**Près de 40 %** des personnes interrogées avouent jeter des objets encore en bon état à la déchèterie. Ce pourcentage révèle la réalité de notre société de consommation aujourd'hui.

Multiplier les solutions de réemploi est donc primordial si l'objectif de réduire la quantité des déchets veut être atteint.

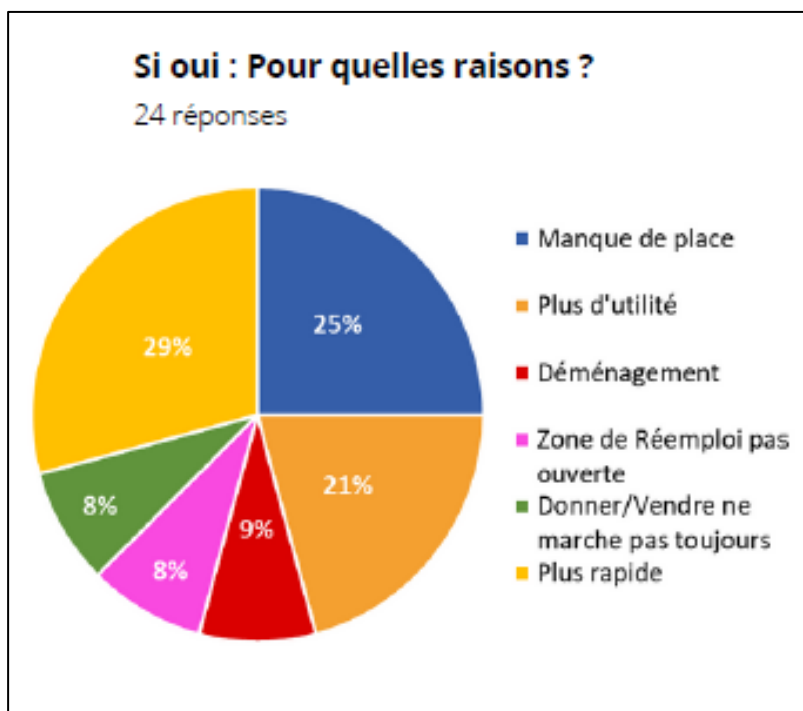


Fig 54 : Graphique représentant les raisons pour lesquelles les personnes jettent des objets en bon état à la déchèterie, Excel, données : enquête 2022, source : LV.

Diverses raisons sont ici exposées. Cependant l'aspect de « rapidité » associé au fait de jeter reste la catégorie la plus importante.

Pour pousser ces personnes à donner les objets plutôt que de jeter, il semble essentiel de créer une solution de réemploi rapide, pratique et disponible le plus de jours.

Concernant la zone de réemploi, près de 60 % des personnes usagères de la déchèterie, ne viennent pas à la zone de réemploi. De plus, la majorité de ces personnes ne la

connaissent pas alors qu'ils y passent à chaque fois qu'ils entrent au sein de la déchèterie. Sensibiliser les citoyens du territoire à la zone de réemploi paraît être une solution pour les pousser à donner une seconde vie à leurs objets.

Enfin 95 % de ces personnes semblent intéressées par le fait de créer une partie de la déchèterie consacrée aux dépôts d'affaires en bon état. Ce constat démontre qu'une partie des citoyens du territoire serait usagère d'une zone de réemploi si celle-ci était utilisable aux mêmes horaires que la déchèterie.

Les résultats obtenus par les deux enquêtes ont permis de déceler une problématique commune à tous les citoyens interrogés, la zone de réemploi est ouverte trop peu de jours dans la semaine. Cependant, ouvrir plus de jours signifie qu'une personne doit tenir cette zone à temps complet et cette solution n'est pas encore envisageable pour le syndicat.

L'idée d'une « **cabane du réemploi** » a donc émergé. En effet, un espace de réemploi en libre-service, mis au sein de la déchèterie, pourrait être une solution à cette problématique.

Ce dispositif est déjà utilisé par d'autres syndicats de déchets. La photo ci-contre représente la zone de gratuité du SMICTOM de Bourgogne Franche-Comté.



Fig 56 : Proposition fiche sensibilisation pour le projet de cabane du réemploi, réalisation : LV



Fig 55 : Zone de Gratuité du SMICTOM de Bourgogne France Comté, source : smictom-zsv.fr

En plus d'être une zone de réemploi, elle peut devenir un espace de sensibilisation. Comme visible sur la photo ci-dessus, des posters prenant les règles mais aussi la définition du réemploi sont apposés à l'intérieur des portes de la cabane.

Un poster de sensibilisation a donc été imaginé pour le projet de cabane de réemploi.

Un appel à projet sera bientôt constitué par le syndicat, cette idée de cabane du réemploi rentrera dans la partie réemploi de ce document.

Contre toute attente, ces enquêtes ont permis de comprendre la forte demande de la part des citoyens, de pouvoir avoir une solution de réemploi quotidienne au sein de la déchèterie. Un constat qui a pu être mis évidence et résolu avec une ébauche de projet sur la « cabane du réemploi ». Ce projet est encore à approfondir, cependant le premier jet (disponible en annexe 11) permet de fournir aux citoyens une solution de réemploi quotidienne de la part du syndicat.

Toutefois, d'autres structures de réemploi sont disponibles sur le territoire. Leur visibilité peut être améliorée grâce notamment à l'annuaire du réemploi.

## 4.2.2 Point sur l'annuaire du Réemploi

Les formulaires renseignés par les acteurs du réemploi au sein du territoire ont permis de réaliser une base de données sur Excel. De ce fait, comme le démontre la prise d'écran ci-dessous, plusieurs champs ont pu être indiqués. **20 acteurs sur 90 contactés ont renseigné une fiche contact.**

A	C	D	E	F	G	H	I	J
Structure	Adresse	CP	Commune	Coordonnées GPS	Coordonnées GPS	Contact Structure	Type d'objet	Activité
K	L	M	N	O	Q	R		
Catégorie (annuaire)	Jours de dépôts (lieu si différent)	Jour de retraits	Types de dons/Retraits	Retraits/Achats ?	Retrait à domicile ?	Ateliers/ animations ?		

Fig 57 : Prise d'écran des données obtenues sur les structures de réemploi du territoire, Excel - réalisation : LV

Cette base de données sera, par la suite, transmise au service communication qui s'occupera de la mettre en forme sur le site internet. Cet annuaire prendra l'aspect d'une carte interactive où les citoyens pourront aiguiller leur demande en utilisant les catégories exposées dans la partie méthodologie. Les points sur la carte, représentant les structures, seront renseignés d'une fiche reprenant leurs informations importantes (coordonnées, adresses, horaires, etc.).

Pour continuer d'alerter les acteurs du réemploi à l'importance de leur participation pour ce projet, un lien vers la fiche contact faite sur Google Forms restera ouvert. De plus, des événements comme de la « Fête de la Recup' » faite chaque année par le Sictom du Sud-Gironde, permettra de solliciter en direct des acteurs du réemploi.

## 4.3 Constat sur le domaine de l'animation

### 4.3.1 Les animations

Ce stage m'a permis de réaliser plusieurs animations sur le territoire du syndicat :

- **5 animations** auprès l'écoles primaires
- **3 visites** du pôle technique de Fargues
- **3 animations** de stand

La carte ci-dessous localisant les territoires qui ont pu bénéficier d'une de ces animations, démontre une hétérogénéité de ces actions. Une concentration de territoires sensibilisés est visible vers Langon. Des communes en marge du territoire comme Saint-Martial, Aillas ou encore Saint-Symphorien ont pu néanmoins bénéficier d'animations, notamment scolaires.

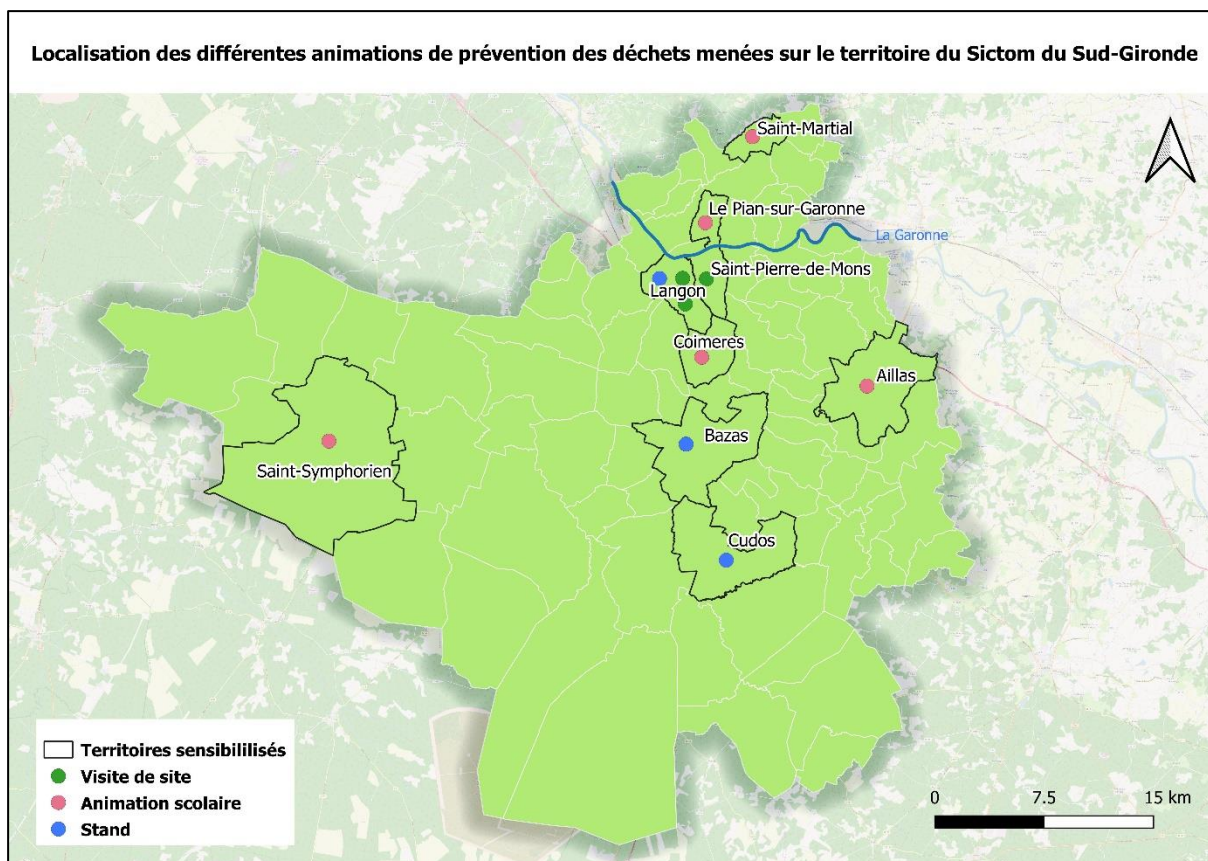


Fig 58 : Cartographie localisant les actions d'animations menées pendant le stage – Qgis, données : data.gouv, réalisation : LV

En revanche, beaucoup de territoires n'ont pu être sensibilisés à l'aspect de réduction des déchets.

En effet, les animations sont réalisées à la demande des structures, ce qui explique le fait que les animations sont aussi dispersées sur le territoire. L'aspect positif est que certains territoires éloignés des structures du syndicat ont conscience des offres que propose le service prévention. Cependant, la stratégie doit être revue pour que plus de citoyens puissent profiter d'animations de réduction de déchets. De ce fait, il paraît essentiel que le service puisse communiquer fréquemment ses actions auprès des communes du territoire.

Cette analyse ne vaut pas pour les autres domaines pris en charge par le service prévention. Les formations de compostage et le prêt de kits manifs sont plus homogènes sur le territoire car des personnes du service s'occupent essentiellement de ces actions.

Outre leur localisation, ces diverses animations menées tout au long de ce stage ont permis de se rendre compte de plusieurs aspects. Tout d'abord, l'**adaptation** dans le domaine de l'animation est essentielle. De ce fait, même si des fiches d'animations sont spécifiquement créées pour le cycle de l'école primaire, suivant les classes le discours est à adapter. Les mots utilisés sont aussi très importants, il faut qu'ils soient simples pour que l'élève soit le moins perdu et puisse être le plus attentif.

Il a aussi été remarqué que les classes ayant fait le travail préparatoire proposé par le service prévention, étaient beaucoup plus investies au moment de l'animation. Ce travail sera donc prochainement rendu obligatoire.



L'animation est un domaine professionnel spécifique, cependant l'outil pédagogique Patchamama permet de rendre possible l'animation à la prévention des déchets accessible à tous. Cet outil indépendant mérite pourtant d'être actualisé.

#### 4.3.2 Bilan de la mission de rapatriement de l'outil pédagogique Patchamama

A la fin de cette mission, **19 rapatriements** ont pu être effectués sur les trente-deux boîtes initialement actives sur le territoire.

Cependant, le fait d'avoir pris contact avec les structures concernées, a permis de connaître les nouveaux responsables de ces boîtes ainsi que l'utilisation faite de ces boîtes auprès des jeunes citoyens du territoire. De plus, **six boîtes Patchamama** ont été rapatriées car les structures ne s'en servaient plus par manque de moyens humains ou de temps.

Cette mission a permis de mettre l'accent sur les limites de ce dispositif sept ans après sa création. En effet, ces boîtes étaient à l'époque exclusivement délivrées après une formation de plusieurs jours faite par le service prévention. Toutefois, plusieurs structures ont changé de personnel et elles n'ont plus aucune personne qui a été formée à cet outil pédagogique. Bien souvent dans ce cas-là, la boîte est laissée dans un coin. Ce rapatriement a donc permis au service prévention de récupérer ces boîtes devenues obsolètes.

La mission de rapatriement ne s'est pas arrêtée à cette étape pour autant. Cette limite observée pourrait se résoudre par de nouvelles formations faites par le service prévention, néanmoins, après tant d'années il semblait aussi intéressant de moderniser l'outil.

Cet outil est très conséquent par le poids de la mallette ainsi que par le nombre d'animations disponibles. Même si les 19 rapatriements traduisent que les boîtes sont encore actives dans certaines structures, il a été remarqué pendant les échanges téléphoniques que toutes les animations étaient rarement utilisées. C'est dans ce contexte que des kits par thèmes ont été réfléchis. L'outil Patchamama propose des animations liées à des thèmes spécifiques, en séparant ces animations par thèmes, les kits représentés ci-dessous, ont été pensés.



Fig 59 : Photographies des nouveaux kits Patchamama, juillet 2022 - réalisation : LV

Sur les sept thèmes abordés par cet outil, quatre ont été créés : les kits des matières, compostage, réemploi et gaspillage alimentaire. De plus, quand de nouveaux contenus pour le thème des déchets seront faits, un kit de tri pourra aussi être créé.

L'objectif de ces kits est de rendre l'outil Patchamama plus dynamique. Les structures qui veulent travailler sur un thème en particulier peuvent avoir le kit d'animation adapté à leurs besoins pendant quelques semaines. Ce processus permettrait aux structures de ne pas avoir toute la responsabilité de posséder cet outil (formation, convention) et que celui-ci soit utilisé par diverses structures. Dans ce contexte, des structures qui n'ont jamais eu cet outil pourront bénéficier très facilement d'animations destinées à l'éducation de l'environnement. Le but est de le rendre le plus mobile possible et qu'il ne stagne plus dans les structures.

Le prêt pourrait se dérouler au même titre que les prêts déjà possibles en contactant le service prévention (présenter dans la partie 1.3). Ils seront, de plus, détaillés sur le site internet du Sictom du Sud-Gironde (cf annexe 12).

Les boîtes actives sur le territoire ne sont pas séparées en kits, seulement une prise de contact régulière, soit une fois par an, est nécessaire pour pouvoir être au courant des possibles changements de responsables. Des boîtes Patchamama complètes pourront toujours être disponibles pour les structures intéressées.

Pour la suite de cette mission de rapatriement, des contenus concernant les nouvelles consignes de tri seront réalisées courant 2023. Ils seront ensuite remis aux structures concernées.

Cette mission a eu plusieurs conséquences. Outre l'action de rapatrier les éléments concernant l'aspect du tri, celle-ci a permis un état des lieux de cet outil. De plus, grâce aux retours des structures, il a été possible de le rendre plus flexible et peut-être plus adapté aux besoins de ces acteurs.

Cet outil complet pourrait être utilisé par beaucoup plus de structures. En effet, par cette nouvelle adaptation, plus de communes du territoire, pourrait être actrice de l'éducation à l'environnement.

Cette mission a permis une plus large réflexion de l'aspect de l'animation à l'environnement sur le territoire. L'état des lieux de l'opération stop pub a-t-elle aussi eu l'aspect d'une remise en question ?

#### 4.4 Le stop pub, un outil simple et efficace pour réduire ses déchets papiers

L'apposition des stop pub sur les boîtes aux lettres des territoires a évolué depuis le dernier état des lieux réalisé en 2016.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution globale de cette opération de 2014 à 2022. L'évolution semble croissante entre chaque état des lieux. De ce fait, le taux d'apposition stop pub entre 2014 à 2022, a plus que doublé.

	2014	2016	2022
Taux d'apposition (comptage)	19,8 %	32,2 %	<b>41,49 %</b>

Fig 60 : Tableau reprenant le taux d'apposition de stop pub sur les communes concernées, de 2014 à 2022 – données : état des lieux 2014, 2016 et 2022, réalisation : LV

Cette évolution se distingue aussi entre les communes concernées. Le graphique ci-dessous démontre que tous ces territoires ont vu leur taux d'apposition de stop pub augmenter entre 2016 et 2022. Si pour des communes comme Langon, Bazas ou Birac, cette évolution ne dépasse pas le 5 %, des communes comme Pompéjac ont plus que doublé leur taux. La commune de Balizac a même connu ses premiers stop pub de 2016 à 2022.

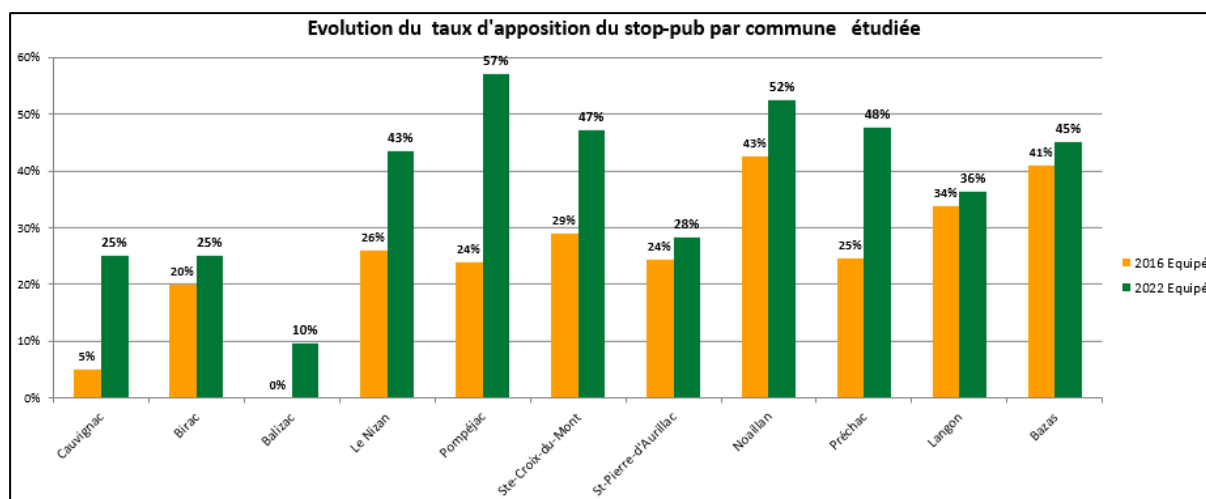


Fig 61 : Graphique reprenant le taux d'apposition de stop pub par commune, de 2016 à 2022 – données : état des lieux 2016 et 2022. Excel - réalisation : LV

Cette évolution paraît donc différente suivant les communes, cependant est-ce que le nombre d'habitants dans ces communes justifie cette distinction entre les pourcentages ?

D'après le tableau représenté ci-dessous, les communes ayant le moins d'habitants (zone 1) ont tendance à avoir un taux d'apposition plus bas que les autres communes. En revanche, le taux d'apposition de stop pub est assez similaire entre les communes de la zone 2 et ceux de la zone 3.

	2014	2016	2022
Zone 1 Communes entre 0 et 500 habitants	9,8 %	22,1 %	<b>32,7 %</b>
Zone 2 Communes entre 500 et 2000 habitants	22,1 %	33,3 %	<b>43,9 %</b>
Zone 3 Communes > ou = à 2000 habitants	22,7 %	38,5 %	<b>42,1 %</b>

Fig 62 : Tableau reprenant le taux d'apposition de stop pub suivant les catégories de communes, de 2014 à 2022 – données : état des lieux 2014, 2016 et 2022. réalisation : LV

Le nombre d'habitants n'est donc pas un critère qui traduit systématiquement l'évolution de ces taux, cependant la géographie des communes peut influencer. En effet, les communes de la zone 1, ayant un plus faible taux d'apposition, sont assez reculées des espaces urbanisés.

Le fait que les citoyens de ces territoires acceptent les publicités papiers peut se justifier par le fait de rester au courant d'actualités commerciales des communes aux alentours.

Cette réalisation d'état des lieux a permis de remarquer que les citoyens sont de plus en plus en accord avec le fait de ne plus recevoir de publicités papiers. D'autant plus que cette démarche est au bon vouloir des citoyens, même si celle-ci est incitée, elle ne représente pas d'obligation de la part des collectivités.

De plus, comme le démontre le graphique ci-contre, plus de 75 % des stop pub analysés ne sont pas ceux du Sictom. En effet, 70 % sont des stop pub réalisés par les citoyens. Un pourcentage qui exprime la motivation des citoyens à réduire leur quantité de papiers d'eux-mêmes.

Cependant, le fait que seulement 25 % de ces stop pub soient ceux du Sictom du Sud-Gironde interroge sur l'efficacité de ce dispositif. En 2016 ce pourcentage s'élevait à 35 %.

Depuis la distribution de présentoirs stop pub dans certaines structures du territoire en 2019, le taux d'apposition de ces stop pub a baissé.

Plusieurs explications sont possibles. En effet, il a été remarqué que le vieillissement de ces stop pub était assez rapide. Il faut le changer régulièrement (une fois par an) pour qu'il reste visible.

De plus, les points de distribution sont majoritairement en mairie, un lieu où que les citoyens ne vont pas fréquemment.

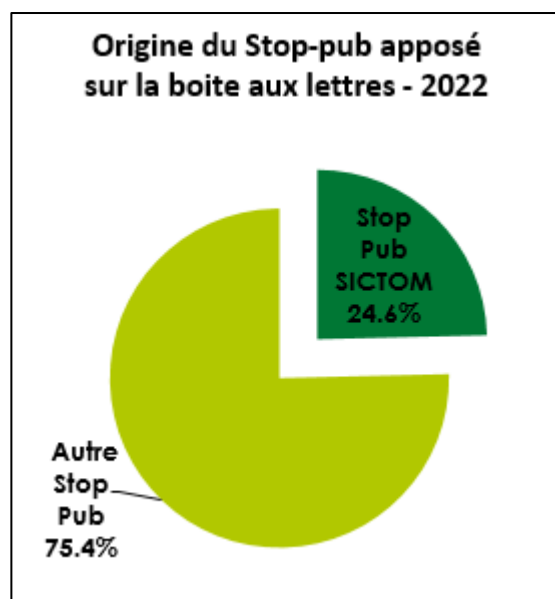


Fig 63 : Graphique reprenant l'origine des Stop Pub – données : état des lieux 2022, réalisation : LV

Cette mission a donc permis de déceler des points de ce dispositif stop pub à améliorer. De ce fait, il paraît nécessaire de développer des présentoirs stop pub dans des structures accueillant plus de public (boulangeries, bureaux de poste, boutiques, centres d'accueils, etc...).

Cet état des lieux a aussi fait émerger l'idée de participer à l'opération « oui pub » proposé par l'État. En septembre 2022, 15 collectivités expérimenteront l'apposition de l'autocollant « oui pub » sur le territoire.<sup>62</sup> Ce nouveau projet permet de réduire considérablement la quantité de papier par foyer puisque les citoyens devront se doter d'un autocollant oui pub s'ils veulent recevoir des publicités papiers, et pas l'inverse comme actuellement. Cette expérimentation se fera sur trois ans, c'est dans ce contexte que le Sictom du Sud-Gironde envisage de postuler à la prochaine expérimentation en 2025.

Cette mission qui était initialement de réaliser un état des lieux du taux de stop pub dans le territoire, a permis une réflexion plus large sur l'évolution de ce dispositif.

<sup>62</sup> « « Oui Pub » devrait bientôt remplacer « Stop Pub » », service-public.fr, août 2022.

La prise de recul est importante après l'annonce de ces résultats. En effet, de nombreuses observations ont pu être faites et seront évoquées dans la partie suivante.

## Partie 5 : Limites et discussions

### 5.1 Les limites et apports d'un tel stage

#### 5.1.1 Les limites et perspectives des résultats obtenus

- *Les limites liées au temps*

A l'annonce de ces multiples résultats, une limite parvient importante pour plusieurs missions : la gestion du temps. En effet, ces diverses missions, en plus de relever d'aspects distincts, devaient être conduites dans un temps imparti. Cependant, certaines missions ont pris plus de temps que prévu et par conséquent, ont empiété sur le temps d'autres missions. De ce fait, la mission Patchamama, qui a dû bénéficier d'un nouvel état des lieux en plus du rapatriement. De plus, la méthode initiale qui était de laisser les structures procéder à ce rapatriement a dû être changée au dernier moment. Ces évolutions méthodologiques ont lourdement impacté la notion de durée. C'est aussi le cas de l'enquête destinée aux usagers de la déchèterie, qui, si elle avait été utilisable dès sa première version aurait pu permettre un projet de « cabane de réemploi » plus complet.

En effet, d'autres résultats auraient pu être davantage concluants. De ce fait, les résultats obtenus pour la mission de réemploi ne semblent pas suffisants compte tenu du nombre d'acteurs du réemploi contactés. Cette mission aurait dû être une priorité dès le début du stage, ce qui aurait permis de pouvoir relancer les acteurs par téléphone ou d'aller directement les voir. La base de données aurait été plus conséquente.

De plus, il aurait été pertinent pour certaines missions d'aller plus loin dans la démarche. C'est le cas des actions de gaspillage alimentaire. Il aurait été intéressant de pouvoir mettre en place les actions préconisées comme l'installation des composteurs collectifs. Ceci aurait permis de mener une mission complète de réduction des déchets alimentaires d'un restaurant collectif.

- *Les limites méthodologiques concernant le développement de sensibilisation à la réduction de déchets sur le territoire*

La limite méthodologique concernant l'aspect d'animation mérite d'être mise en lumière. Lorsque l'on souhaite mener des actions de sensibilisation sur un territoire il est primordial d'établir un plan d'action. En effet, pour que ces actions soient pertinentes et permettent d'atteindre l'objectif final de réduction des déchets, la structure gestionnaire doit faire des choix. En ce qui concerne le Sictom, comme cela a pu être mis en évidence dans les précédentes parties, les missions d'animations réalisées au cours de ce stage sont très diverses. La localisation géographique ainsi que le type de public visé varient d'une action à l'autre. Cette disparité des actions est notamment liée au fait que la politique du syndicat n'est

pas dans le démarchage des prestataires mais plutôt dans l'attente de sollicitation de ces derniers. C'est-à-dire que les actions se font lorsqu'une commune du territoire le souhaite. Cette priorisation des territoires par motivation des structures a pour conséquence de centraliser ces actions. De ce fait, certains territoires se retrouvent donc totalement en dehors des actions de sensibilisation mises en place par le service de prévention. Dans un souci de résilience du territoire, l'ensemble des citoyens doivent pouvoir être mobilisé. A partir de ce constat, il apparaît nécessaire d'étendre les actions de sensibilisation à la réduction des déchets à l'ensemble du territoire d'action du Sictom. Pour se faire, dans un contexte de refonte des consignes de tri, le syndicat doit saisir l'opportunité de remobiliser l'ensemble des élus et des citoyens du territoire face à la problématique des déchets.

De plus, ces animations sont majoritairement demandées par les écoles, ce sont donc les enfants qui bénéficient le plus souvent d'animations. Cette éducation auprès des générations futures est, certes, pertinente et indispensable mais elle cible un public bien particulier. Il apparaît de ce fait pertinent de développer les actions de sensibilisation auprès d'autres usagers du territoire tels que les adultes. Ces derniers, de par leurs actions et leur consommation, ont un impact considérable sur la production des déchets notamment ménagers. Ils ont donc une part importante à jouer dans l'objectif de réduction des déchets. La sensibilisation des adultes peut également avoir un impact par effet cascade sur leurs enfants.

Lors des animations, les animateurs font en sortes d'intéresser les citoyens et de fédérer autour de la problématique des déchets. Cependant, même si tout est fait pour que les citoyens soient attentifs pendant les animations, la question de l'efficacité de ces missions reste en suspens. En effet, aucun retour de la part des citoyens ni aucun retour sur expérience n'est rapporté à la structure. Il serait intéressant de mener des actions afin d'évaluer la pertinence et les réels effets des animations sur la production des déchets dans les ménages. Cela permettrait au Sictom d'évaluer son efficience vis-à-vis de son objectif de réduction des déchets.

Par conséquent, la mise en place d'une nouvelle stratégie d'actions en faveur de la réduction des déchets semble être un élément essentiel. C'est motivé par ces éléments qu'une proposition d'élaboration d'une stratégie a pu être évoqué lors des premiers mois du stage. Cependant, la mise en place d'un nouveau cadre stratégique nécessite du temps et de l'implication, or dans le contexte actuel de l'extension des consignes de tri et de l'obligation de proposer un accès au compost pour tous les citoyens du territoire, cette proposition n'est pas apparue comme une priorité pour la structure. En effet, cette dernière a fait le choix de continuer à développer les actions déjà en place sur le territoire. Ce document pourrait permettre de fixer des enjeux et des objectifs précis à atteindre en matière de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets. L'élaboration de ce document permettrait à l'avenir de donner suite à ce stage en permettant d'améliorer et de perfectionner les actions mises en place par le SICTOM.

### 5.1.2 Les apports d'un tel stage

Les apports dégagés par ce stage se regroupent autour deux atouts clés : la multiplicité des aspects traités et l'équilibre entre la phase réflexive et la phase de terrain. En effet, au cours de ces cinq mois de nombreux aspects ont été traités : le gaspillage alimentaire, le réemploi, le recyclage, l'animation et la réduction de déchets papier. Un regard a pu être apporté sur d'autres aspects de ce service, en participant à des formations sur le compostage et le broyage.

Ajouté à cela l'équilibre entre la phase terrain et la phase réflexive a permis de mieux appréhender les missions et de mieux cerner le territoire et ses besoins en termes de sensibilisation. De plus, les missions ou les animations confiées ont permis la découverte du métier d'animateur/animateurice.

Ces multiples aspects positifs ont permis d'acquérir une vraie vision du service prévention et de ses actions au sein d'un territoire majoritairement rural.

## 5.2 Le lien avec la transition environnementale

Plus que jamais la gestion des déchets est au cœur de la problématique environnementale. Ces ordures polluants les sols, l'eau mais aussi l'air, ont une place dans les conséquences du réchauffement climatique. Les réglementations concernant la gestion des déchets l'ont bien compris et ont fait de l'environnement leur point d'ancrage. Outre le fait de devoir réduire les déchets, les changements de consommation des acteurs sont de plus en plus visés depuis la prise en compte de l'économie circulaire. Ce domaine peut donc devenir un vecteur puissant d'évolution vers des modes de consommation plus durables.

Un véritable objectif pour tous les aspects de la gestion des déchets, notamment pour les services de prévention qui œuvrent dans le but de faire prendre conscience aux citoyens de l'urgence de réagir. La prévention et la réduction des déchets constituent donc un aspect clé vers la transition environnementale.



## Conclusion

Pour rappel, la problématique du présent mémoire est la suivante :

**Comment développer l'aspect de sensibilisation et d'animation sur les thématiques de recyclage et de réduction des déchets, au sein d'un territoire majoritairement rural ?**

Aujourd'hui la compétence de gestion des déchets s'apparente à sa valorisation et sa réduction. En effet, les politiques et les réglementations actuelles poussent les acteurs ayant un impact sur la gestion de ces derniers, à prendre les dispositions nécessaires pour les réduire.

Néanmoins les actions possibles pour réduire ces déchets remettent en cause la façon dont les sociétés consomment actuellement. La loi LTCEV de 2015 a permis un parallèle entre la gestion des déchets et l'économie circulaire. Depuis cette date, le changement de consommation des acteurs, notamment des citoyens, est devenu la clé pour voir enfin le taux de déchets baisser.

A échelle locale, le rôle des structures compétentes en matière de gestion des déchets, et notamment des services de prévention, est de sensibiliser ces citoyens en leur donnant les outils nécessaires pour comprendre l'enjeu actuel autour de la question des déchets ménagers.

Le service prévention travaille sur de nombreux aspects liés à la réduction de déchets : gaspillage alimentaire, recyclage, compostage, réduction de déchets papiers ou encore réemploi. Des aspects qui touchent les modes de consommation de ces acteurs.

A travers ces thématiques, l'objectif est de faire prendre conscience qu'il est dans l'intérêt de tous, de rendre ses gestes du quotidien plus vertueux. Chaque citoyen doit être informé de l'impact que cause nos poubelles. Il doit également se sentir impliqué dans cet objectif d'évolution de consommation. Le rôle de la sensibilisation faite par le service prévention est donc de mettre en place des actions pour répondre à ces attentes.

De ce fait l'animation intervient comme un biais essentiel de communication auprès des citoyens. Les animations scolaires ou tenues au sein d'évènements locaux permettent d'intervenir dans le quotidien des citoyens. Cependant il est aussi important de montrer les phases qui suivent l'action de « jeter » en donnant l'accès aux habitants du territoire à des visites telles que celles faites au pôle technique du Sictom du Sud-Gironde. L'animation est l'atout principal en termes de prévention faite auprès des citoyens.

Pour faciliter le passage de ces acteurs à une réduction de leur consommation en termes de déchets, d'autres actions sont également menées. En effet, mettre à leur disposition des autocollants stop pub, des zones de réemploi, des composteurs et autres sont aussi des actions toutes aussi efficaces en termes de sensibilisation.

Il paraît évident que même si les thématiques évoquées sont similaires aux autres EPCI et syndicats intercommunaux, qu'ils recouvrent un territoire urbain ou rural, ces multiples actions ne peuvent pas s'appliquer de la même façon.

De ce fait, les actions doivent s'adapter au sein du territoire du Sictom du Sud-Gironde, majoritairement rural. De plus, la forte part de maisons individuelles témoigne d'un certain mitage de la population. Cette caractéristique est à prendre en compte puisque fédérer les citoyens au même endroit paraît plus compliqué que sur un territoire urbain où les citoyens vivent plus à proximité les uns des autres.

Par conséquent, les résultats de ce document ont relevé que ce territoire accueillait des actions de façon hétérogène. En effet, même si les actions réalisées par le service semblent toucher de nombreux aspects de la prévention et s'adaptent à tout type de citoyen, elles doivent bénéficier à tous. Il paraît donc essentiel de réaliser un document stratégique qui permettrait de définir la localisation de ces actions pour optimiser son efficacité.



Photographie du 16 juillet 2022, Marché de CUDOS, LV

## BIBLIOGRAPHIE

M-R Bangoura, juin 2021. « La gestion des déchets solides ménagers et ségrégation socio-spatiale dans la ville de Conakry », HAL. [en ligne] URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01885042/>

Béguin M. 2013. « *L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle* » Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement, [en ligne] URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/14419>

« Brûler les déchets verts dans votre jardin : que dit la loi ? » article de presse le Figaro, novembre 2021. [en ligne] URL : <https://www.lefigaro.fr/jardin/bruler-les-dechets-verts-dans-votre-jardin-que-dit-la-loi-20211018>

« Cadre général de la prévention des déchets » du site : [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr), mai 2022. [en ligne] URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

« Carcassonne. Recydrive, le nouveau concept de déchèterie », article de presse la Dépêche, 2017. [en ligne] URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/09/14/2644973-recydrive-le-nouveau-concept-de-decheterie.html>

F.Charlet, juillet 2022 « Les chiffres du recyclage » article CITEO [en ligne] URL : <https://www.citeo.com/le-mag/les-chiffres-du-recyclage-en-france>

C.Cirelli, F .Maccaglia, 2021. « Penser le politique par les déchets » OpenEdition – GéoCarrefour. [en ligne] URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/16866>

C.Cirelli, 2015 « Du déni à la mobilisation. Vivre à côté d'une décharge le cas de Vienne en Isère », Cairn – Ethnologie française. [en ligne] URL : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2015-3-page-467.htm>

J.Damon, 2017. « Les français et l'habitat individuel » article électronique OpeEdition. (en ligne) URL : <https://www.insee.fr/fr/information/5360126>

« Déchets : chiffres clés » Rapport fait par l'ADEME, 2019. [en ligne] URL : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35407-chiffres-cles-dechets-2019.pdf>

« De l'influence de la consommation sur les déchets ménagers » Rapport d'Eco-Emballages, 2005. [en ligne] URL : <http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/etudes/1965-2005-influence-consommation-sur-dechets-menagers.pdf>

Discours réalisé en interne par le service de prévention pour les visites de site du pôle technique de Fargues – avril 2022.

Dossier sur la stratégie de collecte des biodéchets – Sictom du Sud-Gironde – 2022.

M.Dupré, 2013. « Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri » Cairn - *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*. [en ligne] URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2013-2-page-173.htm>

« Economie Circulaire – Déchets » Par l'Agence de la Transition Ecologique - ADEME Expertises [en ligne] URL : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets>

« Emballages : le point sur l'extension des consignes de tri » Article électronique de l'Association de consommateurs, 2019. [en ligne] URL : <https://www.clcv.org/consommer-autrement/emballages-le-point-sur-l'extension-des-consignes-de-tri>

« Étude des différents types de pratiques de gestion domestique des biodéchets » Dossier réalisé par l'ADEME, octobre 2012. [en ligne] URL : <https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/rapport-final-etude-differents-types-pratiques->

« Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV », mai 2017 par le site internet de l'ADEME [en ligne] URL : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28012-etude-federec-bilan-recyclage-france.pdf>

C.Granjour, M.Higgin, C.Mounet, avril 2020. « Le compostage, entre réduction des déchets et domestication du pourrissement » Revue d'Anthropologie des Connaissances – Openedition. [en ligne] URL : <https://journals.openedition.org/rac/11873>

« Gestion des déchets : principes généraux » article électronique du Ministère de la TE, janvier 2022. [en ligne] URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/gestion-des-dechets-principes-generaux>

« Habillement : quand le neuf se pique d'occasions » Article de Libération, mai 2021. [en ligne] URL : <https://www.liberation.fr/lifestyle/mode/habillement-quand-le-neuf-se-pique-doccasions->

« *Historique du recyclage en France* », par le site PAPREC [en ligne] URL : <https://www.paprec.com/fr/comprendre-le-recyclage/histoire-culture-recyclage/histoire-du-recyclage-en-france>

« L'approche environnementale » Rapport de l'information du Sénat. [en ligne] URL : <https://www.senat.fr/rap/o98-415/o98-41514.html>

« La crise sanitaire, un accélérateur sur le marché du téléphone reconditionnée » article électronique Ifop, décembre 2020. [en ligne] URL : <https://www.ifop.com/publication/la-crise-sanitaire-un-accelereur-sur-le-marche-du-telephone-reconditionne/>

« La Face cachée du recyclage » Documentaire de l'émission *Sur le front*, 2021.

« La législation européenne sur les déchets : situation actuelle et évolutions futures » article électronique de Etui. [en ligne] URL : <https://www.etui.org/fr/themes/sante-et-securite-conditions-de-travail/hesamag/dechets-et-recyclage-des-travailleurs-en-danger/la-legislation-europeenne-sur-les-dechets-situation-actuelle-et-evolutions-futures>

« La pollution de l'air : définition, causes et conséquences » YouTube – *Conservation Nature*, Avril 2021 [en ligne] URL : <https://www.conservation-nature.fr/ecologie/la-pollution-de-lair>

« Le réemploi et la réutilisation » Article de l'ADEME, août 2021. [en ligne] URL : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/eviter-production-dechets/reemploi-reutilisation>

« Le rôle des régions dans la gestion des déchets » Dossier réalisé par ZeroWaste France, [en ligne] URL : <https://www.zerowastefrance.org/publication/role-des-regions-gestion-dechets/>

« Les déchets », [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr), 2014. [en ligne] URL : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-dechets>

« Les quantités de déchets continuent d'augmenter, notamment dans les déchèteries » article électronique maireinfo, mars 2021. [en ligne] URL : <https://www.maire-info.com/les-quantites-de-dechets-continuent-daugmenter-notamment-dans-les-dechetteries-article-25144>

L.Turcot, 2019, « *Ordures, déchets et immondices* » YouTube – *L'histoire nous le dira* [en ligne] URL : <https://www.youtube.com/watch?v=otRTOE9i51o>

M.Macé, Novembre 2014. « Taxe d'ordures ménagères : ils dénoncent un « calcul injuste » ». Article du journal électronique L'Orne. [en ligne] URL : [https://actu.fr/normandie/flers\\_61169/taxe-dordures-menageres-ils-denoncent-un-calcul-injuste\\_1198638.html](https://actu.fr/normandie/flers_61169/taxe-dordures-menageres-ils-denoncent-un-calcul-injuste_1198638.html)

H.Mustafa Douine, février 2021. « 500 kilos de déchets générés par an et par personne en Europe » rubrique économie du journal électronique Le Figaro. [en ligne] URL : <https://www.lefigaro.fr/conso/500-kilos-de-dechets-generes-par-an-et-par-personne-en-europe-20210219>

F.NEDEY, septembre 2020. « Déchets : les compétences de la commune et de l'EPCI – site internet Maires de France. [en ligne] URL : <https://www.mairesdefrance.com/dechets-les-competences-de-la-commune-et-de-l%27epci-article-269-0>

« « Oui Pub » devrait bientôt remplacer « Stop Pub » », service-public.fr, août 2022. [en ligne] URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15696>

« Pollution plastique : à qui la faute ? », 2019. Rapport WWF [en ligne] URL : [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-03/20190305\\_Rapport\\_Pollution-plastique\\_a\\_qui\\_la\\_faute\\_WWF.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-03/20190305_Rapport_Pollution-plastique_a_qui_la_faute_WWF.pdf)

« Pollution plastique : du constat aux solutions, la recherche mobilisée », 10 février 2021. Visioconférence de presse du CNRS [en ligne] URL : <https://www.cnrs.fr/fr/pollution-plastique-du-constat-aux-solutions-la-recherche-mobilisee>

« Pour mémoire » 2013, *revue du ministère de l'écologie, du DD et de l'énergie* – Comité d'histoire [en ligne] URL : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Pour%20m%C3%A9moire%20n%C2%B012%20-%20automne%202013%20-%20Politique%20d%C3%A9chets%20m%C3%A9nagers%20-%2030%20ans%20loi%20orientation%20transports%20interieurs%20\\_0.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Pour%20m%C3%A9moire%20n%C2%B012%20-%20automne%202013%20-%20Politique%20d%C3%A9chets%20m%C3%A9nagers%20-%2030%20ans%20loi%20orientation%20transports%20interieurs%20_0.pdf)

« Pourquoi votre facture déchets va augmenter en 2021 ? » Article du blog *Phenix*, 2020. [en ligne] URL : <https://www.wearephenix.com/pro/grande-distribution-pourquoi-votre-facture-dechets-va-augmenter-en-2021>

« Production de déchets et recyclage », 2020. Service des données et études statistiques du Bilan Environnemental. [en ligne] URL : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/bilan-environnemental/16-production-de-dechets-et-recyclage>

« Programme national de prévention des déchets 2014 -2020 » Rapport réalisé par le Ministère de l'écologie, du DD et de l'énergie, 2013. [en ligne] URL : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Programme\\_national\\_prevention\\_dechets\\_2014-2020.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf)

« Rapport d'activité 2019 » réalisé par Bordeaux Métropole en 2020. [en ligne] URL : [https://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/wp-content/uploads/RAG\\_2019\\_07-2020\\_web.pdf](https://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/wp-content/uploads/RAG_2019_07-2020_web.pdf)

« Rapport annuel 2019 » réalisé par le Sictom du Sud-Gironde en octobre 2020. [en ligne] URL : [https://sictomsudgironde.fr/wp-content/uploads/2020/10/RAPPORT\\_ANNUEL\\_2019\\_SICTOM\\_SUD\\_GIRONDE.pdf](https://sictomsudgironde.fr/wp-content/uploads/2020/10/RAPPORT_ANNUEL_2019_SICTOM_SUD_GIRONDE.pdf)

« Rapport annuel 2021 » réalisé par le Sictom du Sud-Gironde en juin 2022. [en ligne] URL : <https://sictomsudgironde.fr/sictom/rapport-annuel/>

« Réduire le jetable » article électronique de ZeroWaste France [en ligne] URL : <https://www.zerowasteFrance.org/demarche-zero-waste/reduire-le-jetable/>

« Recycler ce qui n'a pu être évité » Dossier thématique de l'association Zerowaste, 2018 [en ligne] URL : <https://www.zerowastefrance.org/demarche-zero-waste/mieux-trier-et-recycler/>

« Recycler le verre d'emballage, pourquoi ? » Rapport d'Eco Emballage [en ligne] URL : [www.ecoemballages.fr/sites/default/files/recycler-verre-emballage-pourquoi-comment.pdf&usg=AOvVaw3ZHbraWbW1f8KmXU7nHDF](http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/recycler-verre-emballage-pourquoi-comment.pdf&usg=AOvVaw3ZHbraWbW1f8KmXU7nHDF)

« Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets » Dossier fait par l'ADEME, juillet 2021. [en ligne] URL : <https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/ademe-referentiel-couts-spgd-donnees-2018.pdf>

« Référentiel nation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets » Rapport fait par l'ADEME, 2019. [en ligne] URL : <https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/matrice-couts-referentiel-donnees-2016-rapport.pdf>

C.Schimtt, novembre 2021. « Réduction et valorisation des déchets : que fait l'Europe ? » article de toute l'europe.eu, [en ligne] URL : <https://www.touteurope.eu/environnement/reduction-et-valorisation-des-dechets-que-fait-l-europe/>

« Stop Pub », rapport réalisé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, juillet 2022. [en ligne] URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/stop-pub>

« Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères », du site internet du service public, 2022. [en ligne] URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22730>

« Transport et logistique des déchets », Août 2016 par le site internet de l'ADEME, [en ligne] URL : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/quoi-parle-t/prevention-gestion-dechets/transport-logistique-dechets>

« Un enjeu pour l'Afrique : ne pas devenir « la poubelle du monde » des déchets plastiques », février 2022, Article électronique de Le Monde. [en ligne] URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/27/un-enjeu-pour-l-afrique-ne-pas-devenir-la-poubelle-du-monde-des-dechets-plastiques\\_6115424\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/27/un-enjeu-pour-l-afrique-ne-pas-devenir-la-poubelle-du-monde-des-dechets-plastiques_6115424_3212.html)

« Une nouvelle définition du rural... » Rapport fait par l'INSEE en avril 2021. [en ligne] URL : <https://www.insee.fr/fr/information/5360126>

## Table des matières

Remerciements .....	1
Résumé.....	2
Sommaire .....	Erreur ! Signet non défini.
Lexique .....	4
Introduction.....	5
<b>Partie 1 : Le contexte du syndicat des déchets du Sud-Gironde et ses actions de sensibilisation en territoire rural.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 La gestion des déchets : une compétence essentielle.....</b>	<b>8</b>
1.1.1 La gestion (collecte et traitement) des déchets par les collectivités en France.....	8
1.1.2 Historique et contexte actuelle du Sictom du Sud-Gironde .....	8
1.1.3 Missions et organisation du Sictom du Sud-Gironde .....	9
<b>1.2 La sensibilisation auprès des citoyens au cœur de mes projets .....</b>	<b>13</b>
1.2.1 La Prévention des déchets.....	13
1.2.2 Présentation et état des lieux des actions de prévention au sein du Sictom du Sud-Gironde .....	14
1.2.3 Mes missions de stage au sein du service prévention.....	19
<b>Partie 2 : La réduction et le recyclage des déchets, pourquoi et comment ? Enjeux, règlementations, acteurs, outils.....</b>	<b>22</b>
<b>2.1 Les enjeux de la réduction du volume des déchets.....</b>	<b>22</b>
2.1.1 Enjeu écologique .....	24
2.1.2 Enjeu économique .....	29
2.1.3 Enjeu social .....	31
<b>2.2 Les politiques publiques et acteurs de réduction des déchets en France .....</b>	<b>33</b>
2.2.1 Le contexte national de la réglementation des déchets.....	33
2.2.2 Politique européenne .....	36
2.2.3 Les acteurs de la réduction des déchets.....	38
2.2.4 Les outils de réduction de déchets .....	42
<b>2.3 Les enjeux spécifiques à la réduction et du recyclage des déchets sur le territoire du Sictom Sud Gironde .....</b>	<b>44</b>
2.3.1 Les caractéristiques géographiques du territoire peuvent influencer la problématique « déchets » .....	44
2.3.2 La situation actuelle : quantité de déchets produite par habitant et son évolution au cours des dernières années .....	47

<b>Partie 3 : Une méthodologie spécifique pour chaque axe de sensibilisation</b> .....	<b>50</b>
3.1 La mise en place de diagnostics de gaspillage alimentaire au sein d'établissement scolaires	51
3.2 Le réemploi, un domaine en pleine émergence .....	54
3.2.1 La zone de réemploi .....	54
3.2.2 Enquêtes sur la zone de réemploi.....	55
3.2.3 L'annuaire du réemploi.....	56
3.3 L'animation, un outil phare de l'éducation à l'environnement .....	57
3.3.1 Les animations destinées citoyens du territoire .....	57
3.3.2 Un outil pédagogique autonome : Patchamama .....	59
3.4 La réduction des déchets passe par la diminution des imprimés publicitaires : suivi des autocollants Stop Pub.....	60
<b>Partie 4 : Bilan des actions menées</b> .....	<b>63</b>
4.1 Retour sur le gaspillage alimentaire (GA) en école rurale .....	63
4.2 L'avancée sur l'aspect du Réemploi .....	65
4.2.1 Enquête auprès des usagers de la zone de réemploi (ZR) .....	65
4.2.2 Point sur l'annuaire du Réemploi .....	70
4.3 Constat sur le domaine de l'animation.....	70
4.3.1 Les animations .....	70
4.3.2 Bilan de la mission de rapatriement de l'outil pédagogique Patchamama.....	72
4.4 Le stop pub, un outil simple et efficace pour réduire ses déchets papiers .....	74
<b>Partie 5 : Limites et discussions</b> .....	<b>77</b>
5.1 Les limites et apports d'un tel stage .....	77
5.1.1 Les limites et perspectives des résultats obtenus.....	77
5.1.2 Les apports d'un tel stage .....	79
5.2 Le lien avec la transition environnementale .....	79
Conclusion .....	80
BIBLIOGRAPHIE .....	82
Liste des figures.....	88
Annexes.....	92
Résumé.....	125



## Liste des figures

Fig 1 : Schéma représentant la catégorie des DMA, Canva - réalisation : LV (page 5)

Fig 2 : Cartographie de localisation du Sictom du Sud-Gironde, données : data.gouv - réalisation : LV (page 7)

Fig 3 : Cartographie des collectivités adhérentes au syndicat. Source : Sictom du Sud-Gironde, données : data.gouv, réalisation : LV (page 9)

Fig 4 : Cartographie des pôles et déchèteries présents sur le territoire. Source : Sictom du Sud-Gironde, données : data.gouv – réalisation : LV (page 10)

Fig 5 : Photographie de la plateforme de compostage – source : Sictom du Sud-Gironde (page 11)

Fig 6 : Photographie du PAV de la commune de Noaillan pendant une collecte – source : Sictom du Sud-Gironde (page 12)

Fig 7 : Communication sur les nouvelles consignes de tri - source : Sictom du Sud-Gironde (page 12)

Fig 8: Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit – source : ADEME, 2014, réalisation : LV (page 13)

Fig 9: Tableau présentant les différents composteurs du syndicat – source : Sictom du Sud-Gironde, réalisation : LV (page 15)

Fig 10 : Photographie du broyeur pour les particuliers – source : Sictom du Sud-Gironde (page 16)

Fig 11 : Photographie du stand Sictom au cours du festival électro de Langon, mai 2022 – source : LV (page 16)

Fig 12 : Photographies des kits d'anim prêtés par le service prévention, source : Sictom (page 17)

Fig 13 : Photographies des kits manifs prêtés par le service prévention, source : Sictom (page 18)

Fig 14 : Photographies des zones de réemploi présentes sur Langon et St Symphorien, source : Sictom et LV (page 18)

Fig 15 : Photographie de la boîte Patchamama, source : Sictom (page 20)

Fig 16 : Cartographie de la localisation des boîtes pédagogiques présentes sur le territoire, Qgis - données : data.gouv, source : Sictom, réalisation : LV (page 21)

Fig 17: Dessin d'un chiffonnier, source : wikipédia.fr (page 22)

Fig 18 : Publicité Moulinex 1965, source : ouest-France.fr (page 23)

Fig 19 : Photographie de bouteilles plastiques, source : lefigaro.fr (page 24)

Fig 20 : Schéma familles plastiques réalisé par l'ADEME, 2021 (page 25)

Fig 21 : Photographie des causes du plastique, source : franceinfo (page 26)

Fig 22 : Schéma du temps de dégradation naturelle des déchets, Outil Pédagogique Patchamama – Sictom du Sud-Gironde, 2015. (page 27)

Fig 23 - Répartition des charges pour l'ensemble des flux, source : ADEME, 2018. (page 29)

Fig 24 – Photographie des décharges de Conakry, source : mosaïqueguinee.fr (page 32)

Fig 25 – Frise chronologique résumant les réglementations françaises et européennes, source : LV (page 38)

Fig 26 – Logo « Point Vert », source : agro-media.fr (page 39)

Fig 27 – Logo de l'asso l'Auringleta, source : associationlauringleta.wordpress.fr (page 41)

Fig 28 – Autocollant stop pub disponible au sein du Sictom, source : Sictom du Sud-Gironde (page 44)

Fig 29 : Cartographie des catégories de population présentes sur le territoire du Sictom du Sud-Gironde – Qgis, données : Sictom, réalisation : LV (page 45)

Fig 30 : Photographies des différents types de logements sur la commune de Bazas – source : LV (page 46)

Fig 31 : Evolution de la quantité de déchets par habitant de 2016 à 2021 Données : Rapports annuels – Sictom du Sud-Gironde, Réalisation : LV (page 49)

Fig 32 : Graphique représentant le taux d'apport en déchèterie de 2016 à 2021, Excel – source : LV (page 51)

Fig 33 : Photographies de la caractérisation faite par un bureau d'étude en juin 2022 au sein du Sictom du Sud-Gironde. Réalisation : LV (page 50)

Fig 34 : Graphique évolutif sur la composition des poubelles détaillé, 2018 – Sictom du Sud-Gironde. (page 51)

Fig 35 : Cartographie localisant les missions de gaspillage alimentaire et les communes concernées par ce prestataire – Qgis, données : data.gouv, Réalisation : LV (page 53)

Fig 36 : Tableau regroupant les caractéristiques des écoles importantes à connaître pour réaliser un GA, réalisation : LV (page 53)

Fig 37 : Photographie du kit GA du Sictom du Sud-Gironde, Réalisation : LV (page 54)

Fig 38 : Fiche relatant les pesées journalières remise au syndicat à la fin de la semaine du GA, source : Sictom (page 54)

Fig 39 : Photographies représentant la zone de réemploi, source : Sictom du Sud-Gironde (page 56)

Fig 40 : Photographies de différents thèmes mis en avant sur le Facebook du Sictom un jour avant l'ouverture de la ZR, source : Sictom (page 56)

Fig 41 : Prise d'écran de l'annuaire du réemploi du syndicat des Déchets Trivalis, source : trivalis.fr (page 57)

Fig 42 : Photographies d'animations réalisées pendant le stage, source : Sictom du Sud-Gironde (page 58)

Fig 43 : Photographie du matériel utilisé pendant l'animation tri d'Aillas, mars 2022 - source : LV (page 59)

Fig 44 : Présentoir stop pub, source : Sictom (page 61)

Fig 45 : Cartographie des communes sollicitées pour cet état des lieux stop pub, source : Qgis, données : Data.Gouv et Sictom du Sud-Gironde, réalisation : LV (page 62)

Fig 46 : Fiche de comptage des boîtes aux lettres, Excel, source : Sictom du Sud-Gironde (page 62)

Fig 47 : Tableau regroupant le taux de GA pour chaque cantine, données : résultats des diagnostic GA, réalisation : LV (page 64)

Fig 48 : Tableau reprenant les moyennes nationales de GA de restes d'assiettes pour chaque cycle, 2014 - source : ADEME (page 64)

Fig 49 : Photographies des portions de pain prises pendant les diagnostics GA différents, 2022 source : LV (page 65).

Fig 50 : Graphiques représentant les différents profils des usagers de la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV (page 67)

Fig 51 : Graphique représentant la fréquence des usagers allant à la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV (page 67).

Fig 52 : Graphique reprenant les raisons pour lesquelles les usagers viennent à la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV (page 68)

Fig 53 : Graphique représentant les pistes d'amélioration préconisées par les usagers de la ZR, Excel, données : enquête 2022, source : LV (page 68)

Fig 54 : Graphique représentant les raisons pour lesquelles les personnes jettent des objets en bon état à la déchèterie, Excel, données : enquête 2022, source : LV (page 69).

Fig 55 : Zone de Gratuité du SMICTOM de Bourgogne France Comté, source : smictom-zsv.fr (page 70)

Fig 56 : Proposition fiche sensibilisation pour le projet de cabane du réemploi, réalisation : LV (page 70)

Fig 57 : Prise d'écran des données obtenues sur les structures de réemploi du territoire, Excel - réalisation : LV (page 71)

Fig 58 : Cartographie localisant les actions d'animations menées pendant le stage – Qgis, données : data.gouv, réalisation : LV (page 72)

Fig 59 : Photographies des nouveaux kits Patchamama, juillet 2022 - réalisation : LV (page 74)

Fig 60 : Tableau reprenant le taux d'apposition de stop pub sur les communes concernées, de 2014 à 2022 – données : état des lieux 2014, 2016 et 2022, réalisation : LV (page 75)

Fig 61 : Graphique reprenant le taux d'apposition de stop pub par commune, de 2016 à 2022 – données : état des lieux 2016 et 2022, Excel - réalisation : LV (page 76)

Fig 62 : Tableau reprenant le taux d'apposition de stop pub suivant les catégories de communes, de 2014 à 2022 – données : état des lieux 2014, 2016 et 2022, réalisation : LV (page 76)

Fig 63 : Graphique reprenant l'origine des Stop Pub – données : état des lieux 2022, réalisation : LV (page 77)

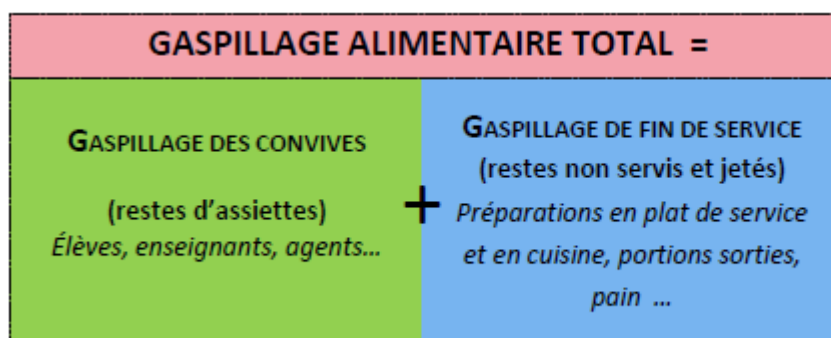
## Annexes

### Annexe 1 : Bilan Gaspillage Alimentaire – Saint-Martial

# DIAGNOSTIC GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## Ecole de Saint Martial

### Grande section-CM2



**Déchets non consommables :**

*Peaux d'agrumes, de banane, d'avocat, os, pot de yaourts, serviettes...*



**Méthode de diagnostic :** Les restes des convives ont été séparés en 4 fractions : l'entrée, le plat, le dessert/fromage et le pain. Les enfants ont eux-mêmes participé à ce diagnostic en jetant leurs restes d'assiettes après chaque plat.

Les pesées ont été effectuées sur 4 services du 16 mai au 20 mai 2022.

## LES RESULTATS DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

	En gr / élèves	En kg total / service
Restes d'assiettes	22 gr/élève	0 kg / service
Fin de service	71,19 gr/élève	1,18 kg / service
<b>TOTAL</b>	<b>93 gr/élève</b>	<b>2 kg / service</b>



Comparaison avec les moyennes nationales :

- En moyenne les élèves gaspillent **22 g de leur repas** et la cantine en fin de service 81 g/élève.
- Au total cela correspond en moyenne à 2 kg de gaspillage alimentaire jeté durant l'ensemble du service. Sur une année scolaire cela représente **360 kg/ an !**

### Gaspillage en cuisine

Aliments préparés, non servis et jetés.

Cette étape est encore peu renseignée et il n'existe pas à ce jour de données nationales.

### Gaspillage alimentaire de consommation

Restes d'assiettes, de comestibles ...

Gaspillage de consommation en restauration collective	Moyenne nationale en gr/personne/repas
Primaire	70
Collège	135
Lycée	150
Maison de retraite	166
Établissement de santé courte durée	228

(Source Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)

D'après le tableau reprenant la moyenne française de gaspillage alimentaire de restes d'assiettes, l'école de Saint Martial se situe bien **en dessous** de la moyenne nationale.

**Le gaspillage alimentaire généré par cette cantine scolaire est donc faible.**

## Observations faites pendant les services :

### L'environnement du restaurant scolaire a été observé :

- Mise en place d'une organisation de fin de service : élèves tirés au sort pour trois tâches : Débarrassage des assiettes, débarrassage des verres, nettoyage des tables. Ces tâches les responsabilisent et leur font prendre conscience de la quantité de nourriture qu'ils jettent.
- Environnement agréable néanmoins un peu bruyant.

### Les portions :

- Bonne communication au moment du service. Les élèves n'hésitent pas à dire ce qu'ils souhaitent manger ou non.
- La quantité des portions semble adaptée à des enfants de maternelle/primaire. (*Exemple : d'après le GEMRCN un steak haché ne doit pas dépasser 50g pour un enfant de maternelle et 70g pour un enfant de primaire*).
- Bon auto-contrôle du pain. Les élèves n'en prennent pas souvent (1 tranche/élève en moyenne) + pain coupé fin : un point positif ! (*D'après le GEMRCN la quantité de pain ne doit pas dépasser 30g pour un enfant de maternelle et 40g pour un enfant de primaire*). Seulement, un pain de trop par service.



## ACTION ENVISAGEABLE

### 1) Mettre en place le compostage au sein de la cantine scolaire :



Les **biodéchets** produits sont assez faibles (peu de gaspillage et quasi absence de déchets de préparation de repas). Un compostage de ces déchets est donc **tout à fait envisageable**.

**Besoins humains :** Désigner 1 ou 2 référents (cantonnier, agent de cantine, bénévole, parents d'élèves...).

#### Rôle :


- Quotidien (ou 2fois/semaine le mardi et le vendredi) : sortir les déchets de cantine, recouvrir ces déchets de déchets bruns (feuilles mortes) et remplir le tableau de suivi (5min)
- 2 fois par semaine : brasser / mélanger (5min)
- Tous les 3 mois (veilles de vacances) : vider et mélanger entièrement le composteur (30min)
- 1 à 2 fois par an : Faire déposer par le cantonnier des feuilles mortes dans le bac prévu à cet effet à côté des composteurs (évite un aller/retour à la déchèterie)

**Accompagnement technique :** Le Sictom du Sud-Gironde propose de former gratuitement les référents sur le site de Fargues. Il suivra le projet annuellement et fera un suivi régulier durant la première année.

**Besoins matériels :**

- Le Sictom du Sud Gironde fournit gratuitement le ou les composteur(s) nécessaire(s)
- Un outil de type « brass compost' » est fortement conseillé pour la bonne durabilité du projet. Cet outil est disponible au prix de 25€. Sinon les besoins sont : 1 fourche, 1 pelle, 1 râteau et 1 paire de gants.

## Annexe 2 : Enquête Zone de Réemploi


**Enquête sur les usagers de la Zone de Réemploi**  
*Dans le cadre de sa mission de réduction des déchets, le Sictom du Sud-Gironde réalise une enquête auprès des usagers de la Zone de Réemploi. Ce questionnaire est anonyme*

Pourquoi venez-vous à la Zone de Réemploi ?  
 Donner     Prendre     Les deux

Quelle seconde vie donnez-vous aux objets récupérés à la Zone de Réemploi ? (exemples : bricolage, don à des proches, vide grenier, etc.)  
 .....  
 .....

Depuis quand connaissez-vous la Zone de Réemploi ?  
 Depuis son ouverture (septembre 2017)  
 Depuis déjà quelques années  
 Depuis peu de temps (précisez la durée : ..... )

Par quel biais l'avez-vous connue ?  
 Facebook  
 Le bouche à oreilles  
 Autres (précisez : ..... )

A quelle fréquence venez-vous à la Zone de Réemploi ?  
 Toutes les semaines  
 Tous les mois  
 Autres (précisez : ..... )

La recommanderiez-vous à votre entourage ?  
 Oui     Non  
 Pour quelles raisons ?  
 .....  
 .....

Auriez-vous des pistes d'amélioration à proposer ?  
 Ouvrir la Zone de Réemploi plus souvent  
 Que la Zone de Réemploi accepte de nouveaux types d'objets ? (précisez lesquels : ..... )  
 Que la Zone de Réemploi mette à disposition des objets plus abimés ?  
 Autres (détaillez : ..... )

*Ces dernières questions ont pour but de représenter les différents profils fréquentant la Zone de Réemploi.*

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?  
 18-29 ans     39-49 ans     50-65 ans     + de 65 ans

Quelle est votre situation ?  
 Salarié     Sans emploi     Retraité     Autre (précisez : ..... )

Auriez-vous d'autres remarques à nous faire parvenir ?  
 .....  
 .....

*Merci d'avoir pris de votre temps pour contribuer à la bonne réalisation de cette enquête.*

## Annexe 3 : Enquête de déchèterie (détaillé)



## Enquête auprès des usagers de la déchèterie du Sictom Sud Gironde

Le Sictom du Sud-Gironde réalise une enquête au sein de la déchèterie dans le cadre de sa mission de réduction des déchets. **Ce questionnaire est anonyme.**

A quelle fréquence venez-vous à la déchèterie ?

- Toutes les semaines
- Tous les mois
- Autres (Précisez.....)

Vous arrive-t-il de vous débarrasser d'objets encore en bon état ?  Oui  Non

Pour quelles raisons ?

- Jeter est le geste le plus simple
- Vous ne souhaitez pas donner ou revendre vos objets
- Autres (précisez :  
.....)

Venez-vous la Zone de Réemploi ?  Oui  Non

Si oui, > [Faire passer le questionnaire ZR](#)

Si non,

- Parce que vous ne la connaissez pas ? > [Faire passer le flyer](#)
- Par choix

Pourquoi priorisez-vous ce choix ?

- Jeter est plus rapide pour vous
- Les horaires d'ouvertures ne vous conviennent pas.
- Vous n'aimez simplement pas le concept
- Autres (précisez :  
.....)

Quelles pistes d'améliorations pourraient vous faire changer d'avis ?

- Ouvrir cette zone + de jours
- Proposer le don d'autres types d'objets (exemple : vêtements, objets + abimés, etc.)
- Mettre à disposition un bac au sein de la déchèterie mais destiné à la Zone de Réemploi.
- Autres (précisez :  
.....)

Auriez-vous d'autres remarques à nous faire parvenir ?

.....  
.....  
.....  
.....

*Merci d'avoir pris de votre temps pour contribuer à la bonne réalisation de cette enquête.*

## Annexe 4 : Enquête de déchèterie modifiée : finale



*Dans le cadre de sa mission de réduction des déchets, le Sictom du Sud-Gironde réalise une enquête auprès des usagers de la Zone de Réemploi. Ce questionnaire est anonyme*

Vous arrive-t-il de vous débarrasser d'objets encore en bon état ?

Oui       Non

Si oui : Pour quelles raisons ?

.....  
.....

Venez-vous à la Zone de Réemploi ?

Oui       Non

Si le Sictom du Sud Gironde choisissait de réserver une partie de la déchèterie pour pouvoir y déposer des objets encore en bon état. Seriez-vous intéressés ?

Oui       Non

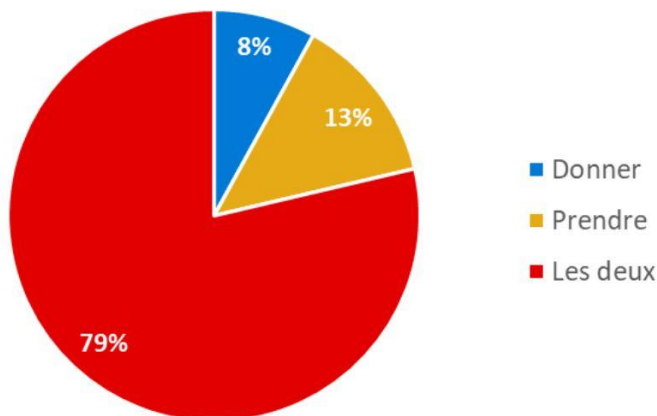
## Annexe 5 : Résultats enquête ZR

## Résultats Enquête Zone de Réemploi

75 réponses au total

## Pourquoi venez-vous à la Zone de Réemploi ?

75 réponses

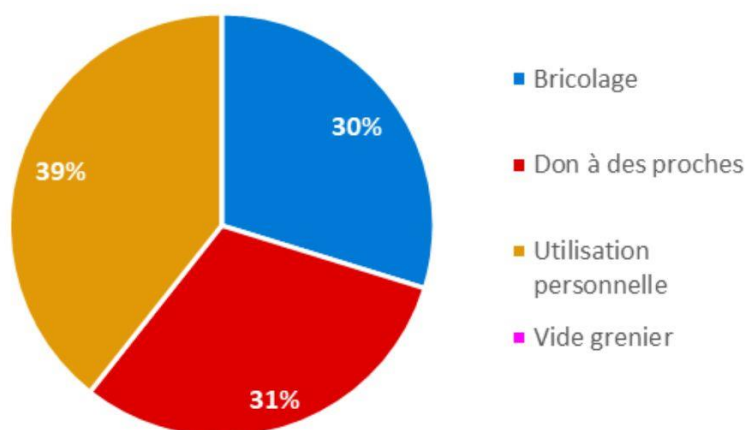


Presque **80 %** des personnes estiment **donner et prendre**.

**La ZR a besoin de cet équilibre** qui lui permet d'éviter de stocker trop longtemps tout en ayant un espace toujours approvisionné.

## Quelle seconde vie donnez-vous aux objets récupérés à la Zone de Réemploi ?

66 réponses

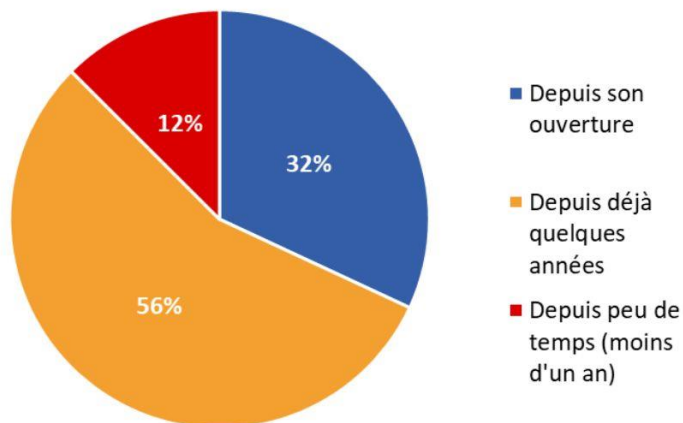


L'utilisation que les personnes font des objets venant de la ZR est **équitablement répartie** entre : l'utilisation personnelle (le produit garde ici son usage d'origine), le don et le bricolage (le produit est ici transformé pour une autre utilisation).

La revente n'est pas une catégorie qui est ressortie.

## Depuis quand connaissez-vous la Zone de Réemploi ?

72 réponses



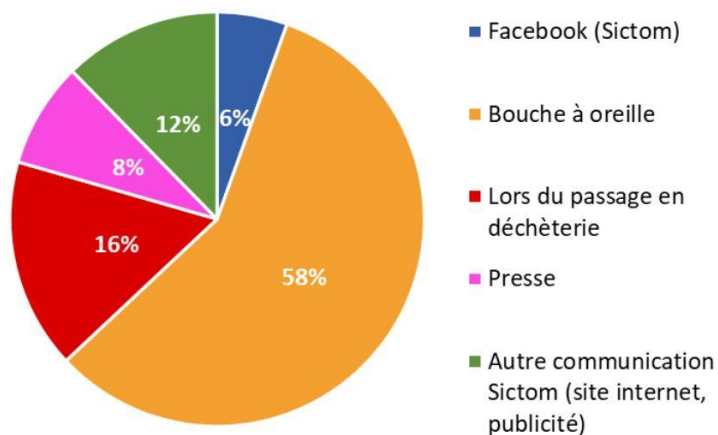
**+ de 80 %** des utilisateurs de la Zone de Réemploi sont des personnes qui la **connaissent depuis maintenant quelques années.**

Cependant **12 %** des personnes interrogées ont découvert cet espace il y a peu de temps.

Même après 5 ans, la Zone de Réemploi compte donc de nouveaux adhérents. Un renouvellement important pour le dynamisme de cet espace.

## Par quel biais l'avez-vous connue ?

72 réponses



**Plus de la moitié des 75 personnes interrogées** ont découvert la ZR grâce à d'autres personnes.

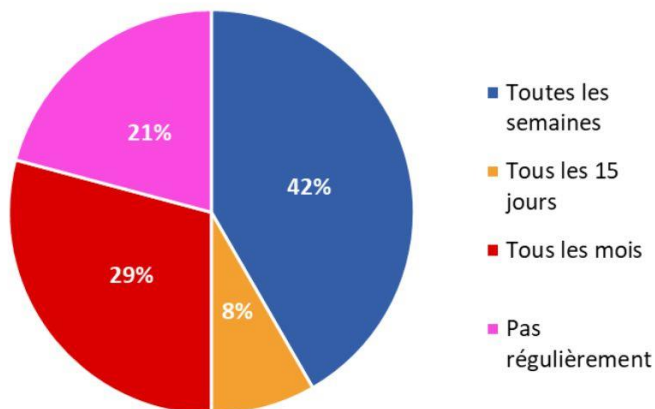
Un résultat qui témoigne d'une satisfaction des usagers qui recommandent cet espace.

La communication faite par le Sictom représente un pourcentage important cependant celui-ci pourrait être d'autant plus conséquent si une **sensibilisation directe** auprès des citoyens été faite.

(Exemples d'actions : sensibilisation à la ZR pendant les moments de stands, possibilité de sensibiliser directement les personnes qui attendent pour la déchèterie).

## A quelle fréquence venez-vous à la Zone de Réemploi ?

72 réponses



### Près de 80 % des personnes interrogées

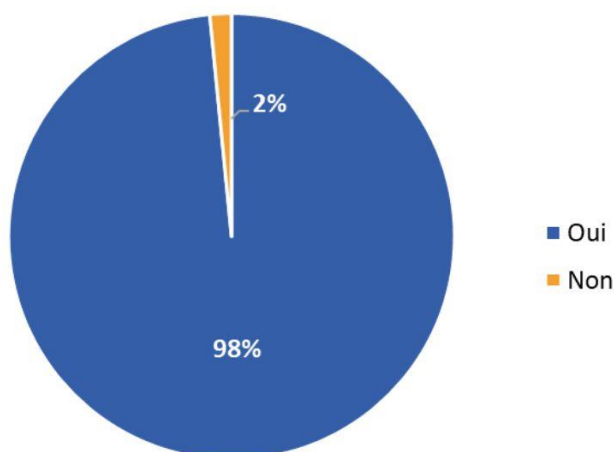
estiment venir **régulièrement** à la Zone de Réemploi.

Ce pourcentage est encourageant, il témoigne de la **fidélité des utilisateurs** autant au niveau du don que du retrait.

Les 20 % des personnes venant de façon aléatoire est aussi une catégorie importante puisqu'elle permet de diversifier les utilisateurs de cet espace.

## La recommanderiez-vous à votre entourage ?

64 réponses



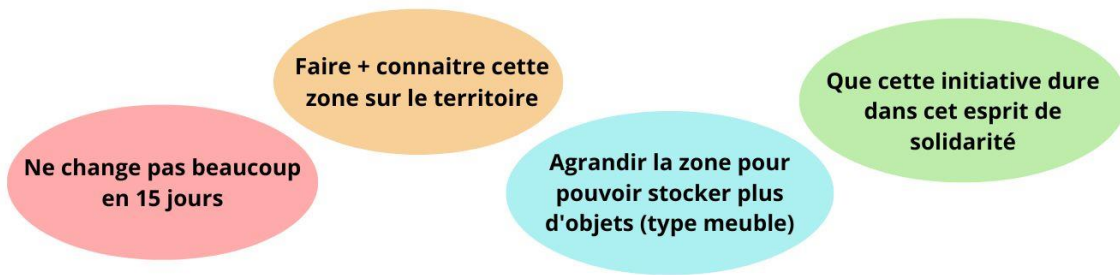
Le résultat est ici très parlant. **La quasi totalité** des usagers interrogés **recommande** la Zone de Réemploi à leurs proches.

Ce constat explique le fait que la découverte de la ZR se fasse en grande majorité par le bouche à oreille.

L'action de recommander témoigne aussi de **la fidélité et de la satisfaction** des usagers de cet espace.

**Auriez-vous d'autres remarques à nous faire parvenir ?**

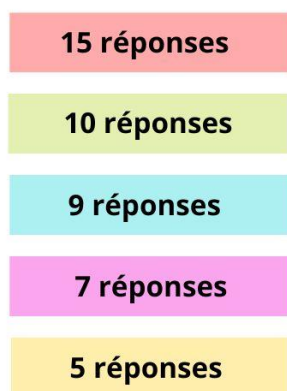
22 réponses



Ces quelques remarques qui sont ressorties ici ne nous sont pas inconnues, **l'idée de la "Cabane du Réemploi"** pourrait répondre aux remarques faite sur le manque de place et le manque de nouveauté. Ensuite pour essayer de faire davantage connaitre cet espace de multiples sensibilisations semblent envisagées.

### Pour quelles raisons ?

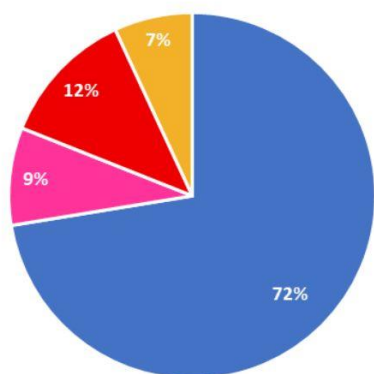
46 réponses



**L'aspect écologique reste la principale raison** pour laquelle les personnes viennent à la ZR.  
Un résultat intéressant qui atteste de **la prise de conscience** des personnes envers notre société de consommation et nos quantités de déchets trop élevés.

### Auriez-vous d'autres pistes d'amélioration à proposer ?

56 réponses



- Ouvrir la ZR plus souvent
- Que les vêtements soient acceptés
- Que la ZR accepte des objets plus abimés
- Même accès que la déchèterie difficile

**+ de 70 %** des personnes interrogées trouvent que **la ZR n'est pas assez ouverte**.

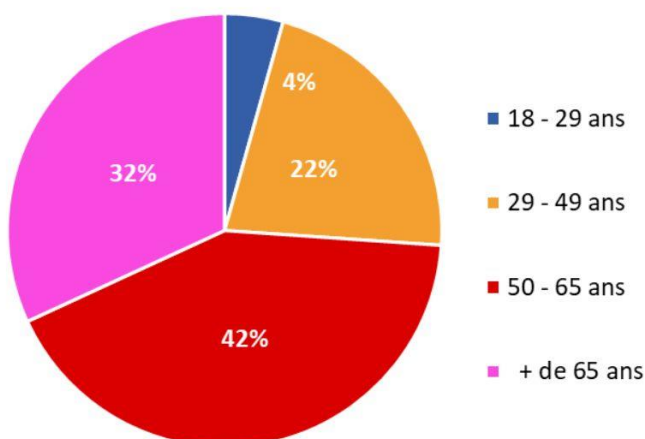
C'est en prenant conscience de ce constat que l'idée de créer **un espace de réemploi en autonomie** (type Cabane du Réemploi) au sein de la déchèterie paraît primordial.

Ce projet permettrait aux citoyens du territoire d'avoir une solution de réemploi quotidienne au sein du centre de recyclage de Langon.

## Profil des usagers de la Zone de Réemploi

### Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

68 réponses



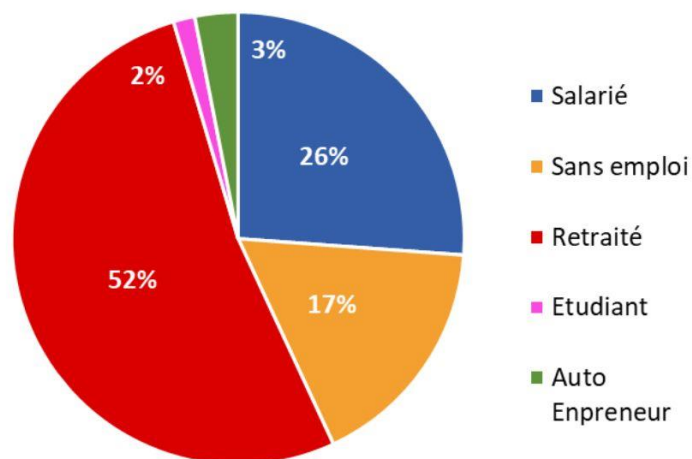
Les tranches d'âge les plus représentées au sein des usagers de Zone de Réemploi sont celles **de 50 à 65 ans et + de 65 ans.**

En cumulant ces deux catégories elles représentent **près de 75 %** des personnes interrogées.

Ce pourcentage assez élevé peut traduire un fort engouement pour la seconde main ou tout simple plus de temps libre.

### Quelle est votre situation ?

65 réponses



**Plus de la moitié des personnes interrogées sont des retraités.**

Ce constat complète le résultat obtenu juste au dessus.

La possibilité que les gens puissent de libérer plus de temps étant retraité est une piste qui est donc probable.

Cependant presque 30 % des usagers interrogés sont des personnes salariés. Un pourcentage intéressant car même ouverte une fois/semaine, cette zone arrive à capter des personnes qui travaillent.



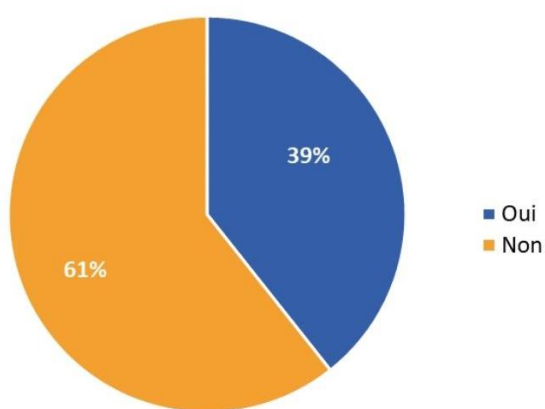
## Annexe 6 : Résultats enquête déchèterie

### Résultats Enquête Déchèterie

61 réponses au total

#### Vous arrive-t-il de vous débarrasser d'objets encore en bon état ?

61 réponses



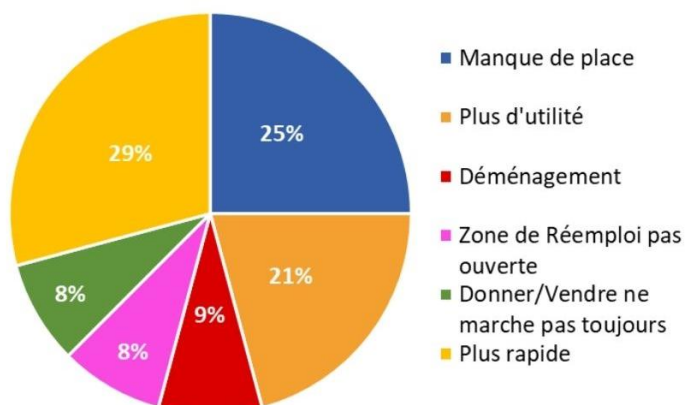
Près de **40 %** des personnes interrogées jettent des objets encore en bon état à la déchèterie.

Ce pourcentage révèle la réalité de notre société de consommation aujourd'hui.

Multiplier les solutions de réemploi est donc primordial si nous voulons réduire la quantité de nos déchets.

#### Si oui : Pour quelles raisons ?

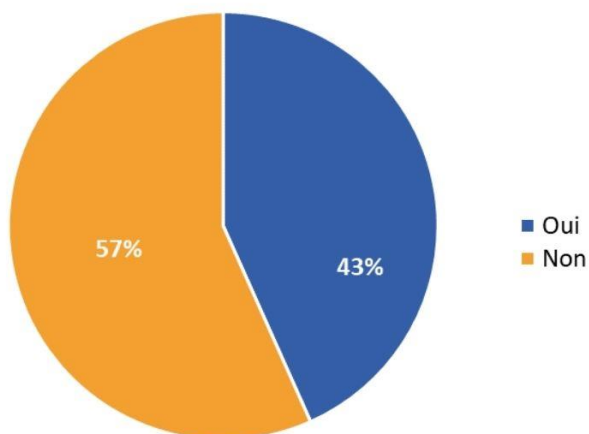
24 réponses



Diverses raisons sont ici exposées cependant l'aspect de "**rapidité**" associé au fait de jeter reste la plus importante.

Pour pousser ces personnes à donner leurs objets plutôt que de les jeter, il semble essentiel de leur créer **une solution de réemploi rapide, pratique et disponible le plus de jours possible.**

### Venez-vous à la Zone de Réemploi ?

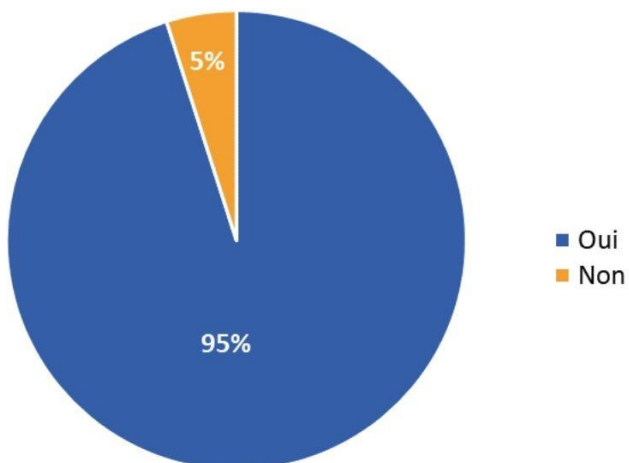


Près de **60 %** des personnes interrogées, usagères de la déchèterie, **ne viennent pas à la Zone Réemploi.**

De plus une grande partie de ces personnes ne la connaissent pas.

**Sensibiliser les citoyens du territoire à la Zone de Réemploi** paraît être une solution pour les pousser à donner une seconde vie à leurs objets.

### Si le Sictom du Sud-Gironde choisissait de réserver une partie de la déchèterie pour pouvoir y déposer des objets encore en bon état. Seriez-vous intéressés ?



**La majorité** des personnes interrogées semblent intéressées par le fait de **créer une partie de la déchèterie consacrée aux dépôts d'affaires en bon état.**

Ce constat démontre qu'une partie des citoyens du territoire serait usagère d'une zone de réemploi si celle-ci était utilisable aux mêmes horaires que la déchèterie : tous les jours.

## Annexe 7 : Fiche contact pour l'annuaire du réemploi



## FICHE DE CONTACT

A renvoyer à Laura VALMIGERE par mail [stagiaire1@sictomsudgironde.fr](mailto:stagiaire1@sictomsudgironde.fr)

ou possibilité de communiquer les informations par téléphone au **05 33 09 71 21**.

<b>NOM STRUCTURE</b>	
<b>CONTACT STRUCTURE</b>	Adresse : Commune :  Horaires d'ouvertures :  Tel :  Mail :
<b>RESPONSABLE DE LA STRUCTURE</b>	Nom et Prénom :  Statut :  Contact (Tel et Mail) :
<b>TYPES DE STRUCTURE</b>	Statut (exemples : association, recyclerie, entreprise, etc.) :  Domaine d'activité précis (exemples : réparation vélo, vente de vêtements, location d'outils, etc.) :  Quel est le ou les services de votre structure ?  <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Donation <input type="checkbox"/> Vente/ Rachat d'occasion <input type="checkbox"/> Location / Emprunt <input type="checkbox"/> Autres (précisez : ..... )

	<p>Réseau, fédération, lien avec une structure mère ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui laquelle ?</p>
<b>DONS ET/OU DEPOTS</b>	<p>Lieu (si différent de l'adresse de la structure) :</p> <p>Jours et horaires des dons/dépôts :</p> <p>Quels types de dons/dépôts (livres, vêtements, mobiliers, objets, à la demande, etc.) ?</p> <p>Faites-vous du retrait à domicile ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui quel est votre périmètre de déplacement (en km) ?</p> <p>Ce service est :</p> <p><input type="checkbox"/> Gratuit      <input type="checkbox"/> Payant (précisez les tarifs/ordre de prix)</p>
<b>RETRAITS ET/OU ACHATS</b>	<p>Lieu (si différent de l'adresse de la structure) :</p> <p>Jours et horaires des retraits/achats :</p> <p>Quels types d'objets peut-on retrouver dans votre structure ?</p> <p>Les retraits/achats sont :</p> <p><input type="checkbox"/> Gratuits      <input type="checkbox"/> Payants (précisez les tarifs/ordre de prix)</p>

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<p>Organisez-vous des ateliers/animations ? Si oui de quels types ?</p> <p>Etes-vous parfois en manque d'objets spécifiques (vaisselle, électroménager, mobilier, etc.) ?</p> <p>Avez-vous des conventions avec des éco-organismes ou repreneurs de déchets/objets (bouchons en liège, radiographies, textile, mobilier, livres, etc.) ?</p>
<b>DECHETS</b>	<p>Vous arrive-t-il de jeter des objets encore en état de fonctionnement ?</p> <p>Pourquoi (manque de place, surplus, etc.) ?</p> <p>Type de déchets :</p> <p>Destination / filière : Allez-vous en déchèterie ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, précisez laquelle et à quelle fréquence ?</p>

Je souhaite apparaître sur l'annuaire du réemploi du Sictom du Sud-Gironde et prévenir celui-ci en cas de changements de coordonnées/horaires, etc.

**Merci de me retourner le questionnaire complété et accompagné du logo de la structure (en pièce-jointe).**

## Annexe 8 : Fiche animation tri

### Guide pour l'animateur

#### Fiche TRI\_1

## Le tri, c'est fantastique !

Séquence	Description
<p>Séquence 1 : Apport théorique</p> <p>25 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qu'un déchet ? → Leur demander leur avis avant de donner la définition. « <i>Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.</i> » <b>Autrement dit, tout élément qui est abandonné est un déchet.</b></li> <li>• Où déposons-nous les déchets → Les interroger sur les lieux où l'on peut apporter les déchets. Réponses attendues : sac poubelle / poubelle, point d'apport volontaire, composteur, poules, déchèterie, magasin, Zone de réemploi, Point Relais. Utiliser les images prévues à cet effet pour les aimanter au tableau</li> <li>• Comment se fait le tri des emballages ? Selon quelle catégorie ? → Laisser les élèves répondre <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le verre va dans la poubelle verte, le papier et le carton vont à la poubelle bleue, les bouteilles et flacons en plastique et les emballages métalliques vont à la poubelle jaune.</li> <li>➔ Attention aux faux amis qui ne se recyclent pas : bouchons de liège, vaisselle (verre pour boire, assiette, bol, etc.), barquettes en plastique ou en polystyrène, gobelets en plastique, pots de yaourt ou de crème, sacs plastiques, plastique entourant des packs de bouteilles, film plastique entourant les magazines, papier bulles, etc.</li> </ul> </li> <li>• Que devient le déchet ? Cycle du déchet avec sa valorisation Le verre &gt; verrerie &gt; bouteille de verre à nouveau Le papier/carton &gt; papeterie &gt; papier recyclé, boîte à œufs, rouleau de papier toilette Le plastique &gt; usine de recyclage &gt; plastique recyclé, pull polaire Le métal &gt; usine de recyclage &gt; boules de pétanque, trottinette, canette de soda Les OM &gt; centre enfouissement ou centre de valorisation où les OM sont brûlés puis transformés en énergie</li> <li>• Pourquoi est-il important de recycler ? → Laisser les élèves répondre Quelques exemples de réponses selon le niveau de la classe :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Economiser des matières premières (bois, pétrole...)</li> <li>○ Economiser de l'énergie et de l'eau</li> <li>○ Protéger la nature</li> <li>○ Développer l'emploi dans sa région</li> <li>○ Économiser sur le coût des déchets</li> </ul>
<p>Séquence 2 : Activités</p> <p>25 minutes</p>	<p>Diviser la classe en 2 sauf si moins de 6 enfants Les 2 groupes tournent sur chaque jeu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Loto des matières : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre les échantillons (hors huile de vidange et vêtements en coton).</li> <li>2. Chaque enfant prend un carton de loto et dépose l'échantillon sur la case adéquate de son carton.</li> <li>3. Corriger et insister sur la classification des matières (végétale, animale, minérale) et sur la notion de ressources renouvelables ou non.</li> </ol> <p>Gommette sur l'échantillon : Verts = Matières premières Rouges = Matériaux Jaunes = Matières valorisées</p> </li> <li>● Atelier des filières (hors compost) <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Par groupe de 4, les enfants prennent une série de 9 cartes correspondant à l'une des filières : ordures ménagères, verre, papier, plastique, métaux, déchets verts.</li> <li>2. Ils posent les cartes sur la table, sous forme de cercle, dans l'ordre du cycle de la matière, en s'aidant des légendes inscrites sous les photos. Le plateau de jeu sert de support à l'atelier.</li> </ol> </li> </ul>
<p>Séquence 3 : Evaluation des connaissances</p> <p>25 minutes</p>	<p>Rappel des consignes de tri si besoin</p> <p>Mettre en place un jeu au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Jeu de tri</b> : Placer les 3 sacs de précollecte + un sac poubelle devant les enfants. Tour à tour ou par équipe les enfants viennent déposer un des déchets dans la poubelle adéquate.</li> <li>● <b>Béret du tri</b> : Répartir les enfants en 2 équipes. Chacun des membres de l'équipe prend un numéro. Au milieu des 2 équipes sont installés différents déchets et 4 poubelles différentes (noire, verte, jaune, bleue). L'animateur choisit une couleur de poubelle ou une matière et appelle un numéro. L'enfant doit choisir le déchet qui ira dans la poubelle énoncée.</li> <li>● <b>Relais du tri</b> : Répartir les enfants en 2 équipes. Placer un tas de déchet pour chacune des équipes, les 6 sacs de précollecte et 2 poubelles noires (ou équivalent) à une 15aine ou 20aine de mètres. Puis "Go" : chacun son tour, ils courent récupérer un déchet puis courent le déposer dans la bonne poubelle puis reviennent, tapent dans la main du copain. Arrêt du jeu lorsqu'une des 2 équipes a fini. Points : 1 point pour l'équipe la plus rapide. 1 point par déchet bien trié et -1 point par déchet mal trié. Ne pas oublier le temps de correction qui peut être long.</li> </ul>

<p>Séquence 4 : Conclusion</p> <p>10 minutes</p>	<p>Reprendre les points essentiels sur le tri des emballages à l'école mais aussi à la maison :</p> <p>Poubelle jaune : bouteilles et flacons en plastique</p> <p>Poubelle verte : verre</p> <p>Poubelle bleue : emballages en carton et papiers</p> <p>Poubelle noire : ordures ménagères non recyclables</p> <p>Rappeler qu'il ne faut rien jeter par terre et que chaque déchet qui n'est pas déposé dans la bonne poubelle part directement en incinération et donc ne peut pas être transformé en autre chose (recyclé).</p> <p>C'est vraiment de la responsabilité de chaque personne qui jette un déchet de ce que va devenir son emballage/déchet.</p> <p>« Trier, c'est donner de l'avance au recyclage. »</p>
--	---

## Annexe 9 : Document Rapatriement Patchamama

# PATCHAMAMA

## RAPATRIEMENT PARTIE TRI

*Ce document est adressé aux animateurs formés pour utiliser cet outil pédagogique.*

### Pour rappel

PATCHAMAMA est un outil pédagogique géré par le Sictom du Sud-Gironde dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Celui-ci propose des animations clés en main en lien avec les thématiques d'intervention du Sictom du Sud-Gironde (déchet, recyclage, gaspillage, compostage...).







(canettes, capsules de café...)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri seront simplifiées : Tous les emballages pourront se trier !

A partir de cette date, vous pourrez déposer tous les emballages et les papiers dans le même point tri jaune (le point tri bleu va disparaître).

En effet, en plus des bouteilles en plastique, vous pourrez intégrer les pots de yaourts, les films et les barquettes... ainsi que les petits emballages en acier et aluminium

**Par conséquent, la partie du contenu de la boîte Pachamama consacré à cet aspect tri est à changer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022. De nouveaux supports vous seront fournis l'an prochain.**

### Consignes de rapatriement

Pour procéder à ce rapatriement, l'idéal serait que vous **nous rapportiez** les éléments (détaillés dans le tableau ci-dessous) dans **un sac cabas** en y rajoutant **un papier spécifiant le nom de votre structure et les coordonnées de la personne responsable de cet outil pédagogique.**

**Attention : Vous n'avez que jusqu'au 1 juillet pour effectuer ce dépôt.**

**N'oubliez pas de nous mentionner s'il manque des éléments !**

#### Le dépôt est possible à plusieurs endroits




- **Au pôle technique**, 10 rue Fontaine ZAE, Fontaine, 33210 Fargues. Horaires : 9h à 12h et de 13h à 17h
- **Au pôle administratif de Bazas**, CDC du Bazadais 3, lieu dit Coucut, Route de Lerm, 33430 Bazas.  
Horaires : Du 16 septembre au 14 juin : lundi mercredi et jeudi 8h30 – 12h et 13h30 – 17h  
Du 15 juin au 15 septembre : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h à 15h
- **Au pôle administratif de Sauternes**, 2 « Quarts » Brouquet, 33210 Sauternes.  
Horaires : Lundi au jeudi : 8h00 à 17h00 / Vendredi : 8h00 – 12h00

S'il est impossible pour vous de vous déplacer à ces points de dépôt, veuillez contacter **Laura VALMIGERE** (Sictom Sud-Gironde) – Stagiaire Tri et prévention : [stagiaire1@sictomsudgironde.fr](mailto:stagiaire1@sictomsudgironde.fr) – 05 33 09 71 21.

**Voici les éléments à rapatrier dans le kit des 3 sacs de précollecte :**

Contenant/Contenu	Détails	Photos
Un kit de sac de précollecte	Un kit de sac de précollecte (qui vous servira de contenant)	
1 classeur et ses fiches d'animation	<p><b>Thème 1 : Déchets</b> : 1 intercalaire et des fiches numérotées de 1 à 21</p> <p><b>Thème 3 : Papiers</b> : 1 intercalaire et des fiches numérotées de 1 à 15</p> <p><b>Thème 6 : Compostage</b> : 1 intercalaire et des fiches numérotées de 1 à 21 (p 4 à 7 : tri papier)</p>	
1 livret animateur	1 livret animateur	

1 clé USB	1 clé USB	
Des brochures d'informations	Des brochures d'informations	« mémo tri »

Thème	Séance	Détails	Photos
1. L'univers des déchets	1. Que sais-tu des déchets ?	Dans le lot des 12 cartes : Cartes n°4, 6, 7,8 et 12	
	2. Le béret du tri	Dans le lot de 5 cartes : Carte n°4 + le poster.	
	3. L'atelier des filières	5 lots de 9 cartes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La vie du plastique</li> <li>- La vie des ordures ménagères</li> <li>- La vie du papier</li> <li>- La vie des métaux</li> <li>- La vie du verre</li> </ul> (Exemple d'un lot photo ci-contre).	



## Annexe 10 : Calendrier initial + frise chronologique des tâches effectués pendant le stage.

	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	
1	<b>Début de stage</b>	Tous au compost !			Fin rapatriement Patchamama	Fin mission stop pub	
2			Concours : état des lieux Réflexion ?		ZR (S)		
3						ZR (Me)	
4		Identifier les outils à rapatrier Faire le document Les appeler.			ZR (S)		Rédaction Mémoire
5							
6					Férié	ZR (Me)	ZR (S)
7				ZR (S)			
8					ZR (Me)		
9							
10							
11		Contacteur les écoles Pour le GA	ZR (Me)	Marché Bazas		<b>Fin de stage</b>	
12		ZR (Me)	Réfléchir stratégie de diffusion : publication				
13							
14							
15							
16	ZR (Me)		Etat des lieux : structures réemploi Les contacter				
17							
18		Férié			Suivi indicateur : Définir zone échantillon		
19		Réfléchir stratégie de diffusion : publication			ZR (Me)		
20					Comptage sur plusieurs communes		
21				ZR (Me)			
22	Début rétroplanning						
23	ZR (Me)		Réunion avec traiteur ?				
24	Animation TRI						
25	Bilan GA Le Nizan		ZR (Me)				
26	Tous au compost !		Férié				
27		ZR (Me)					
28	Rendre le rapport d'étonnement	Echéance contacts Patchamama	Anim. Festival électro (S)				
29	+ Bilan Le Nizan			Fin annuaire/carte du réemploi			
30							
31							

Légende	Sensibilisation au tri et réduction des déchets	Réduction des imprimés publicitaires	Développement de la communication sur le Réemploi	Gaspillage Alimentaire

Ce calendrier présent ci-dessus a été réalisé au tout début du stage, à l'annonce de mes missions. Quelques temporalités avaient été annoncées, celles-ci sont représentées en rouge. Celui-ci m'a servi de base pour le début de mon stage.

La frise chronologique présente ci-dessous décrit en détails les réelles actions que j'ai mené tout au long de mon stage.

L'objectif de ce parallèle réalisé entre ces deux documents est de démontrer la distinction des missions prévues à mon arrivée et les actions que j'ai réellement faites pendant ces 5 mois.



## Annexe 11 : Projet de Cabane du Réemploi

### Proposition d'action : La Cabane du Réemploi

Le centre de recyclage de Langon possède **depuis septembre 2017 une zone de réemploi** ouverte tous les mercredis et le premier samedi du mois. Depuis son ouverture la zone de réemploi a permis d'éviter **plus de 100 tonnes** de dépôts en déchèterie, cependant des objets qui pourraient être amenés à la zone de réemploi se trouvent encore en grande quantité dans les bennes.

Voici donc une proposition d'action qui a pour objectif de changer le constat actuel :

**La Cabane du Réemploi** serait une "mini" zone de réemploi présente au sein de la déchèterie de Langon. Celle-ci permettrait aux usagers du territoire de déposer des objets en bon état **aux jours d'ouverture de la déchèterie**, sans que la Zone de Réemploi soit ouverte.

- Espace qui doit être **fermé** : type "cabane jardin"

**Abris en métal**



**699 €**

10,2 m<sup>2</sup> de surface intérieure. 3,30 m de L et 3,09 m de l.

<https://www.manomano.fr/p/abri-de-jardin-metal-coloris-gris-anthracite-1020-m2-kit-dancrage-inclus-12115537>

**Abris en bois**



**2074 €**

12 m<sup>2</sup> de surface intérieure. 4,18 m de L et 3,18 m de l.

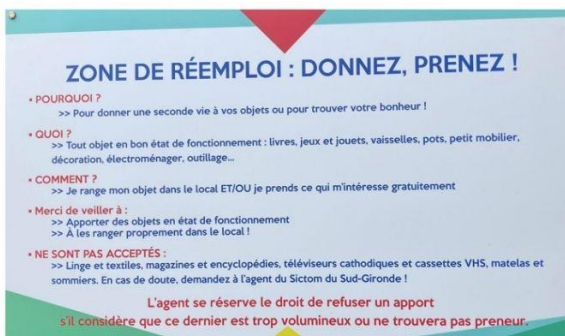
<https://www.manomano.fr/p/abri-de-jardin-en-bois-exterieur-avec-plancher-impregne-chalet-en-pin-epicea-h246x418x320-cm-12-m-construction-de-panneaux-rangement-pour-velos-remise-a-outils-timbela-m331-m331g-42241048>

Le fait que la cabane ait une ouverture avec des battants est important car ceci permettrait d'apposer **deux affiches** :

- Une rappelant **les règles de cet espace** (page suivante).
- Une autre **sensibilisant au réemploi** (page suivante).

• L'aspect de sensibilisation sera amené par des pancartes

Une première pancarte "Zone ou Cabane de Réemploi" (en long si possible) : à mettre sur le devant de la cabane entre le haut de la porte et le toit.



Une pancarte comme celle de la Zone de Réemploi de Saint Symphorien (photo ci-contre) sera à installer à l'intérieur d'une des deux portes battantes.



Une pancarte reprenant les grandes lignes de l'aspect de réemploi et ses effets positifs sera à apposer à l'intérieur de la seconde porte battante.



Une dernière pancarte est à apposer sur le devant de la cabane notamment quand elle est fermée, précisez la raison directement sur la pancarte, voici les propositions :



- **Quelques règles pour le bon fonctionnement de cet espace**

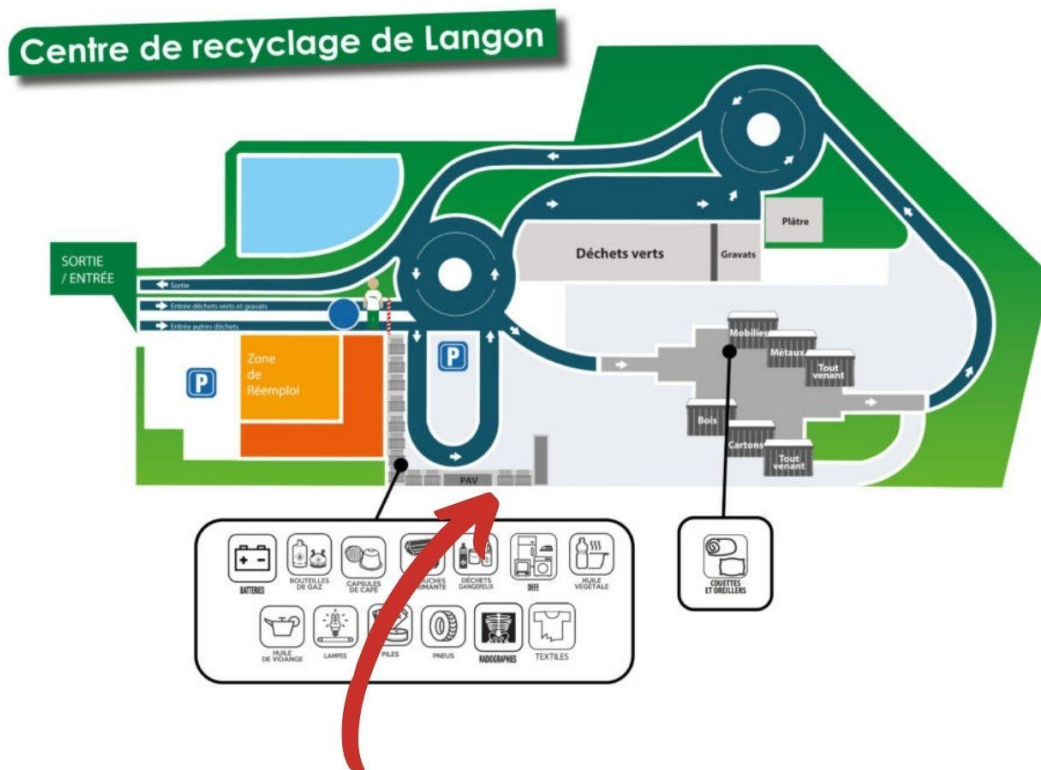
- La notion d'objets en "bon état" définie des objets qui **fonctionnent, qui ne sont pas cassés ou trop usés**. L'affiche présente sur la page précédente regroupant ces règles est à installer à l'entrée de cet espace.

- **Les meubles ou autres objets trop volumineux ne sont pas admis** dans cet espace : trop fort risque de saturation.

- Cette zone **sera fermée** aux heures de fermetures, le mercredi + le premier samedi du mois (jours d'ouverture de la ZR).

- **Cette cabane n'est pas sous surveillance des agents de déchèterie** cependant ils peuvent intervenir et refuser un dépôt volumineux ou abimé.

- **Sa localisation au sein de la déchèterie de Langon**



Pour un maximum de visibilité, ce nouvel espace de réemploi peut se situer **juste à côté du P.A.V, au niveau du petit électroménager**.

A cet emplacement, **il est visible par toute personne** entrant dans la déchèterie. Les places de parking situées devant permettra aux usagers de cette zone de stationner sans gêner les autres utilisateurs de la déchèterie.

**Points positifs** de ce projet :

- **Baisse de la quantité d'objets en bon état** dans les bennes tout venant + mobilier.
- **Donner une seconde vie à + d'objets.**
- **Une solution de réemploi quotidienne au sein du centre de recyclage de Langon.**
- **Cette aire sera un autre moyen de sensibiliser sur la Zone de Réemploi.** Un écriteau sera posé sur le devant de cette zone rappelant que la ZR est ouverte le mercredi et le premier samedi du mois et que par conséquent cet espace sera fermé ces jours-là.
- **Lieux de sensibilisation et d'éducation** sur la thématique du Réemploi
- **Solution à moindre coût.** Rendre plus accessible une solution de Réemploi sans devoir ouvrir quotidiennement la ZR (ce qui voudrait dire une personne de + à temps plein).

**Points négatifs** de ce projet :

- **La quantité d'objets accumulés dans cette zone.** Celle-ci ne sera vidée que le mercredi matin, elle sera donc en autonomie le reste de la semaine soit pendant 5 jours.
- **Une charge de travail supplémentaire.** En effet, pour pouvoir libérer cet espace, la personne en charge de la ZR va devoir commencer plus tôt pour pouvoir vider la zone. De plus cette nouvelle mission nécessite **des efforts physiques supplémentaires.**
- La **notion de "bon état" qui peut être différente** d'une personne à l'autre, peut amener à récupérer des objets abîmés voir inutilisables sans réparation.
- **Certains éléments** tels que les meubles ou les appareils électroménagers trop volumineux **ne vont pas pouvoir être stockés** dans cette nouvelle zone.

- Quelques exemples de zones du réemploi :



Aire du Réemploi présente au centre de recyclage de Gradignan

<https://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Gerer-ses-dechets/Experimentations-dechets/L-aire-de-reemploi>

Zone de gratuité au SMICTOM de Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.smictom-zsv.fr/decheteries/la-zone-de-gratuite-donnez-prenez/>



Le chalet du Réemploi de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Vaucluse)

<https://www.lacove.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/equipements-et-services/le-chalet-du-reemploi.html>

## Annexe 12 : Nouveaux kits Patchamama

# Kit Compostage



Avant toute activité, **une mini intro sur le compostage.**

Il est la transformation de déchets végétaux (déchets de cuisine et/ou de jardin) en **compost**, de la super nourriture pour le potager ou les fleurs.

Des déchets qui s'entassent, de l'air et de l'humidité et voilà le **processus de décomposition** qui démarre : organismes et animaux décomposeurs transforment nos biodéchets en compost !

## Détails du kit

- **Le nez dans les déchets (séance 1)** : 10 boîtes à odeurs. *Identifier des déchets familiers par l'odorat, aborder les notions des déchets organiques.*
- **Le temps de dégradation des déchets (séance 2)** : 1 jeu de l'oie « le jeu du hérisson » : 1 lot de 18 cartes, 1 pochette avec 6 pions et 2 dés. *Connaitre et prendre en compte le facteur temps dans la dégradation des différents déchets dans la nature.*
  - **Le cycle du compost (séance 3)** : 1 lot de 8 cartes + 1 lot de 4 cartes.
  - **Qui est la bête ? (séance 4)** : 2 lots de 32 cartes.
- Replacer dans l'ordre les étapes du cycle de la matière et comprendre la notion de dégradation.
  - **Qui mettre dans son composteur ? (séance 5)** : 1 lot de 15 cartes. *Connaitre les différents déchets permettant d'alimenter le compost.*
  - **Je mène l'enquête (séance 6)**. *Prendre conscience de la décomposition des déchets.*
  - **Accompagnement (séance 7)**. *Possibilité de mettre en place une solution de compostage.*

# Kit des Matières



Chaque matériaux que nous utilisons recyclable ou non, a **sa propre histoire...**

Ce kit a plusieurs objectifs :

Savoir **identifier les matériaux** pour fabriquer les emballages.

Comprendre **la notion de cycle** de la matière.

Identifier les **ressources épuisables** ou **renouvelables des ressources naturelles**.

## Détails du kit

- **Consommer autrement : Imagier de la conso (séance 1)** = 1 lot de 28 cartes. *Exprimer son point de vue à partir d'images, favoriser l'expression de chacun.*
  - **Histoires de verre (séance 1)** : *Découvrir le cycle du verre.*
  - **Plastique rigolo (séance 2)** : *Donner une nouvelle vie à un objet en plastique.*
  - **Chamboule tout (séance 3)**
  - **Fabrique ta brique (séance 4)**
- *Créer un jeu avec des objets de récup'*
- **La boîte à textiles (séance 5)** : 1 poster « Catégories de TLC », 1 lot de 11 cartes, 1 plateau de jeu. *Faire prendre conscience aux enfants du grand nombre de textiles en circulation, savoir qu'en faire une fois qu'ils ne sont plus portés.*
  - **Pile ou Face (séance 6)** : *découvrir le rôle des piles, prendre conscience de l'intérêt de collecter les piles.*
  - **L'univers des déchets, le loto des matières (séance 4)** : 10 cartons de lots + 1 lot de 30 cartes. *Identifier les matières premières et les matériaux utilisés pour fabriquer les objets quotidiens. Mettre en avant les notions de ressources renouvelables et non renouvelables.*

# Kit Réemploi



Avant toute activité, une **mini intro en expliquant le mot « réemploi »** :

Préfixe « ré » qui signifie de nouveau et le radical « emploi » qui désigne **le fait d'utiliser une nouvelle fois** des objets ayant déjà servis, plutôt que de les jeter à la poubelle.

Explorer les autres mots que l'on peut former avec le préfixe « re »/ «ré ».

## Détails du kit

- **Je veux un nouveau vélo (séance 1)** : Sensibilisation à la surconsommation, aborder les notions de réutilisation, réparation.
- **Consommer autrement : Imagier de la conso (séance 1)** = 1 lot de 28 cartes. Exprimer son point de vue à partir d'images, favoriser l'expression de chacun.
- **Qui répare ? (Séance 2)** = 4 lots de 20 cartes chacun. Découverte des métiers de la réparation.
- **Les mains dans les chaussettes (séance 3)**
- **Les poubelles musicales (séance 4)**
- **Récup'art les zanimos (séance 5)**
- **Créateur de mode et compagnie (séance 6)**
- Sensibilisation à la réutilisation, donner de la valeur aux déchets.
- **Organiser un troc (séance 7)**. Inciter les enfants à donner une seconde vie aux produits dont ils ne se servent plus.

**Activité bonus : visiter la zone de réemploi ?**

# Kit Gaspillage Alimentaire



Définir le **gaspillage alimentaire** + quelques chiffres pour la séance 1 :

L'action de **gaspiller** signifie **jeter** quelque chose alors que l'on peut encore utiliser.

Le **gaspillage alimentaire** correspond à toute la nourriture **perdue, jetée, dégradée** sans avoir été consommée.

*Chaque année, un français jette + de 7 kg d'aliments non consommés et encore emballés !*

## Détails du kit

- **Consommer autrement : Imagier de la conso (séance 1)** = 1 lot de 28 cartes. Exprimer son point de vue à partir d'images, favoriser l'expression de chacun.
- **Les mots des aliments (séance 1)** : 4 lots de 24 cartes. Définir le gaspillage.
- **Je prends soin des aliments (séance 2)** : 1 jeu de l'oie « Quand je mange j'agis sur l'environnement » + 1 pochette avec 6 pions et 2 dés. Différencier date limite de conso et date limite d'utilisation optimale. Découvrir diverses façons de conserver des aliments.
- **Dégoutés des goûters (séance 3)** : Mesurer la quantité d'emballage produite lors d'un goûter, expérimenter une action de réduction des déchets.
- **Légumes et fruits de saison (séance 4)** : Définir la provenance et la saison des fruits et légumes que l'on consomme, déterminer les impacts environnementaux de la consommation des fruits et légumes qui ne sont pas de saison.
- **Le livre de cuisine des restes (séance 5 et 6)** : Faire prendre conscience des quantités de nourriture gaspillés, montrer aux enfants que l'on peut facilement cuisiner les restes.

## Résumé

Dans une société où la quantité de déchets est toujours plus importante, des objectifs deviennent primordiaux dans la gestion de ces derniers : leur valorisation et leur réduction. Pour atteindre ces objectifs, l'aspect réglementaire et la connaissance de nombreux outils, ouvrent le champ des possibles en matière de réduction des déchets. Chaque acteur participant à la gestion des déchets a un rôle à jouer. A échelle locale, les structures compétentes en la matière, de type collectivités ou syndicats intercommunaux, se dotent bien souvent d'un service de prévention, permettant aux citoyens d'acquérir la connaissance et les solutions nécessaires pour réduire leurs déchets au sein du foyer.

Ce document présente les missions de stage réalisées au sein du service prévention et économie circulaire du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, appelé le Sictom du Sud-Gironde. Ces actions, concernant les thématiques de recyclage et de réduction des déchets, ont permis de mettre en lumière la façon dont les domaines de la sensibilisation et de l'animation à la prévention des déchets, peuvent se développer sur un territoire rural.

**Mots clés :** déchets ménagers, réduire, prévention, sensibilisation, territoire.

## Abstract

In a society where the quantity of waste is ever increasing, the objectives of waste management are becoming essential: recovery and reduction. To achieve these objectives, the regulatory aspect and the knowledge of numerous tools open up the field of possibilities in terms of waste reduction. Each actor involved in waste management has a role to play. At the local level, the structures responsible for waste management, such as local authorities or inter-municipal associations, often set up a waste prevention service, enabling citizens to acquire the knowledge and solutions necessary to reduce their waste within the home.

This document presents the internship missions carried out within the prevention and circulaire economy department of the Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, called the Sictom du Sud-Gironde. These actions, concerning the themes of recycling and waste reduction, highlighted the way in which the fields of awareness raising and animation for waste prevention can be developed on a rural area.

**Keywords :** household waste, reduce, prevention, awareness, territory.